

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XV

MONTREAL, VENDREDI 23 NOVEMBRE, 1894

No 12

Lorsque :-

un annonceur dépense son argent en circulaires ou en enseignes, il peut se former une idée à peu près juste du montant de publicité que sa marchandise en retirera, mais lorsqu'il dépense son argent dans des journaux dont le tirage est inconnu, il lui est complètement impossible de calculer quel sera le résultat.

Le Prix Courant..

est le seul de tous les journaux de commerce qui publie le CHIFFRE RÉEL de son tirage.

La semaine dernière, 16 Novembre, nous avons

2233 abonnés réguliers

dont 621 à Québec.

Notre tirage total est égal, si non supérieur, croyons-nous, à celui de n'importe quel autre Journal Commercial Français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre Journal de Commerce, anglais ou français.

Nos listes d'abonnés, nos livres et bulletins d'abonnements, nos comptes d'impression et de papier sont à la disposition de nos annonceurs actuels et de ceux qui pourraient le devenir—pour appuyer nos prétentions et justifier notre dire.

Ça et là.

A chacun le sien Dans le numéro de lundi du *Monde* nous trouvons reproduit un de nos articles sans indication d'origine ; à côté, l'on peut lire un article d'un confrère qui reçoit dûment crédit pour ce qui lui appartient. Si c'était la première fois que la chose arrive, nous aurions mis cela sur le compte de l'inadvertance; mais cela arrive si souvent que nous sommes tentés de croire à un parti pris. Nous comprenons bien que les nombreuses occupations du confrère peuvent l'empêcher d'écrire lui-même ses articles ; mais, dans ce cas, l'étiquette professionnelle exige que l'on donne crédit. Un autre journal était autrefois atteint de la même maladie; nous l'en avons guéri, au moins partiellement ; il donne maintenant crédit à ses confrères, sauf à nous lorsqu'il reproduit nos articles qu'il coupe dans ses échanges de Paris.

M. Ed. A. Barnard et la Société d'Industrie Laitière La Société d'Industrie Laitière organise, à l'occasion de sa convention annuelle, une démonstration à laquelle nous sommes sûr que bon nombre de nos lecteurs voudront prendre part. Il s'agit d'offrir à M. Ed. A. Barnard, le pionnier de la culture améliorée dans notre province, un cadeau digne du mérite de celui qui en est l'objet. Les membres de la société ont reçu un avis particulier de l'ouverture d'une souscription à cet effet. Ceux qui n'en auraient pas été avisés et qui voudraient y prendre part, pourront envoyer le montant de leur souscription à M. Emile Castel, secrétaire de la société, à St-Hyacinthe. M. Barnard et ses travaux sont trop connus de nos lecteurs pour que nous croyions utile de parler plus longuement ici du sympathique directeur de l'agriculture.

Seulement, comme notre journal paraîtra peut-être un peu tardivement, nous prions les souscripteurs

de se presser, M. Castel devant probablement quitter St-Hyacinthe lundi pour se rendre à la convention.

Les Finances des Etats-Unis Trois mois après la mise en vigueur du nouveau tarif, le trésor des Etats-Unis se trouve obligé d'avoir recours à l'emprunt. Les recettes du revenu sont encore en déficit et les retraits d'or ont mis la réserve du trésor si bas qu'il faut absolument faire appel à l'or étranger et à celui que les banques tiennent en caisse, pour le remettre à son niveau normal. C'est une nouvelle émission de \$50,000,000 qui se prépare.

Faut-il en conclure que la nouvelle législation fiscale des Etats-Unis ne peut pas produire assez pour les besoins du trésor ? Pas nécessairement. Le nouveau tarif n'a pu encore produire tout son effet ; les affaires sont tellement calmes encore que les importations sont loin de donner au gouvernement le revenu sur lequel il est en droit de compter.

Mais quant à ce qui concerne la réserve d'or du trésor, celle qui doit garantir le rachat en monnaie métallique des billets émis par les banques nationales, et qui, forcément, dort oisive dans les caisses du trésor fédéral, la nouvelle législation dont M. Cleveland doit, dit-on, prendre l'initiative, et dont nous avons déjà parlé, en fera probablement disparaître la nécessité. De sorte que, à l'avenir, l'administration fédérale n'aura à se préoccuper que de la rentrée des droits de douane, des droits d'accise et de la taxe sur le revenu. Si cette rentrée la laisse en déficit, lorsque les affaires auront repris leur cours normal, il lui faudra, non plus emprunter, mais se créer de nouvelles ressources.

Une Exposition Universelle à Montréal On vient de lancer dans le public une nouvelle assez étrange. Un syndicat dont on ne connaît qu'un personnage, M. Stiles, ex-commissaire anglais à l'exposition de San Francisco, vient de pas-

ser un contrat provisoire avec la Compagnie d'Exposition de Montréal, pour tenir ici une exposition internationale en 1896.

L'idée d'une exposition internationale à Montréal n'est pas de nature à nous effrayer; pourvu qu'on nous donne le temps de la préparer. Le délai, d'ici au printemps de 1896, à peine 18 mois, nous paraît bien court; et, quant à avoir une exposition universelle, nous voudrions qu'elle réussît.

M. Stiles s'est engagé à construire des bâtiments d'au moins \$100,000, pour cette exposition. Il compte sur des subventions du Canada, d'Angleterre et des Etats-Unis. Son projet comporte la formation d'une compagnie au capital de \$500,000; une dépense en constructions de \$489,000; des frais d'exploitation de \$300,000; des recettes de \$1,000,000, par la vente de billets d'entrée et de \$150,000 par la vente des privilèges. Comme les terrains dont dispose la compagnie d'exposition ne seraient pas suffisants, M. Stiles se propose de demander à la ville l'usage de 30 arpents de terrain sur la ferme Fletcher.

En résumé, voilà tout un plan de grande exposition qui nous est révélé tout à coup et dont nous savons trop encore s'il est bien réel, ou s'il n'est pas un canard de large envergure.

Nos exportateurs de fromage Une levée de boucliers vient d'avoir lieu en Angleterre contre nos exportateurs de fromage. On les accuse de rien moins que d'avoir livré du fromage d'été pour du fromage d'automne, ce qui, étant donnée la plus-value de ce dernier, leur aurait permis de réaliser des bénéfices illégitimes.

Nous ne sommes pas prêt, comme certains de nos confrères, à prendre de prime abord cette accusation comme fondée et à tomber sur le dos des exportateurs. Nous attendons que l'enquête demandée par les négociants anglais ait démontré leur culpabilité. D'autant plus que, si nous nous en rapportons à nos correspondants de Liverpool et de Bristol, ce n'est que tout récemment que l'on a commencé à livrer en Angleterre du fromage de septembre. Nos lecteurs peuvent constater comme nous, en feuilletant nos précédents numéros, que nos correspondances de Liverpool ne cotaient encore que le fromage d'août. Et c'est la semaine dernière seulement que le câble a commencé à nous donner la cote du fromage de septembre.

Il faut aussi remarquer que le mois d'août a été si frais, cette année, que la fabrication a pu produire un fromage à peu près équivalent au fromage d'automne; que si le fromage de la première quinzaine d'août est classé comme fromage d'été, celui de la seconde quinzaine a presque toujours été classé comme fromage d'automne, et, cette année, il mérite plus que jamais ce classement.

Maintenant, pour être impartial, il faut dire que nos exportateurs ont payé plus cher le fromage d'août que celui de septembre, tandis qu'ils ont vendu en Angleterre, au début de la campagne, le fromage de septembre plus cher que celui d'août. Il y a là la tentation de livrer au prix le plus élevé le fromage payé le plus cher, en faisant passer le fromage d'août pour du fromage de septembre. Mais l'occasion de commettre une fraude ne doit pas suffire pour établir une présomption de fraude.

LE COLPORTAGE

Depuis que nous avons commencé à traiter cette question du colportage, il nous arrive chaque semaine, presque chaque jour, des lettres des marchands de la campagne nous demandant de continuer notre campagne contre cette peste du commerce régulier. On nous prie surtout de demander au gouvernement provincial de se charger lui-même, par une loi générale, d'appliquer le remède en imposant une forte licence qui fasse peser sur ces nomades une charge proportionnée à celle que les commerçants établis ont à supporter.

Nous ne pouvons nous refuser à la demande si unanime de nos amis de la campagne et comme nous croyons que des articles de journaux ne suffisent pas toujours pour émouvoir notre députation provinciale, nous allons employer, si nos amis veulent bien nous seconder, le moyen le plus propre à démontrer à nos députés combien cette question tient à cœur au commerce, le pétitionnement en masse. A chacun de nos abonnés nous envoyons avec ce numéro quatre exemplaires d'une requête adressée aux trois branches de la législature: l'Assemblée législative, le Conseil législatif et le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

A nos abonnés de faire signer trois exemplaires de la requête (le quatrième étant pour le cas où l'on en gênerait un) par autant de personnes qu'il pourra dans sa localité, puis de nous les renvoyer, pour

que nous les fassions parvenir à leur adresse.

Voici les arguments que contient la requête:

"Les Requêteurs exposent respectueusement:

a. Qu'il existe dans les villes et les campagnes de la province un certain nombre de petits marchands ambulants, souvent sans feu ni lieu, plutôt vagabonds que commerçants, qui font concurrence aux commerçants établis, sans contribuer aucunement aux charges de l'administration des affaires publiques provinciales ou municipales.

b. Que le nombre de ces colporteurs s'est beaucoup accru depuis l'émigration des Juifs chassés de Russie, ce qui prouve que ces émigrants, au lieu de contribuer à augmenter la production et par conséquent la richesse du pays, n'ont pour objectif que de vivre aux dépens de nos concitoyens.

c. Que les marchandises vendues par ces colporteurs proviennent souvent de toute autre source que d'un achat régulier à une maison de commerce; que de fait, il est avéré dans tous les pays que ces colporteurs servent à écouler, sans danger de découverte, la plus grande partie des marchandises volées qui leur sont fournies par les recéleurs en relations directes avec les voleurs.

d. Que dans ces conditions, les marchandises vendues par ces colporteurs ne leur coûtent presque rien; mais que cependant, ils savent les vendre presque toujours au dessus de leur valeur réelle, au moyen de fausses représentations, de tromperies, au grand détriment des consommateurs généralement peu connaisseurs auxquels ils s'adressent.

e. Que les faits ci-dessus exposés sont contraires, non seulement aux intérêts du commerce régulier et honnête, et à ceux du public en général, mais qu'ils sont également contraires au bon ordre et à la paix de la société.

f. Qu'il convient, par conséquent de réglementer le colportage de façon à exiger des colporteurs une contribution aux charges de l'état proportionnée à celle que paient les commerçants réguliers; et de façon à garantir l'honnêteté de leur trafic.

C'est pourquoi les signataires vous prient de vouloir bien adopter et sanctionner une loi d'intérêt général, ayant pour effet:

1o D'obliger tout colporteur désirant vendre ses marchandises dans les limites de la province à se procurer chaque année une licence du percepteur du revenu de son domi-

cile ; le coût de cette licence devant être de \$50 pour le colportage à pied, et de \$100 pour le colportage avec une voiture.

2o D'obliger tout colporteur, avant d'obtenir sa licence, de fournir au percepteur du revenu deux cautions solvables qui répondront, jusqu'à concurrence de \$400 chacune, de la bonne conduite du licencié.

3o D'imposer, pour chaque infraction à cette loi, une amende de \$100, ou trois mois de prison ; plus la confiscation de la marchandise.

4o De constituer constables spéciaux pour veiller à l'exécution de cette loi, tous les agents assermentés des polices municipales dans leur juridiction ; tous les huissiers assermentés dans leur district judiciaire ; tous les fonctionnaires assermentés de l'administration municipale : inspecteurs des chemins, inspecteurs des cours d'eau, etc.

Pourvu que, si le colporteur qui demande une licence a déjà payé une licence de colportage imposée par une municipalité de cité, de ville, de comté, de village, de paroisse ou de township, le montant de la licence ainsi payée soit déduit, proportionnellement au temps qu'elle aura à courir, de la somme à payer pour obtenir la licence du percepteur du revenu provincial.

Pourvu, en outre, que cette licence ne donne droit à un colporteur de faire son trafic que dans les limites du district du revenu où il l'aura obtenue.

Et pourvu que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant aux municipalités le droit d'imposer elles-mêmes une licence d'un coût inférieur, égal ou même supérieur à celui de la licence provinciale.

Aide-toi, le ciel t'aidera, dit le proverbe. Nous mettons entre les mains de nos lecteurs le moyen de s'aider ; nous espérons qu'ils ne négligeront pas de l'employer.

LA CONVENTION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

La convention annuelle de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec aura lieu la semaine prochaine, mardi, mercredi et jeudi, le 4, 5 et 6 décembre, à St-Joseph de la Beauce.

Nous ne saurions trop recommander aux propriétaires de beurrieres et de fromageries ainsi qu'aux fabricants, de faire tout leur possible pour assister à cette conven-

tion où il sera traité de choses les intéressantes tout particulièrement, et ce, par les personnes les plus compétentes.

Nous signalons spécialement aux fabricants de beurre cette occasion d'entendre M. Gigault, assistant du commissaire d'agriculture, rendre compte de sa mission en Europe, où il a été envoyé spécialement pour étudier sur le marché anglais les causes de l'insuccès apparent de notre industrie beurrière. M. Gigault a dû étudier surtout la question de la concurrence que nous font les beurres australiens et néo-zélandais et les moyens à employer pour y tenir tête. Il est allé jusqu'en Danemark pour voir fonctionner sur les lieux, les célèbres beurrieres dont le produit tient la tête du marché anglais. Les renseignements qu'il donnera valent bien la peine qu'on se dérange trois ou quatre jours, la saison terminée, et qu'on fasse le voyage de St-Joseph de la Beauce.

Parmi les conférenciers, nous relevons les noms de M. le professeur Robertson, de M. J. C. Chapais, de M. Ed A Barnard, de M. J. de L. Taché etc, etc tous bien connus de nos lecteurs et de qui on peut s'attendre à recevoir une foule de renseignements instructifs.

On y discutera, entr'autres questions intéressantes pour les fromagers, la question des marchés ruraux, celles de la pesée du fromage, de la marque d'origine des meules etc.

On y traitera aussi de questions qui se rattachent à l'industrie laitière, comme celles du prix du revient du lait, des herbages de prairies et de pâturages ; de l'utilisation du petit lait pour l'engraissement des porcs, de l'amélioration des chemins et du crédit agricole.

La société organisée en même temps une exposition d'échantillons d'ensilage et de matériel de beurrierie et de fromagerie.

Voilà un programme qui devrait attirer, à St-Joseph de la Beauce, une foule considérable de Canadiens désireux de se perfectionner dans les différentes branches de l'industrie laitière et des autres industries qui s'y rattachent.

Les chemins de fer font des réductions sur les prix de passage ; il suffira, pour en profiter, de demander à l'agent préposé à la vente des billets, un certificat constatant l'achat du billet pour aller à la convention.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

MODES ET NOUVEAUTÉS

LA MOISSISSURE

Les taches de moisissure sont le produit d'une fermentation causée par l'humidité et la chaleur, qui engendrent une sorte de champignon microscopique (*fungus*) dont le développement se fait aux dépens, non seulement de la couleur, mais après un certain temps, aux dépens aussi de l'étoffe elle-même.

Chaque fois que l'on laisse pendant un certain temps un tissu humide dans une atmosphère élevée et sans mouvement, on établit les conditions dans lesquelles les germes des champignons de la moisissure peuvent se développer ; et cela arrive surtout lorsque les pièces sont empilées en tas, la pression empêchant la circulation de l'air et engendrant en même temps la chaleur.

Le développement de la moisissure, dit le *Textile Manufacturer*, a trois phases distinctes. La première au début, n'est qu'une végétation rudimentaire peu adhérente que l'on peut enlever par un lavage énergique ou par le chlorure de chaux, sans affecter le tissu. Dans la seconde phase, la végétation a pénétré plus profondément et sa trace ne peut plus être enlevée ; mais le tissu n'en est pas encore affaibli. Les taches de moisissure à ce degré, ne prennent que peu ou point la teinture à la cuvée ni à la chaudière. Dans la dernière période, le tissu devient plus faible, il devient même comme brûlé ; l'étoffe est irrémédiablement gâtée ; dans les parties profondément affectées, le tissu ne peut plus résister aux opérations mécaniques du foulage, du lavage, de l'étirage, qui y laissent des trous.

Les taches de moisissure se rencontrent le plus souvent sur les cotons écrus ou blanchis et sur les lainages légers bleu clair qui doivent être teints en pièces ou imprimés ; et c'est là qu'elles causent le plus de dommages par leur refus de prendre la teinture. Même dans les tissus foncés teints à l'indigo, les taches de moisissure détruisent la couleur, quoique moins facilement et moins fréquemment que dans les tissus teints au bleu indigo clair.

Elle se produisent moins fréquemment dans les tissus teints dans un bain bouillant. On peut donc en conclure que l'action de faire bouillir le tissu le protège jusqu'à un certain point de la moisissure, probablement parce que les corps étrangers, tels que le suint, la

graisse, l'huile etc, qui adhéraient encore à la fibre se trouvent enlevés ou détruits par l'ébullition ou changés en d'autres corps moins nuisibles. En outre, il est probable que les mordants employés avec les autres matières colorantes que l'indigo, comme l'alum, le tartre, l'acide sulfurique, le bichromate de potasse, le vitriol vert ou bleu, servent aussi de protecteurs contre la moisissure. La plus grande fréquence de ces taches dans les tissus teints à la cuvée peut être attribuée au fait que ces tissus ne sont pas soumis à l'ébullition pendant la teinture, et la nature de la matière colorante elle-même favorise probablement la fermentation.

Comme on vient de le dire, il y a trois périodes de développement dans cette végétation si nuisible. Dans la première période, lorsque le tissu n'est pas encore attaqué, on peut l'enlever des tissus écrus ou blanchis ou même teints, par un lavage énergique au savon avec une faible dose de chlorure de chaux, lavage que l'on répète plusieurs fois si c'est nécessaire. C'est la seule période où l'on puisse remettre le tissu en son bon état d'origine. Dans la seconde période, lors que la moisissure est sur le point d'attaquer la fibre, on ne peut plus faire disparaître la végétation, car il faudrait pour cela des bains de chlorure à haute dose qui finiraient par brûler le tissu. Dans la troisième période, lorsque le tissu est déjà attaqué, il n'y a rien à faire. Les tissus écrus ou blanchis peuvent naturellement supporter un traitement plus énergique que ceux qui sont teints ; mais pour les tissus imprimés, lorsque la couleur a été détruite, le dommage peut rarement se réparer.

Ces détails sur la cause et l'action de la moisissure, que nous fournit un journal spécial, démontrent aux marchands de nouveautés, la nécessité de tenir leurs marchandises dans des lieux secs et bien aérés, et la manière de combattre les premières attaques de ce parasite pernicieux, lorsqu'il en est temps encore. A ce double titre ils méritent, croyons-nous, d'attirer leur attention.

Depuis le mois d'avril dernier, la beurrerie de Sabrevois a produit plus de 60,000 livres de beurre. Il est probable que la beurrerie fonctionnera une partie de l'hiver.

Un nouveau moyen de faire parvenir une ligne à terre, pour un navire échoué, consiste en un ballon de caoutchouc ou de métal que le vent emporte à terre et auquel est attachée une ficelle très forte mais très légère.

L'UTILISATION DE LA SCIURE DE BOIS

Comme un bon nombre de nos propriétaires de moulins ne savent pas comment se débarrasser de leur sciure de bois, qu'ils n'ont plus le droit de jeter à la rivière, nous croyons les intéresser en reproduisant d'un journal français, l'article suivant :

Dans un grand nombre d'usines où l'on travaille le bois, les fabricants trouvent difficilement à utiliser les déchets, les débris, les copeaux, et surtout la sciure provenant des manipulations subies par les matériaux mis en œuvre dans les ateliers de sciage, de découpage et de rabotage.

Les débris en morceaux et même les copeaux sont susceptibles d'être employés directement dans les foyers de chaudières, lorsqu'ils ne sont pas trop abondants. On peut les brûler peu à peu, en même temps que la houille, sur les grilles de la plupart des générateurs et l'on obtient un bon résultat en les employant concurremment avec un charbon un peu maigre.

Cette manière de procéder présente parfois un inconvénient assez sérieux. Quelques débris et copeaux, surtout les fragments de bois blanc, sont susceptibles d'être entraînés par le courant d'air avant leur combustion complète. Il est alors nécessaire que la cheminée d'appel de l'usine soit assez élevée ou que le tirage soit assez modéré pour que ces parcelles de bois aient le temps de s'éteindre avant d'être expulsées à l'extérieur. Sans ces précautions, des flammèches incandescentes peuvent s'envoler au loin et risquer de provoquer des incendies.

Dans certaines usines, on a préféré construire des foyers spéciaux destinés à la combustion des débris et copeaux. Il suffit pour cela de ménager une chambre de chauffe spacieuse, et d'y disposer une grille dont on calcule la surface de manière à brûler 400 livres de bois environ par heure. Le chargement s'effectue dans la forme ordinaire et la construction de ces foyers, assez répandue aujourd'hui, ne présente pas de difficulté.

Il n'en est pas de même pour la sciure de bois. Les usines où on l'utilise comme combustible pour les générateurs sont assez rares et pourtant ce résidu qui n'a pour ainsi dire aucune valeur vénale et qui occasionne souvent un réel encombrement, peut être parfaitement employé à la production de la vapeur.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant la description d'un four construit récemment par les ateliers de construction des manufactures de l'Etat, à Limoges et destiné à l'utilisation de 6,720 livres de sciure par jour.

La chaleur dégagée par la combustion de cette sciure est employée à produire l'ébullition de la chaudière d'une locomobile qui fournit la vapeur nécessaire au chauffage de l'établissement et qui actionne une partie des transmissions des ateliers.

Le four et la locomobile sont installés dans un bâtiment mesurant intérieurement 34 pieds sur 21 pieds et 6 pouces. Ils en occupent seulement une moitié, l'autre partie étant réservée à un second groupe semblable, qui serait aménagé au cas éventuel où la manufacture prendrait, à l'avenir, une plus grande extension.

Un radier général en béton règne sur toute la surface de la salle ; son épaisseur est de 1 pied et un pouce sous le four et de 1 pied 9 pouces sous les machines.

Le four comprend trois parties : la chambre de visite, le foyer proprement dit et le carneau. Le tout est enterré à une profondeur de 4 pieds environ, mesuré du sol de la salle à la surface supérieure du radier.

Le foyer proprement dit se compose d'une fosse voûtée de 3 pieds 5 pouces de longueur sur 4 pieds 2 pouces de largeur et 3 pieds 9 pouces de hauteur sous clef. La flèche de la voûte est de 5½ pouces. Une grille, placée à 1 pied 8 pouces au-dessus du radier, sépare la fosse en deux dans le sens de la hauteur ; la partie inférieure constitue le cendrier et la partie supérieure forme la chambre de combustion.

La grille est composée de 35 barreaux en fonte, leur épaisseur est de 7 lignes, ils sont séparés par un intervalle de 4 lignes ; leur écartement est assuré par trois renforts de fonte aux extrémités et au milieu de chaque barreau.

Les quatre manettes du foyer sont surélevées de 5½ lignes au-dessus du sol de la salle. Elles dessinent une grande cuve dont le fond est formé par l'extrados de la voûte de la chambre de combustion. C'est ce qui constitue la trémie de chargement du four où le chauffeur dépose la sciure à incinérer.

Le chargement s'opère de lui-même par six trous de la dimension d'une brique, ménagés dans l'épaisseur de la voûte, contre les parois de la chambre de combustion.

La chambre de visite est formée par le prolongement des manettes du foyer. Située en avant du four, elle a 6 pieds 6 pouces de longueur sur 4 pieds 2 pouces de largeur. Elle permet au chauffeur de surveiller le feu, et sert à retirer les cendres lorsque le besoin s'en fait sentir. On y accède au moyen d'un escalier disposé le long du four. Un châssis de foyer en fonte, scellé verticalement contre la murette qui limite la chambre de combustion contient deux portes : l'une placée à la hauteur du radiateur, donne accès au cendrier ; l'autre, au niveau de la grille, permet de regarder le feu en cas de besoin.

Une petite balustrade de 1½ pieds de hauteur, établie tout autour de la chambre de visite, empêche les ouvriers d'y tomber par inadvertance.

Le carneau, disposé à la suite du foyer, conduit les gaz incandescents à la locomobile. Sa longueur, mesurée suivant la ligne d'axe, est de 6½ pieds. Sa section va en diminuant d'une façon continue depuis le foyer jusqu'à la locomobile, et sa coupe longitudinale présente un arrondi de grand rayon, pour que le changement de direction de la flamme s'effectue avec le moins de perte de charge possible.

Un registre en fonte permet d'augmenter ou de ralentir le tirage suivant les besoins.

La conduite du feu est extrêmement simple. La sciure est apportée dans des sacs que le chauffeur vide dans la trémie de chargement ; elle coule par les ouvertures de la voûte et tombe en tas sur la grille. On l'allume avec quelques débris de bois et copeaux ; au commencement, il en passe une petite quantité entre les barreaux, mais le chauffeur la reprend et la rejette par la porte du foyer sur le tas en ignition ; on peut laisser cette porte entr'ouverte presque en permanence, de manière à faciliter la combustion.

Le chauffeur égalise de temps en temps le tas incandescent avec un rindard lorsque son sommet est près d'atteindre la voûte ; il débouche aussi parfois les ouvertures de la trémie lorsqu'elles sont obstruées ou que leur débit n'est pas assez abondant. Moyennant ces légères précautions, on parvient à entretenir une combustion égale et très régulière.

La locomobile est en général chauffée au moyen de sciure, comme nous venons de l'indiquer ; un dispositif spécial permet toutefois de renoncer à ce combustible et de recourir à la houille en cas d'avarie ou d'inutilisation momentanée du four pour un motif quelconque.

Dans ce dernier cas, on démolit les rangs de briques du carneau situés au-dessus du dallage ; on dispose une grille ordinaire à la place qu'elle occupe généralement dans la boîte à feu de la machine, et l'on couvre le carneau par une plaque métallique qui sert de cendrier à la locomobile.

Le four entier est construit en briques ordinaires, maçonnées au mortier de chaux hydraulique. Sur les parois de la chambre de combustion et sur celles du carneau seulement, on a ménagé un vêtement de 4½ pouces en briques réfractaires hourdées en terre à four. La voûte du foyer est également établie en briques réfractaires.

Il est indispensable de prendre quelques précautions au moment de la mise en marche du four. Il faut attendre que les mortiers soient bien secs et marcher au début avec un feu très doux, sans quoi l'on risquerait de gercer toutes les maçonneries. Au bout de quelques jours, le four peut fonctionner d'une façon normale.

On peut brûler en marche ordinaire à peu près 700 livres de sciure à l'heure ; soit 400 livres par verge carrée de grille, sa surface étant de 14 pieds ¾ pouces carrés.

La construction complète du four a coûté \$400.00 environ.

Des essais de vaporisation, effectués il y a quelque temps, ont accusé une production de vapeur supérieure à 3 livres par livre de sciure brûlée.

C'est un très joli résultat digne d'encourager les industriels qui possèdent des quantités notables de sciure sans emploi. Les frais nécessités par la construction d'un foyer analogue à celui qui vient d'être décrit seront largement compensés par l'économie de houille résultant de la bonne utilisation de leurs déchets. — *Génie civil.*

LA

LÉGISLATURE PROVINCIALE

La législature provinciale a été ouverte mardi ; le discours du trône, qui est censé contenir l'indication des mesures que le gouvernement se propose de soumettre aux chambres, et que nos confrères quotidiens ont publié *in extenso*, indique les suivantes : une modification de la loi concernant la diffamation ; une loi destinée à réprimer la corruption électorale ; une loi sur la qualification des jurés et une autre loi pourvoyant au rachat des rentes seigneuriales des îles de la Madeleine.

Il y est aussi question de la création d'un parc national pour la conservation d'une réserve forestière et de terrains de chasse et de pêche.

Dans la partie didactique plus longue que la partie pratique, le lieutenant-gouverneur constate, entre autres choses, que le nombre des beurreries et fromageries de la province est actuellement de 1450 ; que le budget de cette année réglera complètement les engagements laissés par le gouvernement Mercier et que la province n'aura probablement pas besoin du plein montant de l'emprunt (\$10,000,000, sur lesquels on a déjà emprunté \$7,000,000) autorisé en 1890.

Le règlement des comptes en litige entre la province de Québec, celle d'Ontario et le gouvernement fédéral, nous est promis dans le cours de l'année. Après avoir fait cette rentrée de fonds et pris "les arrangements que requiert encore la situation financière de la province," on nous promet de voir si l'on ne pourrait pas diminuer un peu les taxes.

Ces arrangements que requiert encore la situation de la province, jettent une ombre sur le tableau. Cela peut être tout à fait inoffensif ; mais aussi cela pourrait bien menacer encore nos goussets.

Enfin, le discours du trône nous dit que les détails de l'emprunt de trois millions, négocié l'hiver dernier par M. Hall, seront soumis à la chambre, qui aura aussi à ratifier le contrat passé avec le Crédit Lyonnais et la banque de Paris et des Pays-Bas, pour la conversion de l'emprunt de \$4,000,000 fait en France en 1891 par M. Mercier et renouvelé l'année dernière par M. Hall.

LA MORUE EN NORVÈGE

Nos pêcheurs de la côte de la Gaspésie ne sont pas les seuls, probablement, qui s'intéresseront au récit de la manière dont la pêche à la morue se fait en Norvège, pays qui fait concurrence aux bancs célèbres de Terre-Neuve, pour la fourniture de morue aux marchés du monde entier ; et où l'on extrait du foie de ce poisson, l'huile si renommée.

En Norvège, on pêche la morue à la ligne et à la seine, la pêche à la ligne se fait de deux manières : avec la ligne longue ou ligne de fond et avec la ligne à main. Avec cette dernière on n'emploie qu'un hameçon et la bouëtte ou l'appât consiste en un morceau du cartilage qui recouvre les os de la morue, arrangé de façon à ressembler à la seiche. Les lignes longues sont appâtées avec

du hareng. Les hameçons sont plus petits que ceux dont on se sert à Terre-Neuve et plus rapprochés sur la ligne—à peu près à quatre pieds de distance les uns des autres.

Les bateaux dont se servent les pêcheurs sont du type ordinaire en Norvège, avec l'arrière élevé et le milieu bas ; et sont grésés d'une seule voile carrée. Ils tiennent bien la mer, mais ils n'offrent aucun abri aux hommes pendant la pêche, quoique, en allant à Lafoden et en revenant, ils aient une cabine que l'on monte et démonte à volonté.

Les seines sont longues de 300 mailles qui ont $3\frac{1}{2}$ pouces de nœud à nœud ; elles sont bordées à 15 brasses et elles ont 40 mailles de hauteur, soit 80 rangs de mailles. Huit poids servent à les tendre au fond et douze boules de verre maintiennent le bord supérieur relevé. Les bouts de la seine sont attachés par un câble à un treuil qu'un pêcheur fait tourner pour lever le filet. A chaque bout de la seine est fixée une bouée composée de six boules de verre attachées autour d'un morceau de bois.

La pêche se fait généralement sur des fonds de 70 brasses. Les bateaux pour la pêche à la ligne à main sont généralement montés par deux ou trois pêcheurs ; ceux qui emploient la ligne longue, par trois à six hommes et les bateaux qui pêchent à la seine, par six hommes. Les pêcheurs rapportent leur pêche aux ports de la côte où sont stationnés des navires qui achètent les morues et les foies, et leur font subir les préparations nécessaires pour les mettre sur le marché.

Les pêcheurs, arrivés à terre, et après avoir été prendre des vêtements secs, reviennent à leur bateau et se distribuent la besogne. L'un commence par trancher la tête de la morue et lui ouvre le ventre ; puis il la passe au voisin. Celui-ci enlève le foie qu'il jette dans un baquet, puis la laitance, qu'il met dans un autre récipient ; jette les intestins par dessus bord, détache la tête qu'il jette à un bout du bateau et pose le poisson vidé et décapité à côté de lui.

Des hommes vont d'un bateau à l'autre prendre les foies qu'ils paient séance tenante et les emportent à la fabrique où l'on en extrait l'huile. Le rendement en huile varie de 32 à 45 pour cent. Le poisson vidé est vendu aux navires ou aux établissements de séchage de la côte, où on les fend avec un couteau court, carré ; un homme peut fendre avec cet instrument 1500 morues dans sa journée.

Les têtes sont emportées à terre ;

on les fait sécher et on en nourrit les animaux.

Lorsqu'une tempête a retenu trop longtemps les pêcheurs à la mer, les morues ne sont plus aussi fraîches ; au lieu de les fendre, on se contente de les nettoyer, puis on les attache par la queue, deux à deux et on les fait sécher au soleil et au vent, sur des cordes tendues à 3 pieds du sol, de préférence sur le roc ou sur un terrain pierreux, parcequ'elles ne sèchent pas bien sur l'eau ou sur un terrain humide. Lorsqu'elles sont sèches, vers le milieu de juillet, on les vend pour l'exportation.

C'est ce qu'on appelle le *stock fish*, qui s'expédie en Italie ; les meilleures qualités allant dans l'Italie du nord et les plus communes à Naples ou en Sicile. Cette morue forme une des principales denrées alimentaires des pauvres gens en Italie.

Le poisson fendu ou *klip fish*, est exporté en caisses à Cuba, au Mexique, en Espagne, en Portugal et au Brésil. Sur la plupart de ces places, il a à subir la concurrence de la morue de Terre-Neuve.

Les pêcheurs de Norvège sont malheureusement sujets à la même exploitation que beaucoup de nos Gaspésiens. Ils vivent dans des *chantiers* de 24 à 36 hommes par maison. Ces maisons appartiennent à des marchands et les pêcheurs sont obligés de vendre leur poisson à ces marchands, au prix du jour. Les marchands ont de grands magasins et ils fournissent aux pêcheurs tout ce dont ils ont besoin, les créditant du produit de leur pêche.

Un certain nombre, cependant, sont de petits cultivateurs ; ils font la pêche trois mois à Lofoden et deux mois à Finmark, puis le reste de l'année, ils cultivent leur terre.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE DU ROYAUME-UNI EN CONCURRENCE AVEC CELLES D'ALLEMAGNE ET DE BELGIQUE.

« Depuis une série d'années,—publie le *Times*,—la situation des industries, du fer et de l'acier dans le Royaume-Uni a fait concevoir des craintes très sérieuses, en égard surtout aux progrès faits par les pays concurrents.

Dans nos cercles industriels, on entend journallement dire que telle ou telle branche de notre industrie métallurgique a cessé de faire des progrès et qu'elle est vouée à une décadence irrémédiable. Ce sont là

des vues pessimistes que l'examen des tableaux d'exportation de l'année dernière paraît justifier et qui se trouvent, en outre, confirmées par les rapports annuels sur la production de la même année.

Suit un tableau comparatif de la production métallurgique de la Grande-Bretagne, en 1883 et en 1893, qui conduit aux constatations suivantes :

« De 1872 à 1883, la production avait augmenté de 3,268,000 tonnes ou de 33 p. c., tandis que de 1883 à 1893, elle a subi une diminution de 2,085,000 tonnes ou de 16 p. c. Si c'étaient là les seuls faits que nous eussions à considérer, ils seraient en eux-mêmes suffisamment inquiétants ; malheureusement ils sont liés à d'autres circonstances de nature peut-être à causer une anxiété plus grande encore. »

Ces circonstances sont une diminution de 1.132.000 tonnes sur le chiffre des exportations de fontes, fers et aciers, de 1883 à 1893, avec cette coïncidence curieuse que cette diminution des exportations anglaises équivaut précisément à l'exportation totale des produits métallurgiques allemands, principalement fer et acier, pour 1892 :

Après cette constatation, le *Times* poursuit ainsi :

« Les fabricants anglais ont eu surtout à se plaindre, dans ces dernières années, des succès remportés par leurs confrères allemands sur nos propres marchés et sur ceux de nos colonies. Ce qu'on ne sait pas généralement, c'est que l'Allemagne n'importe nulle part ailleurs autant de fer que l'Angleterre.

Enfin ce n'est un secret pour personne, en ce qui concerne la concurrence de l'Allemagne, que des commandes sont souvent acceptées à des prix inférieurs au prix de revient ; les industriels de ce pays écoulent aussi l'excédent, non utilisé à l'intérieur, de la production de leurs usines, maintenues aussi complètement occupées que possible, et souvent une compensation aux sacrifices faits à l'exportation, dans des prix très rémunérateurs qu'ils font payer sur le marché national, grâce à des droits de douane qui rendent toute concurrence impossible.

En faisant abstraction des influences dans lesquelles la concurrence allemande se manifeste d'une façon si regrettable, dit le *Times*, il ne peut y avoir aucun doute que la position de la métallurgie s'est considérablement renforcée en Allemagne depuis quelques années et qu'elle devient de plus en plus une menace pour l'avenir et la prospérité de la mé-

tallurgie anglaise. Jusqu'à une époque encore rapprochée, les fabricants de fer et d'acier allemands étaient restés, sous le rapport de l'économie des procédés et de leur utilisation, en retard sur l'Angleterre et les Etats-Unis, de sorte que le bon marché de leur main-d'œuvre ne faisait pas sentir ses effets autant qu'aujourd'hui. Mais l'Allemagne se trouve maintenant à peu près dans les mêmes conditions de travail que l'Angleterre et paraît même l'avoir dépassée dans certaines branches de fabrication.

Dans l'industrie de la fonte, par exemple, les Allemands sont parvenus, dans l'espace de douze ans, à augmenter de 100 p. c. la production d'une installation donnée de hauts-fourneaux et de 50 p. c. la production par tête d'ouvrier. Un avantage sérieux qui vient souvent en aide aux industriels allemands, mais qui fait défaut à leurs confrères anglais, c'est celui d'un prix de faveur pour le transport par voie ferrée en cas d'exportation.

Le même cas se rencontre dans les frets maritimes, au point même que des firmes anglaises ont maintes fois trouvé leur avantage d'embarquer à Hambourg ou à Anvers, plutôt qu'à Londres ou à Liverpool. L'ouverture du canal de Manchester profite elle-même aux industriels allemands, car elle rend possible la livraison de leurs fils de fer, dans le cœur même du Lancashire, à un prix inférieur à celui auquel les nombreuses tréfileries de Manchester ou de Warrington parviennent à les fabriquer."

Finalement, l'article du *Times* fait voir combien, en présence des circonstances ci-dessus, l'attitude de la classe ouvrière anglaise et la fréquence des grèves, particulièrement dans les houillères, tendent à accélérer la décadence de l'industrie métallurgique en Angleterre.

Indépendamment de la perte momentanée causée par les grèves, celles-ci ont pour conséquence de décourager le capital; elles entravent l'exécution des contrats et nécessitent, partout où cela est possible, la création d'assurances coûteuses contre les risques à prévoir, qui chargent d'une façon permanente les prix de revient et aggravent les conditions désavantageuses dans lesquelles se trouve l'Angleterre vis-à-vis de la concurrence étrangère.

On vient de mettre sur le marché une machine à fabriquer les allumettes qui peut faire 150,000 allumettes à la minute. Les machines actuelles n'en font que 8,000 à la minute.

DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE

Un de nos négociants canadiens les plus entreprenants et les plus intelligents, M. Damase Parizeau, exposait, l'autre jour, à la Chambre de Commerce du District de Montréal, la difficulté que la culture avait à surmonter pour utiliser la pulpe de betterave. Cette pulpe, dont le jus saccharin est extrait par la diffusion, c'est-à-dire en la faisant tremper dans l'eau qui absorbe le jus, reste, après cette extraction, dans un état semi-liquide qui n'en permettrait le transport qu'en baril. Dans ces conditions, le transport à grande distance devient trop coûteux pour nos agriculteurs. M. Parizeau demande en conséquence que l'on étudie le projet d'établir dans chaque comté ou même dans chaque paroisse qui voudrait se livrer à la culture de la betterave, un établissement spécial où l'on pourrait extraire le jus et l'expédier à la sucrerie, tandis que la pulpe serait remise à peu de frais aux cultivateurs.

M. J. X. Perrault, qui a étudié sur place le fonctionnement des sucreries de betteraves en France et en Belgique, nous dit que, dans ces pays, chaque localité où l'on cultive la betterave aux alentours de l'usine centrale est munie d'une raperie où la betterave est traitée pour en extraire le jus, la pulpe restant ainsi sur les lieux de production, tandis que le jus est transmis à l'usine par un tuyau de 5, 10 ou 15 milles de longueur. C'est là ce qu'on a trouvé en France pour surmonter la difficulté signalée par M. Parizeau. Mais cette canalisation est trop coûteuse pour pouvoir être employée à des distances comme on en trouve ici, entre les champs de culture et l'usine de la sucrerie; elle exige le groupement de la culture dans un rayon restreint autour de l'usine centrale. Elle devient physiquement impraticable pour les cultivateurs du comté de Chambly, par exemple, qui ont, outre la distance, le fleuve St-Laurent entre leurs terres et la sucrerie de Berthier.

Maintenant, le transport du jus serait-il beaucoup plus dispendieux que celui de la betterave? C'est la question à étudier pour déterminer la praticabilité de l'établissement de râperies sur la rive sud. Le jus dissous dans l'eau doit nécessairement donner un volume considérable et ne peut être transporté qu'en barils étanches. Il est, probablement, en outre, sujet à la fer-

mentation lorsqu'il est soumis pendant quelque temps à certaines conditions atmosphériques. C'est aux fabricants de sucre à nous renseigner sur ce point.

La seule alternative serait de réunir, dans un rayon comparativement restreint, disons dans deux ou trois comtés limitrophes, des cultivateurs qui s'engageraient à fournir assez de betteraves pour alimenter une sucrerie établie à leur portée. Avec le succès de la sucrerie de Berthier, il est probable que les capitalistes ne manqueraient pas pour l'établissement de l'usine. Et le Canada consomme assez de sucre pour faire prospérer une cinquantaine de sucreries.

Une autre décentralisation industrielle pourrait être d'un grand avantage aussi à l'agriculture; si, dans chaque rang dont les cultivateurs envoient leur lait à une beurrerie, il y avait, à un endroit convenable, un séparateur centrifuge qui écrèmerait le lait et remettrait immédiatement le petit lait aux patrons, ceux-ci pourraient, sans frais supplémentaires, employer ce petit lait à l'élevage des porcs sur leur terre. La beurrerie pourrait être ainsi établie sur un pied plus considérable et économiser en frais généraux de fabrication, le coût de la mise en opération des séparateurs locaux.

Comme il y a des séparateurs à main, d'un coût modéré, les patrons de la beurrerie pourraient même faire la séparation chez eux et envoyer la crème à la beurrerie; probablement quelques uns le font déjà. L'une et l'autre forme de décentralisation nous paraissent avoir beaucoup d'avantages pour le cultivateur.

Et c'est peut-être le meilleur moyen de populariser la beurrerie coopérative chez nous, où elle a à subir la concurrence de la fromagerie, en permettant aux patrons de faire de l'argent par la vente des porcs engraisés avec le petit lait, chose qui n'est pas possible avec la fromagerie.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC

Il y a eu, mercredi le 14 novembre, assemblée du conseil de la Chambre de Commerce de Québec, sous la présidence de M. E. B. Garneau, président. Plusieurs questions importantes ont été discutées, entre autres celles d'augmenter le prix de la licence que doit prendre chaque colporteur. Les colporteurs font beaucoup de dommages au commerce local. Tous les membres du conseil de la Chambre de Commerce se sont pro-

noncés en faveur d'augmenter le prix de cette licence.

Il a aussi décidé de demander à la Chambre de Commerce de Montréal de se joindre à la Chambre de Commerce de Québec pour obtenir une législation dans ce sens.

Des plaintes réitérées ont été faites au sujet des retards éprouvés par les malles sur ce qu'on est convenu d'appeler la ligne courte, via Témiscouata et Edmonston à St-Jean. Le conseil décide d'appeler l'attention des autorités fédérales sur cet état de choses. Le conseil a aussi considéré la question de faire délivrer à Halifax les marchandises européennes expédiées au Canada et de les envoyer vers l'ouest par le chemin de fer du gouvernement canadien, au lieu de les faire délivrer dans un port américain.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

La réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, a eu lieu vendredi le 16 novembre. Présents: MM. H. Laporte, président, au fauteuil; D. Rolland, D. Parizeau, C. P. Chagnon, G. Boivin, J. X. Perrault, C. Catelli, Jos. Contant, A. Amond, F. D. Shallow, S. Côté.

Assistaient aussi à la séance MM. Hon. Louis Tourville, Jacques Grenier, de la Barte, Monier, etc., membres de la chambre.

Le secrétaire donne lecture d'une communication de l'hon. M. Beaubien, en réponse à la résolution de M. Parizeau concernant la betterave à sucre. M. Beaubien dit qu'il va faire l'enquête demandée sur le nombre d'arpents que les cultivateurs de la division législative Montarville seraient disposés à consacrer à la culture de la betterave à sucre, dans le but de s'assurer s'il serait possible d'établir une sucrerie dans cette division, et qu'il en transmettra le résultat à la chambre.

MM. Perrault, Boivin et Faucher, sont nommés un comité des questions municipales et une lettre avec copie de bill provenant de la Volunteer Electoral League, leur est déferé.

Lu une lettre de M. Gussy, de Podensac (Gironde) demandant à être mis en relation avec un commerçant de bestiaux; il dit qu'il peut acheter 150 bœufs et 1,500 moutons par mois et qu'il paiera en or sur embarquement à Montréal. Cette lettre est transmise à l'association des exportateurs de bestiaux.

Le rapport financier du banquet est soumis. Il constate un surplus de recettes de \$88.00.—Adopté.

A propos des résolutions adoptées à la dernière réunion, concernant la pulpe de bois, le président donne la parole à l'honorable M. Tourville qui a demandé à être entendu à ce sujet. M. Tourville fait remarquer que l'imposition d'un droit différentiel de coupé sur le bois à pulpe, ferait retomber tout le commerce de bois avec les Etats-Unis sous le régime du tarif McKinley, et il demande la reconsidération des résolutions. M. Jacques Grenier parle dans le même sens. M. Guillaume Boivin s'oppose à la reconsidération.

M. Monier fait remarquer que les résolutions sont basées sur une erreur. Les droits sous le tarif McKinley étaient bien de \$2.50 la tonne sur la pulpe moulue en mécanique; de \$6.00 sur la pulpe chimique non blanchie et de \$7.00 sur la pulpe chimique blanchie; mais le nouveau

tarif n'impose plus qu'un droit *ad valorem* de 10 p. c. sur toutes les sortes de pulpe.

On demande quelle est la valeur de la pulpe de bois. M. Monier répond que la pulpe moulue vont de 2½c à 3c. la livre et la pulpe chimique de 5 à 6c. Les droits actuels seraient donc de 50 à 60c par tonne sur la première et de \$1.00 à \$1.20 sur la seconde.

M. le consul général de France est introduit pendant les délibérations; il prend place à la droite du président.

Après quelques remarques de M. J. X. Perrault, appuyant la demande de reconsidération des résolutions.

M. Rolland explique que le rapport de M. Lefebvre l'a induit en erreur. Maintenant qu'il sait que le tarif est de 10 p. c. *ad valorem* sur la pulpe de bois, il le propose, appuyé de M. Contant, que ces résolutions soient considérées comme non avenues. Adopté.

M. Perrault fait ensuite la motion suivante.

Considérant que le commerce et le public voyageur exigent des communications journalières entre la ville de Montréal et les paroisses du Sud;

Considérant que le chemin de fer de la rive Sud est disposé à donner un service quotidien depuis Sorel jusqu'à Montréal, pendant la saison d'hiver, alors qu'il n'y a pas d'autre moyen de communication, mais qu'elle en est empêchée le dimanche, parce que le Grand Tronc lui refuse le service du pont Victoria ce jour-là.

Résolu, que cette chambre prie la compagnie du Grand Tronc de vouloir bien, dans l'intérêt du commerce et des populations de la rive Sud, d'organiser un service du matin et du soir entre Montréal et Saint-Lambert en correspondance avec le chemin de la rive Sud, et que MM. Perrault, Parizeau, Laporte et Tourville soient délégués auprès du directeur de la compagnie pour solliciter cette faveur au nom de la chambre de commerce.

Adopté.

Puis la séance étant levée; avant de se séparer, les membres présents burent un verre de champagne à la santé de M. le consul général de France.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

A la réunion du conseil de la Chambre de Commerce (Board of Trade), mardi, le 20 nov. courant, étaient présents MM. W. W. Ogilvie, président, James A. Cantlie, Edgar Judge, John Baird, E. S. Clouston, Wm. Cunningham, J. D. Rolland, A. A. Thibaudeau, E. J. Hart, D. L. Lockerby, D. A. McPherson, David Robertson et Charles F. Smith.

Le secrétaire ayant donné lecture d'une communication de la Volunteer Electoral League, demandant la sanction du conseil au projet d'amendements à la charte de Montréal préparé par elle, le conseil décida d'approuver ce projet.

On se plaint de ce que les malles pour le haut de la vallée de l'Ottawa ne sont pas régulièrement expédiées à la fin de chaque semaine; ainsi, une lettre à cette destination, mise à la poste le vendredi soir, n'est expédiée que le lundi suivant. Le secrétaire reçoit instruction de voir le Maître de Poste à ce sujet, et, si c'est nécessaire, d'écrire à Ottawa.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

NOTES COMMERCIALES

La récolte de pommes aux Etats-Unis est estimée à 45.000.000 de barils. Il en sera exporté probablement de 500.000 à 700.000 barils.

Les inspecteurs de bétail à Montréal estiment que l'exportation de bétail cette année, a mis dans les mains des cultivateurs environ \$5.000.000.

L'assemblée mensuelle de l'Association des marchands détaillants de nouveautés qui devait avoir lieu la semaine dernière, n'a pas été tenue faute de quorum.

Les trois provinces maritimes, la Nouvelle Ecosse, le Nouveau Brunswick et l'Île du Prince Edouard, ont produit l'année dernière, 49480 quarts d'huîtres, évalués à \$148,440 contre 54,555 quarts, en 1892, évalués à \$163,569. La diminution porte sur la production des trois provinces.

Un arrêté du conseil du gouvernement fédéral a nommé une commission composée de MM. P. S. Archibald, ingénieur en chef de l'Intercolonial, Wm Pierce, ingénieur des mines, W. H. Allison, inspecteur des domaines, pour s'enquérir des tarifs de transport sur le réseau du Pacifique Canadien.

Le *Moniteur du Commerce*, reproduit, en leur donnant une signification particulière qui n'y est pas, puisque nous sommes restés dans la généralité, nos remarques sur les droits du journalisme; mais, tout naïvement, il trouve que quelques unes de ces remarques s'appliquent à son cas. Ce n'est pas nous qui le lui avons dit.

L'association des épiciers de gros de Montréal se plaint de la concurrence de maisons d'Ontario sur les sucres. Les épiciers de gros de Montréal sont tenus, par l'entente qu'ils ont entre eux, de vendre les sucres raffinés à un prix déterminé jusqu'à Brockville à l'ouest. Or des maisons de Kingston, d'Ottawa et d'ailleurs, qui ne font pas partie du combine, viennent à l'est de Brockville vendre des sucres au dessous du prix fixé, et, par ce moyen, parviennent à enlever de la clientèle à celles de Montréal. Il est probable que l'association va reporter vers l'est la limite du territoire combiné.

De *Dun's Review*: "La garantie contre toute législation perturbatrice que viennent de donner les élections aux Etats Unis) a produit de l'amélioration dans le ton des affaires de toutes les branches de l'industrie et une augmentation des transactions dans quelques unes, mais en somme on ne constate que très peu de changement dans les ventes réelles ou dans les commandes. Nombre d'usines, principalement dans les cotonnades, ont augmenté leurs heures de travail; mais il est encore douteux que la demande de la consommation suffise pour alimenter les industries en général dans leur production actuelle. La saison est trop avancée pour qu'on attende une augmentation de l'activité avant le 1er janvier; et les légers changements que l'on constate dans les prix sont en baisse."

NOTES INDUSTRIELLES.

Les commerçants de Nicolet s'agitent pour obtenir une seconde succursale de banque. Celle de la banque Ville Marie ne leur suffit pas, paraît-il.

L'emprunt que la Chine vient de négocier à Londres est à 7 p. c., payable en argent, pour £1,600,000. Il a été couvert plusieurs fois à Londres. Le produit est destiné à payer les achats de munitions de guerre et d'armement que la Chine a faits depuis le commencement de la guerre avec le Japon.

Le tarif Wilson a considérablement réduit les droits sur le verre à l'entrée aux Etats-Unis, mais les verriers américains ont réussi, par une réduction de 22½ p. c. sur les salaires, à se mettre en position quand même de vendre à meilleur marché que les Belges.

M. E. S. Clouston, gérant général de la banque de Montréal, qui est de retour d'Angleterre, où il était allé placer les obligations fédérales, dit que c'est la première fois que les banques canadiennes aient fait des soumissions à Londres pour un emprunt fédéral et que ce fait a excité beaucoup d'intérêt chez les financiers anglais.

Une ménagère de Thomaston. E. U. s'est brisé un doigt l'autre jour en lavant. Si quelque fabricant de poudre de savon ne s'empare pas de ce fait pour faire mousser sa marchandise dans ses annonces, c'est qu'il n'a pas l'œil ouvert.

Du *Monetary Times*: Un bel exemple de la générosité libérale des commis voyageurs à l'égard des malheureux, vient d'être signalé par un correspondant de Montréal: Samedi dernier, dit-il, quelques membres de l'Association des Commis-Voyageurs de la Puissance apprirent que Mme. la veuve d'un commis voyageur qui faisait partie de l'association, était dans la gêne. L'Association, comme corps, ne pouvait lui venir en aide, à raison de circonstances qu'il est inutile d'expliquer; mais les camarades organisèrent une souscription et bientôt ils eurent réunis \$200 qu'ils transmirent immédiatement à la veuve, qui en avait grand besoin.

L'Allemagne produit une quantité énorme de sucre de betterave; la variété la plus communément cultivée est la petite Wanzleben qui donne en moyenne de 14 à 15 pour cent de sucre. L'Allemagne possède 406 de ces usines; elles ont à elles toutes, 4,717 machines à vapeur, d'une force totale de 63,691 chevaux; elle consomme 10,623,319 tonnes de betterave par an et elles produisent 24,273,784 quintaux de sucre et 4 815 922 quintaux de mélasse. C'est avec cette mélasse que les Allemands font leur alcool.

La construction du chemin de fer Métropolitain, à Paris, qui doit traverser la ville du nord au sud et relier les gares du nord, de l'est, d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée, coûtera \$20,000,000, pour ses huit milles de longueur. Ce sera un chemin de fer souterrain. L'état offre de garantir l'intérêt, à un taux de 2½ p. c.

REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

Montréal, 22 novembre 1894.

FINANCES.

A Londres, le taux de l'intérêt des fonds disponibles sur le marché libre est de 15/16 p. c. pour les avances à 60 jours et de ½ p. c., pour les prêts à demande. L'escompte de la banque d'Angleterre reste à 2 p. c.

A New-York, l'émission prochaine de \$50,000,000 d'obligations 5 p. c. des Etats-Unis n'a eu que peu d'effet sur le marché monétaire; les banques vont absorber le montant qu'elles pourront obtenir sans que cela diminue considérablement le montant de leurs réserves non employées. Le taux des prêts à demande reste à 1 p. c.; les prêts à terme se font entre 1 et 3 p. c. et l'escompte du papier de commerce de tout repos, entre 3 et 4 p. c.

A Montréal, les prêts à demande se font à 4 p. c. et l'escompte des effets commerciaux entre 6 et 7 p. c.

Le change sur Londres est stationnaire.

Les banques vendent leurs traites à 60 jours à une prime de 9½ à 9¾ et leurs traites à vue à une prime de 9¼ à 9½. Les transferts par le câble sont à 10 de prime. Les traites à vue sur New-York font de 1/16 à ¼ de prime. Les francs valaient hier à New-York, 5.17½ pour papier long et 5.15½ pour papier court.

La bourse a été assez active et en baisse pour les actions de banque. La banque de Montréal ex-dividende, s'est vendue lundi à 220½; en clôture, hier, on la cotait 225 vendeurs et 218 acheteurs. La banque des Marchands s'est vendue 164, la banque du commerce ex-dividende 138; et la banque Ontario, aussi ex-dividende, 107.

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit:

	Vend.	Ach.
Banque du Peuple.....	125	122
" Jacques-Cartier xd	120	111
" Hochelaga xd.....	127	124
" Nationale.....	58	56
" Ville-Marie.....	85	70

Le Pacifique Canadien est en baisse; il est descendu à 58½. Les Chars Urbains sont à 157 et 157½. Le Gaz fait 185½. Le Câble a été actif et en baisse: de 142½, il est descendu à 139½. Le Télégraphe, au contraire, gagne 1 p. c. sur la semaine à 153½. Le Téléphone Bell se cote 153½; le Richelieu, 84½.

La Dominion Cotton Co. s'est vendue mardi, à 96.

COMMERCE.

La saison de navigation est close; les derniers vapeurs océaniques ont quitté le port de Montréal, et il n'y a plus que les bateaux à vapeur desservant les localités voisines qui vont encore sillonner le fleuve, jusqu'à ce que les glaces rendent toute navigation impossible. Nous entrons, par conséquent dans la saison d'hiver, avec quelle perspective? Il faut bien l'avouer; la perspective n'est pas très riante; cependant elle n'est pas si noire qu'on pourrait le craindre. Les règlements de comptes du mois de novembre ont donné lieu à un certain nombre de faillites; mais, en somme, ces liquidations

forcées ne dépassent guère en importance celles d'une année ordinaire et on espère que le nombre va maintenant aller en diminuant.

L'activité des ventes d'automne commence à se dissiper; quoique les livraisons doivent encore occuper le personnel des maisons de gros pendant quelque temps.

L'automne a été, jusqu'ici, assez doux et assez humide pour permettre aux cultivateurs de préparer leurs terres pour les semailles du printemps. La vente des produits agricoles a été assez légère, les cultivateurs ne se souciant pas de tout vendre en ce moment, à cause des bas prix. Ils se défont cependant aussi rapidement que possible de leur foin, parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de hausse à attendre pour cette année. Le produit des ventes de grains, de foin, de produits laitiers, d'œufs et de porcs a suffi pour mettre un bon nombre de marchands au dessus de leurs affaires. Les ventes de l'hiver seront naturellement moins fructueuses, mais avec ce qu'il lui reste encore de grains, le cultivateur pourrait réaliser assez pour se tenir en règle. Le voudra-t-il?

La saison des fêtes approche, les importateurs d'articles de fantaisie s'empressent d'étaler leur marchandise. A vrai dire, nous ne croyons pas à un grand succès dans cette ligne, la masse des consommateurs devant être réduite par les circonstances à l'économie forcée.

Alcalis.—Marché terne, désormais et stationnaire. Nous cotons: potasses premières, \$4 30; de secondes, \$3.90; perlasse \$7.00.

Bois de construction.—Les canaux de l'état de New-York vont être fermés incessamment; les expéditions de bois pour les Etats-Unis tirent par conséquent à leur fin et comme on n'a pris livraison que de quantités modérées, il reste en stock apparent, aux scieries, de fortes quantités de bois débité. Mais la plus grande partie de ces stocks ont leur propriétaire aux Etats-Unis et les scieries n'en sont embarrassées qu'au point de vue de l'encombrement de leurs clos. Le ton des cours, cependant est légèrement plus faible. Aux clos de ville, la tranquillité antérieure règne encore souveraine.

Charbon et bois de chauffage.—Rien de changé encore aux prix du charbon dur la demande est désormais plus fractionnée; les approvisionnements de ceux qui peuvent faire des provisions pour l'hiver sont terminés; les autres—et le nombre en est plus grand cette année—n'achètent que par tonne ou demi-tonne. Le bois de chauffage est stationnaire mais ferme.

Cuir et peaux.—La demande en cuir est un peu diminuée, les fabricants de chaussures étant maintenant approvisionnés. Le marché d'exportation n'est pas très actif. On a vu sur le marché une couple d'acheteurs anglais, mais leurs achats ont été petits. Ils préféreraient qu'on leur consignât des cuirs.

Les peaux vertes sont stationnaires.

Draps et nouveautés.—Les marchands détaillants n'ont été encore que peu favorisés par la température et leurs remises s'en ressentent. Les achats de réassortiment sont encore très légers. Les ventes de marchandises du printemps sont très lentes. La note la plus favorable, c'est la diminution du nombre des faillites.

Epiceries.—Les maisons de gros achè-

vent l'expédition des commandes d'autonne; le commerce, pour cette ligne, a été au moins aussi considérable que les années précédentes et les remises, en somme, ne sont pas trop mauvaises.

Les sucres de la manufacture de Berthier, qui se vendent un peu au-dessous des cours des raffineries, sont en grande demande. Il y a sur le marché un sucre granulé de Berthier, No 2, à 3½c; la couleur en est un peu hâve, le sucre de Berthier No 1 se vend à 4c.

Les conserves alimentaires sont en bonne demande, ainsi que les fruits secs.

Fers, ferronneries et métaux. Les ferronneries ont été actives cette semaine et les expéditions continuent encore; mais la période d'activité achève et l'on va bientôt prendre le calme de la morte saison. Nous notons une baisse de 5c dans la petite tôle noire. Les fontes sont encore stationnaires, la concurrence des fontes américaines et canadiennes empêche la hausse habituelle à cette époque de se produire cette année.

Huiles, peintures et vernis.—Bonne demande en huiles de pétrole, aux prix notés la semaine dernière.

Les huiles de poisson sont fermes, mais sans changement à coter.

L'huile de graine de lin, l'essence de térébenthine, les peintures et les verres à vitres sont bien tenus.

Poisson.—La demande en poissons s'est accentuée la semaine dernière et de fortes livraisons ont été faites, ce qui a maintenu les prix fermes.

Salaisons.—Nous cotons les lards salés aux mêmes prix que la semaine dernière, mais avec une tendance à la faiblesse. De même pour les saindoux.

NOTES INDUSTRIELLES

On doit commencer en Californie la culture en grand de la canaigre, plante qui donne un acide tannique très estimé dans l'industrie du cuir. La production de cette exploitation sera d'environ 6000 tonnes de canaigre par année.

On a fabriqué au laminoir, dans le Pays de Galles, une feuille de fer si mince qu'il en faudrait 4800 pour donner un pouce d'épaisseur.

MM. Odilon Desrosiers et Alfred Saucier, de Louiseville, et Moïse Gouin, de Trois Rivières, ont fait l'acquisition du moulin "Stanton," pour la somme de dix mille dollars. Ces entrepreneurs industriels établiront à cet endroit une vaste manufacture de seaux, de tinctes, etc.

M. G. Auguste Desrosiers, manufacturier de Louiseville, s'offre d'éclairer cette ville à l'électricité, moyennant une exemption de taxe pendant un certain nombre d'années. Le conseil est à étudier la question.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, a eu lieu mercredi dernier, à Waterloo. Les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante: E. C. Smith, A. H. Moore, J. P. Noyes, J. G. Cowie, G. Stevens, D. D. Ranlett, I. B. Futvoye, G. O. Robinson, G. T. Childs et S. W. Foster.

Le bureau de direction en assemblée, le même jour, a élu M. J. G. Cowie, président; M. D. D. Ranlett, vice-président et M. J. P. Noyes, secrétaire-trésorier.

Revue des Marchés

Montréal 22 Novembre 1894.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS DE GROS

Mark Lane Express, de Londres, dans sa revue du 19 courant, dit: "Pendant la semaine, les blés anglais ont augmenté de 1s pour les meilleures qualités et de 6d pour les ordinaires. Les blés étrangers ont haussé de 6d. Les chargements de blé de Californie se sont vendus 25s; ceux de Manitoba 24s 9d, et ceux de Duluth, 25s. Le maïs est en hausse de 1s; la belle orge à moulée et les farines ont gagné 6d. Les haricots et les pois ont été fermes.

MM. L. Norman & Cie, de Londres, écrivent à la date du 5 novembre: "Depuis notre dernier rapport du 29 octobre, les cours du blé ont été fermes avec les prix en faveur des vendeurs. Il y a des indications d'une meilleure demande de la spéculation et la meunerie se montre plus disposée à acheter aux bas prix actuels; mais les détenteurs ne se pressent pas de vendre; ils ont haussé leurs prétentions et les acheteurs ont été obligés, jusqu'à un certain point, de passer par leur volonté.

"Blés anglais. La rareté de l'article a produit une nouvelle hausse et, dans certains cas, les acheteurs ont dû payer de 6d à 1s de plus. Blés étrangers avec une bonne demande du Royaume-Uni et du continent, il s'est fait beaucoup d'affaires. Les blés de La Plata sont plus chers; on a offert de 20s 3d à 20s 7½d pour des chargements en route par voiliers. Les blés de Californie sont en hausse de 6d. Il a été vendu aujourd'hui des blés d'Australie, sur voiliers, à 23s. Bonne demande et offres libérales en blés de Russie. Américains, fermes et en hausse. Les vendeurs de roux d'hiver en route demandent 20s 1½d et pour expédition, 20s 3d. Canadiens tenus fermes. Pendant la semaine, des blés durs de Manitoba ont été vendus à 22s 9d. Pour livraison en novembre-décembre, on demande aujourd'hui 23s 4½d.

"Orge à moulée ferme et en bonne demande. Des lots d'Odessa sont offerts à 11s 7½d. expédition novembre-décembre. Maïs ferme mais tranquille. Du maïs nouveau d'Odessa est offert à 19s 6d, tandis que la vieille récolte est tenue à 21s. L'américain, vieux ou nouveau, est tenu à 22s. Avoine. Avec une diminution de l'offre, les cours sont un peu plus chers. Pois soutenus. Les exportateurs canadiens ont haussé leurs prix et demandent 23s 9d pour les No 2 d'Ontario; les acheteurs offrent 23s 3d. Foin étranger, en pauvre demande aux cours de la semaine dernière."

Le *Marché Français* de Paris, publiait

ce qui suit à la date du 3 novembre: "Le temps reste doux et toujours favorable à la croissance des céréales en terre."

"Nos marchés de l'intérieur tenus hier ont été dérangés par les fêtes et ont présenté, par suite, moins d'animation encore que d'habitude; les affaires ont été à peu près nulles. Par contre, les télégrammes qui nous parviennent sur les marchés d'aujourd'hui accusent pour un certain nombre de places, notamment pour Donai, Dijon, Reims, Chartres, Orléans et Saint-Quentin, un peu plus de fermeté sur le blé, en raison de la rareté des offres.

Les marchés de l'Europe sont encore à la hausse comme l'attestent les dernières nouvelles télégraphiques de Beerbohm, cotait hier, le marché de Liverpool ferme et probablement plus cher. Le câble public disait: Blé ferme, demande modérée, les détenteurs n'offrent pas beaucoup; mais soutenu, demande modérée. Voici quelles ont été les cotes de la huitaine à Liverpool, pour le blé du printemps No 2, qui est la même sorte de blé que l'on cote à Chicago:

Jeu	di	5s 0½d	à	5s 2d	par 100 lb.
Vend	redi	5s 1d	à	5s 3d	—
Samedi	5s 1d	à	5s 3d	—	—
Lundi	5s 2d	à	5s 4d	—	—
Mardi	5s 2d	à	5s 4d	—	—
Mercredi	5s 2d	à	5s 4d	—	—

C'est une hausse de 2d par 100 livres, équivalente à environ 2.4c par minot.

Aux Etats-Unis, les marchés du disponible sont restés soutenus, sans suivre la hausse de l'Europe, tandis que les cours de spéculation, au contraire, ont baissé.

On attribue cette baisse à une reprise des livraisons des cultivateurs qui a augmenté de 2,300,000 de minots, d'après *Bradstreet's*, les approvisionnements visibles, tandis que l'on signalait entr'autres dans le *Price Current* de Cincinnati, une diminution dans la consommation du blé par les animaux. Ces deux causes ont fait perdre hier 1½c. aux cours du blé à Chicago.

Les cours de clôture ont été: Chicago, blé sur novembre, 53½c; sur décembre, 54c; sur mai, 59½c. New York, blé sur novembre, 57½c; sur décembre, 58½c; sur mai, 62½c.

Au Manitoba, les nouvelles données par le *Commercial* du 12 novembre sont à la hausse, une tempête de neige a diminué les livraisons et comme les exportateurs n'ont pas beaucoup de stock sur les bras, ils sont disposés à tenir leurs prix. A la campagne on payait de 40 à 42c aux cultivateurs pour le No 1 dur. Les cours du blé à Fort William varient de 60½ à 61c à flot.

Dans le Haut Canada, la hausse sur le blé s'est maintenue jusqu'à hier, mais aujourd'hui, la faiblesse du marché de Chicago produit une légère réaction en

THOS. MEALEY & CO.,

FABRICANTS DE



COUSSIN D'ESCALIER DE MEALEY.

DOUBLURER QUATTÉES POUR TAPIS

.....ET COUSSINS D'ESCALIERS

BUREAU

24, RUE CATHARINE, NORD,

HAMILTON, O NT

baisse On vend au char à la campagne, 56c le minot.

L'orge s'est vendue, No 1 de 43 à 44c et No 2 de 40 à 41c. L'avoine fait de 27 à 28c et les pois 50½c, le tout sur wagon à la campagne.

A Montréal, les derniers vapeurs partant cette semaine et les frets étant arrêtés d'avance depuis assez longtemps, il n'y a pas de demande pour l'exportation. La meunerie de la province, nous dit-on, a acheté ces jours-ci quelques chars de blé de Manitoba à 73c pour No 1 dur, fret de Montréal.

L'avoine s'est vendue par petits lots de 500 à 600 minots aux exportateurs d'animaux à 33c pour une qualité non classée ou refusée; quelques chars de No 8 ont fait 34c et l'avoine No 2 vaut, sans beaucoup de demande, 35c le tout en magasin.

L'orge à moulée est assez difficile à coter; il y en a fort peu en stock et, d'un autre côté, la demande est presque nulle. On peut cependant dire qu'elle vaut de 45 à 47c suivant qualité et position.

Il a été exporté environ 80,000 minots de pois, la semaine dernière, dont 8,000 minots pour Hambourg; il n'en restait plus en élévateurs, samedi dernier, que 30,000 minots. Les prix payés ont été un peu plus élevés: de 66 à 66½c en magasin et de 67 à 67½c à flot. A la campagne, les acheteurs ont de la peine à réunir un char par station; soit que la récolte ait été plus mauvaise qu'on ne le disait, soit plutôt que les cultivateurs, trouvant les prix trop bas, ne veulent pas vendre maintenant. Nous pencherions pour cette dernière explication. On paie à la campagne 63c par 70 lbs.

Le sarrasin est mort, depuis les quelques jours d'activité qu'il a eu il y a une quinzaine, on ne trouve presque personne qui s'en occupe. On l'offre ici à 46c par 50 lbs, en magasin. Un vapeur parti la semaine dernière pour Hambourg, en avait pris 58,000 minots.

Les farines ont repris une allure plus modérée depuis la hausse qui a suivi l'augmentation du prix des transports par chemins de fer. La hausse du blé a influencé les cours qui accusent tous une hausse de 5 à 10c en sus des 25c pour le fret. Mais le plus clair du bénéfice de cette hausse est encore pour les chemins de fer.

La demande pour les farines d'avoine est modérée et les prix soutenus.

Le son est très ferme, même légèrement en hausse sous la même influence que le blé.

Nous cotons en gros:
Blé roux d'hiver, Can. No 2. \$0 00 à 0 56
Blé blanc d'hiver " No 2. 0 00 à 0 56
Blé du printemps " No 2. 0 55 à 0 56
Blé du Manitoba No 1 dur... 2 72 à 0 73
" No 2 dur... 0 70 à 0 71
" No 3 dur... 0 00 à 0 00
Blé du Nord No 2..... 0 00 à 0 00
Avoine No 2..... 0 35 à 0 35½
Blé d'inde, en douane..... 0 00 à 0 00
Blé d'inde, droits payés 0 00 à 0 00
Pois, No 1..... 0 82 à 0 83
Pois, No 2 (nouveaux)..... 0 66½ à 0 67½
Orge, par minot..... 0 45 à 0 47
Sarrazin, par 50 lbs 0 46 à 0 47
Seigle, par 56 lbs..... 0 49 à 0 50

FARINES

Patente d'hiver.....\$3 60 à 3 65
Patente du printemps 3 60 à 3 65
Patente Américaine..... 0 00 à 0 00
Straight roller..... 3 00 à 3 05
Extra..... 2 60 à 2 70
Superfine 2 50 à 2 60
Forte de boulanger (cité)..... 3 50 à 3 55
Forte du Manitoba..... 3 50 à 3 55

EN SACS D'ONTARIO

Medium\$1 50 à 1 60
Superfine 1 25 à 1 30

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard,
en barils..... 3 85 à 3 90
Farine d'avoine granulée,
en barils 3 85 à 3 90
Avoine roulée en barils..... 3 85 à 3 90

MARCHÉ DE DÉTAIL

Le froid qui nous est survenu lundi soir et a continué jusqu'à mardi soir a éclairci le nombre des cultivateurs qui venaient au marché. Ceux qui n'ont pas reculé devant la température ont vendu leurs grains assez facilement aux mêmes prix que la semaine dernière: l'avoine, de 75 à 85c, la poche; les pois, 70c. le minot de 60 livres, le sarrasin 90c la poche.

En magasin, les commerçants vendent l'avoine de 85 à 90c par 80 livres.

Le blé d'inde jaune des Etats-Unis fait 80c par minot, et le blanc 85c.

Les pois No 2 valent 70 à 75c et les pois cuisants de 90 à 95c par 60 lbs.

La graine de lin par minot de 6s lbs vaut \$1.05 à \$1.10.

L'orge No 2 de la province vaut de 95c à \$1.00 par 96 lbs.

BEURRE

MARCHÉS ANGLAIS

On écrit de Liverpool: "La demande est fort tranquille, quelques lots de crémeries de choix ont été vendus de 95 à 100s, par quintal; mais les beurres secondaires ne valent que de 57 à 75s. nous cotons: beurre d'Irlande, 1er choix 83s; 2d, choix 70s; 3e do, 60s par quintal.

MARCHÉ DE NEW-YORK

A New York, le mouvement du beurre est modéré; mais comme les arrivages sont également modérés et ne contiennent qu'une petite proportion de bon beurre de table, les détenteurs sont fermes dans leurs prétentions pour ces beurres qui se vendent dans les prix de 25 à 26. Les crémeries d'été se vendent de 22 à 22½c. Les beurres de ferme de l'état de N. Y., valent de 20 à 21c.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

La position du marché du beurre de beurrerie, à Montréal, est la même que la semaine dernière, à cette exception près que les exportateurs savent maintenant qu'il leur sera impossible d'exporter le peu de stock dont ils s'étaient chargés. Pour l'écouler, on nous dit qu'une des principales maisons d'exportation va louer ou a loué un magasin, rue St Paul, à l'est de la place Jacques Cartier, pour y vendre son stock de beurre à la tinette.

Les commerçants paient aux fabricants de 20 à 20½c pour le beurre d'octobre, 21c quelquefois pour celui de novembre, à Montréal. Les prix pour les détaillants sont de 21½ à 22c pour les beurres d'octobre et novembre; 21c pour le septembre et de 19 à 20c pour le beurre d'été.

Le beurre de townships de choix vaut de 18 à 19c; le beurre ordinaire, de 16 à 17c; le beurre de l'ouest, de 15 à 16c et les rouleaux de 16 à 17c.

FROMAGE

MARCHÉS ANGLAIS

On écrit de Liverpool: "L'amélioration notée la semaine dernière a continué, il y a une bonne demande pour les marques de choix aux pleins prix de la semaine dernière. Nous cotons aujourd'hui: Septembre 1er choix, blanc ou coloré, 51 à 52s par quintal; fromage d'été de choix, 46 à 50s."



NOS ALIMENTS NATIONAUX

Blé Roulé, Désèché Avoine Roulée, Désèchée,
Orge "Snow Flake," Roulée, Désèchée.

En paquets de 2 lbs.

2 doz. à la caisse

FARINE DE SARASIN PRÉPARÉE, en paquets de 2½ lbs—2 doz. à la caisse
en paquets de 5 lbs—1 doz. à la caisse

Ces marchandises sont sans égales et remplissent la demande pour des aliments d'une qualité supérieure pour le déjeuner.

Donnent SATISFACTION à vos pratiques,

AUGMENTENT votre COMMERCE,

Vous donnent un bon PROFIT.

RESULTATS:

**QUALITÉ,
SATISFACTION,
PRATIQUES,
PROFIT.**

The IRELAND NATIONAL FOOD CO'Y

MEUNIER ET FABRICANTS

(Ltd.)

D'Aliments pour le Dejeuner

Possédant les moulins du genre les plus grands, les plus complets et les plus modernes de tout le Dominion.

TORONTO, Ont.

MARCHÉS DES ETATS-UNIS

Canton, N. Y. 17 novembre. — Deux mille tinettes de beurre se sont vendues à 22½c. Pas de vente de fromage.

Utica, 19 novembre. — Ventes de la journée : 50 meules à 9½c, 213 à 9½c, 388 à 9½c, 950 à 9½c, 1752 (petites meules) à 10½c, 408 à 10½c, 885 à 10½c, 350 à 10½c, 504 à 11c.

Little Falls, 19 novembre. — Ventes de la journée : 846 meules à 8c, 310 à 8½c, 315 à 8½c, 2167 à 9c, 262 à 9½c. Beurre de crémeries, 18 tinettes à 23c.

MARCHÉS D'ONTARIO

Ingersoll, 20 novembre. — En vente aujourd'hui 6510 meules, solde de la saison. Ventes, 1325 à 10½c. Beaucoup de monde au marché; on a offert 10½c pour le tout mais plusieurs ont refusé. Le marché s'est ajourné à quinze jours pour la dernière réunion de la saison.

Listowell, 15 novembre. — Seize fromageries ont mis en vente aujourd'hui 10429 meules de fromage; un lot de 350 meules d'aout a été seul vendu, à 10 1/16c. On a offert de 10½ à 10½ pour le septembre.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

La saison est à peu près close; beaucoup de fromageries sont fermées et les autres font un fromage qui, généralement laisse beaucoup à désirer, parce qu'il a souffert du froid et n'a pu mûrir par une température convenable. Les derniers vapeurs partant cette semaine, tout le fret étant pris et les exportateurs

ayant obtenu les quantités qu'il leur fallait, la demande est tombée et les prix également.

Au quai, lundi, il y avait en vente environ 2000 fromages; mais il y en avait peu qui fût de qualité supérieure et le prix extrême a été de 9½c. Quelques lots de choix, reçus par les commissionnaires ont pu être vendus lundi et mardi; 9½ à 9½c pour le blanc et de 9½ à 9½c pour le coloré; mais dès hier, on ne pouvait plus avoir d'offre au dessus de 9½ à 9½c et, pour les fromages de qualité un peu inférieur, on ne pouvait même plus avoir d'offres.

Les exportations de la semaine ont été :

Par	Pour	Fromage	Beurre
Orégon.....	Liverpool	8,115
Pomeranian..	Glasgow	368
Amarynthia..	"	906	47
Austrian.....	Londres	20,256
Hurona.....	"	17,324
Hisponia.....	Hambourg	50
Totaux.....		47,019	47
Semaine corresp. 1893 ..		49,009	2,407

ŒUFS

L'exportation en Angleterre a été très active cette semaine. Le marché, là-bas, est coté de 8s à 8s 6d par 120.

Deux ou trois chars d'œufs frais d'automne ont été exportés à New-York.

Le fait est que l'exportation paie plus cher que le marché local qui reste aux cours de 15 à 16c pour les œufs mirés, 14c pour les chaumés et de 18 à 20c pour les œufs frais.

VOLAILLES ET GIBIER

La volaille arrive en plus grande abondance; la demande est bonne et les prix plus ferme. On vend les dindes de 8½ à 9c; les oies 6c; les canards 8c; les poulets de 6 à 7c.

Les perdrix valent: No 1, 45c la paire; No 2, 25c; les lièvres, 25c la paire; le chevreuil, de 5 à 6c la livre.

PORCS ABATTUS

Au char, on vend de \$5.50 à \$5.75 pour les gros porcs et jusqu'à \$6.00 pour les petits, par 100 livres. Au détail, le prix varie de \$6.00 à \$6.50.

POMMES DE TERRE.

Les pommes de terre de l'ouest se vendent au char à 50c la poche et au détail à 6½c par 90 lbs.

A Boston on cote :

Hébrons, le minot.....	de 55 à 58c
Roses, le minot.....	de 53 à 55c
White Stars et Burbanks.....	de 50 à 53c
Rouges du Dakota.....	de 00 à 50c
De l'île de P. E.....	de 55 à 00c

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

A Boston on cote :

Choix à fancy en grosses balles.....	\$14 50 à \$15 50
Choix à fancy en petites balles.....	13 50 à 14 50
Beau à bon.....	11 00 à 12 00
Pauvre à ordinaire.....	9 00 à 11 00
Mêlé.....	9 00 à 11 00
Paille de seigle.....	11 00 à 12 00
" d'avoine.....	7 50 à 8 00

LE CAFE DANDELION ROYAL

est un breuvage délicieux et nourrissant, purifiant et donnant des forces. Hautement recommandé par la Faculté de Médecine. Empaqueté seulement en boîtes de ferblanc. Le prix en est minime. Tous les Epicieris devraient en garder et l'offrir à leurs clients. Demandez nos prix et nos échantillons. Nommez le "Prix-Courant."

The Royal Dandelion Coffee Co'y, 468 King Street, West, Toronto, Ont.

Pompes
& MACHINES
& HYDRAULIQUES

LA VAPEUR ET A POUVOIR

POUR TOUS LES BUTS....

NORTHEY CO'Y, LTD.

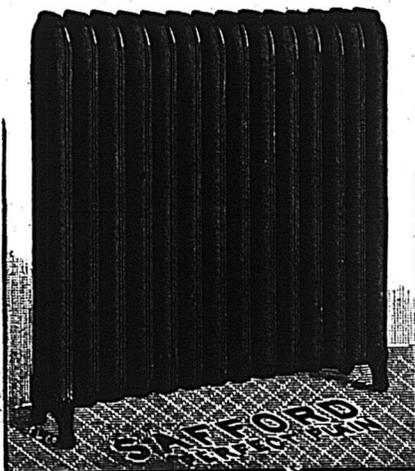
TORONTO, ONT.

R. H. BUCHANAN & CO,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC,

684, rue Craig, MONTREAL.

En leur écrivant, dites que vous avez vu cette annonce dans "LE PRIX COURANT."



The TORONTO RADIATOR M'F'G Co. (Limited)

TORONTO, CANADA

FABRICANTS DES

RADIATEURS BREVETÉS de SAFFORD

Pas de { BOULONS,
PAQUETAGE,
FUITES.

Meilleurs et moins chers que les registres en tuyaux.

H. McLAREN & CO., Représentants

708 RUE CRAIG, MONTREAL.

Arrivages de la semaine 292 chars de foin et 18 chars de paille ; semaine précédente 271 chars de foin et 42 chars de paille.

Sur les arrivages de la semaine, il y avait 46 chars pour l'exportation.

Il n'y a rien de nouveau dans l'état général du marché. Les arrivages ne sont pas excessifs et la demande n'est pas active. Il y a encore beaucoup de stock invendu, dont la majeure partie est de qualité moyenne ou ordinaire. Le foin de choix n'est pas aussi abondant ; il est comparativement en meilleure demande ; mais il faut qu'il soit bien beau pour atteindre à nos cotes extrêmes. Nous cotons le marché tranquille avec demande lente. (Circulaire de MM. Hosmer, Robinson & Co. de Boston).

A Montréal, le marché n'a pas sensiblement varié ; la navigation étant close, il faudra désormais exporter par New York et expédier en chemin de fer, ce qui pourrait bien empêcher pour le moment nos exportations sur l'Europe. On cote le marché anglais assez ferme mais sans avoir regagné le terrain perdu.

A la campagne on a pu acheter du foin No 2 à \$4.50, pressé et livré sur wagon ; mais généralement on paie de \$5.00 à \$5.50. Le No 1 se paie de \$6.75 à \$7.00 et même \$7.25 pour les grosses balles.

Le marché du détail pour le foin est bien tranquille et les prix en sont faibles. Le son est plus ferme. La moulée, le gru sont stationnaires.

Nous cotons au détail :

Foin pressé No 1, la tonne.....	8 00 à 8 50
do do No 2 do	6 00 à 7 0 "
do do No 3, do	5 00 à 6 00 "
Paille vieille do	3 50 à 4 50 "
Mouline extra la tonne.....	00 00 à 24 00
do No 1 do	00 00 à 22 00
do No 2, do	00 00 à 20 00
Gru blanc do	00 00 à 21 00
do No 2, do	00 00 à 20 00
do No 3, do	00 00 à 18 00
Son (Manitoba) du	00 00 à 18 00
do (Ontario) do	17 00 à 18 00
do au char	16 00 à 16 50
Blé-d'inde jaune m. ulu.....	00 00 à 23 00
Farine de blé-d'inde, granulée	
100 lbs	1 70 à 1 75
Farine de blé-d'inde commune	
100 lbs	1 20 à 1 25
Blé d'inde broyé la tonne.....	00 00 à 24 00

MARCHE AUX BESTIAUX

Il y avait lundi, aux abattoirs de l'est :
 Bêtes à cornes..... 500
 Moutons et Agneaux..... 2100
 Veaux..... 120

Nous pouvons donner les prix suivants comme prix moyens :

Bétail pour exportation la lb.	3½ à 4 c
do de boucherie, 1re qual.	3 à 4 c
do " 2e " "	2½ à 3 c
do " 3e " "	2 à 2½ c
Moutons, exportation.....	3½ à 3¾ c
do de boucherie.....	2½ à 3 c
Agneaux.....	3 à 3¾ c
Veaux.....	la tête \$3.00 à \$12.00
Porcs gras, sur pied, les 100 lbs.	\$4.25 à \$4.50.

Les exportations de la semaine ont été : bêtes à cornes 2,918, moutons, 3,656.

AU COMMERCE GRAIN ET FARINE.
 Comme il y a une hausse considérable sur les farines, grains, etc., etc. Veuillez demander nos échantillons et prix et nous vous donnerons un avantage sur les prix actuels du marché. Nous avons beaucoup de farines et grains d'acheter avant la hausse actuelle.

E. DUBOCHER & CIE, 97 Commissaires.

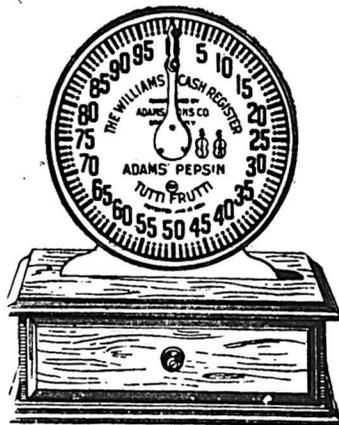
**Pour avoir
 des Dents
 Blanches**

IL N'Y A RIEN DE MIEUX QUE LA

**GOMME A MACHER
 MEXICAN FRUIT de SOMERVILLE**

EN VENTE PARTOUT A 5 Cents LE PAQUET.

C. R. SOMERVILLE, - LONDON, ONT.



**Ayez en un
 LE COMPTEUR DE CAISSE
 TUTTI-FRUTTI DE ADAMS**

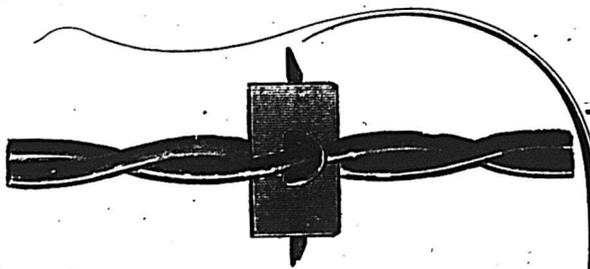
IL EST BIEN FAIT ET TOUT A FAIT FIABLE...

Demandez notre circulaire descriptive en mentionnant "LE PRIX COURANT."

ADAMS & SONS CO., 11 ET 13, RUE JARVIS, TORONTO, ONT.

Fil de Fer Barbelé "SAFETY"

**LE FIL BARBELE
 LE PLUS PARFAIT**



Etant plus fort, il offre plus de sécurité pour le bétail.

Le meilleur fil manufacturé qui ait été jusqu'à maintenant offert sur le marché, et par conséquent, celui qui donne le plus de satisfaction.

Demandez-le à votre marchand ; n'en acceptez pas d'autres. Si votre fournisseur ne le tient pas, écrivez, en mentionnant "LE PRIX COURANT," à la

SAFETY BARB WIRE CO., 50, rue Colborne, TORONTO, Ont.

POUR LES HOMMES SEULEMENT

qui savent apprécier un cigare, nous avons à dire ceci :

" Nous mettons au jeu notre réputation sur l'affirmation que

" LA SONADORA "

est un cigare de qualité au moins égale à tout autre cigare de n'importe quelle fabrique du monde."

Voyons, faites-en un essai loyal et sans préjugé, puis faites part à vos amis de vos impressions. 15c, ou 2 pour 25c.

CREME DE LA CREME CIGAR CO., Montreal.

NOTES SPECIALES.

Beaucoup de personnes trouveront avantage à lire dans une autre page l'annonce de MM. Laporte Martin & Cie.

Les épiciers qui ne tiennent pas le Sél'ACME ont tort car c'est le seul qui ne durcit pas. La Toronto Salt Co., dont l'annonce est dans une autre page, vous enverra ses échantillons et prix sur demande.

MM. Roméo Prévost & Cie, comptable, auditeurs, liquidateurs et fidéi-commissaires, font une spécialité de collections et de liquidation de sociétés. Argent à prêter.

Bâtisse New York Life, chambre No 215. Montreal Téléphone Bell No 815.

A cette saison-ci de l'année, surtout, les épiciers et confiseurs ont intérêt à écrire à la Cowan Co., de Toronto, dont l'annonce est dans une autre page pour demander ses prix et échantillons de cacao, chocolats, cafés et Icings; les produits de cette maison ont une haute réputation d'excellence.

La Gomme à Macher "Mexican Fruit" de Somerville a déjà une grande vogue ici; cependant il y a encore des épiciers et des pharmaciens qui ne la tiennent pas; ceux là devraient se hâter de demander à M. C. R. Somerville de London Ont, ses conditions et échantillons. Il n'y a rien de tel comme de garder une bonne marchandise pour plaire à la pratique.

Nous attirons l'attention sur l'annonce de MM. Bernier & Cie de St-Hyacinthe; cette maison dont la réputation n'est plus à faire, tient ce qu'il y a de mieux engrainés, farines, son, gru, moulée, etc., et nous conseillons vivement à nos lecteurs de ce district, de s'adresser à cette maison s'il veulent avoir satisfaction.

Lorsque l'on fait une spécialité d'une chose, il en résulte nécessairement une production plus parfaite. La Northey Manufacturing Co., de Toronto, ne fabrique que des pompes, qui sont la perfection même, disent ceux qui s'en sont servi. Cette compagnie fabrique toutes sortes de pompes et machines hydrauliques quel qu'en puisse être le coût. Voyez leur annonce.

Les ciseaux de la fabrique Clauss sont connus et estimés dans le monde entier; il est donc inutile de faire leur éloge. Le stock d'un quincaillier n'est pas complet sans cet article. Avant de donner votre prochaine commande, écrivez à la Clauss Shear Co., de Toronto, Ont., leur annonce est dans une autre page.

Le fil de fer barbelé "Safety" a donné une satisfaction si grande à ceux qui s'en sont servi que les fabricants, la "Safety Barb wire Company" de Toronto, se sont vus forcés de s'établir des ateliers plus spacieux et aménagés avec toutes les améliorations modernes. La popularité de ce fil prouve sa supériorité. Les marchands ont tout intérêt à offrir cet article à leurs pratiques. Voir l'annonce.

POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Monsieur Philippe LaFerrière continue toujours à régler les polices d'Assurances sur la Vie. Des prêts aux meilleures conditions sont effectués sur les polices.

Heures de bureau: de midi à 1 heure et de 4 à 5 heures p.m. Correspondance sollicitée et strictement confidentielle. Boite No-556 ou No-157-rue St-Jacques, Montréal.

MM. Menzie, Turner & Co. de Toronto, Ont., viennent de se rendre acquéreurs de la McFarlane Shade Co., et au 1er décembre ils prendront possession du magnifique établissement que cette compagnie a actuellement sur la rue Liberty. MM. Turner & Co. ont fait faire un nouveau catalogue qu'ils enverront à tous ceux qui en feront la demande en mentionnant LE PRIX COURANT. Aussi, si vous avez besoin de stores, rideaux, etc., écrivez-leur.

Tous les épiciers et tous les pharmaciens vendent la célèbre gomme à mâcher "Tutti Frutti" de Adams; mais ce que tous ne savent pas, c'est qu'ils peuvent se procurer un COMPTEUR DE CAISSE, (cash register), bien fait et sûr à des conditions exceptionnelles. Lisez dans une autre page l'annonce de la Adams & Sons Co. et écrivez-leur pour demander leur circulaire explicative; cela ne vous coûtera qu'un timbre et vous y trouverez certainement votre avantage.

Plus de courbatures pour les ménagères et filles de chambres, obligées de se servir du porte-ordure traditionnel, MM. Tarbox Bros de Toronto, viennent de mettre sur le marché un porte-ordure modèle à long manche pliant, qui évite tous les ennuis de l'ancien système. Tous les quincailliers et épiciers, trouveraient profit à demander cet article à leurs marchands fournisseurs ou à se mettre en relations avec MM. Tarbox Bros. L'annonce est dans ce numéro.

Les épiciers n'ont plus d'excuse pour vendre des raisins ou des corinthes sales ou poussiéreux. M. M. Beamer & Ryan de Brampton, Ont, dont l'annonce ce trouve dans ce numéro, ont mis sur le marché une nouvelle machine appelée "The Grocers Fruit Improver" qui nettoie et polit les corinthes, les raisins secs et les prunes de la nouvelle récolte aussi bien que les vieux. Si vous tenez à bien servir et à augmenter votre clientèle, achetez une de ces machines qui se vend la faible somme de \$16,00. Un enfant peut la faire fonctionner.

Il n'est pas un épicier qui ne connaisse les produits de la Ireland National Food Co., de Toronto, Ont. Il s'en trouve pourtant encore qui ne tiennent pas ces produits dans leurs épiceries. Eh bien, ceux-là ont tort, car ces marchandises sont aimées partout où l'on s'en est servi et il suffit de les faire essayer une fois par une pratique pour qu'elle ne veuille plus se servir d'autres marques. La Ireland National Food Co. se fait un plaisir d'envoyer des échantillons, les prix et tous les renseignements possibles. Les commandes par la malle reçoivent une attention immédiate. Ecrivez-leur donc, quand ça ne serait que pour vous renseigner, vous y trouverez certainement profit. Vous pouvez voir leur annonce dans une autre page.

Le Café Dandélon Royal est un breuvage nouveau qui a obtenu un grand succès partout où il a été introduit. Composée de café le plus pur et de dandélon, cette préparation est délicieuse et nourrissante. Elle purifie le sang et donne de la vigueur et rend de grands services dans les cas d'indigestion et de dyspepsie. Les épiciers devraient certainement en tenir et l'offrir à leurs clients. Pour détails, voir annonce dans ce numéro et écrire à la Royal Dandelion Coffee Co., 468 rue King Ouest, Toronto, Ont.

Nous accusons réception de l'Almanach Agricole, Commercial et Historique de 1895, publié pour et du passé, par la maison J. B. Rolland et fils. Cet Almanach soutient dignement la réputation que se sont faite ses dévanciers. La même maison publie aussi l'Almanach des Familles et le Calendrier de la Puissance du Canada. Toutes ces publications sont bien connues du public et s'écoulent facilement dans tous les magasins.

TOUR DU MONDE.—Nouveau Journal des voyages.—Sommaire de la 1766e livraison (10 novembre 1894).—La Sicile, impressions du présent et du passé, par M. Gaston Vuillier.—Voyage exécuté en 1893.—Texte et dessins inédits.—Treize gravures de G. Vuillier, Mme Bazin, Bocher, Ruffe, Privat, Pannemaker.—Chaque numéro, 50 cent.

ABONNEMENTS: Un an, 26 fr, Six mois, 13 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 1145e livraison (10 novembre 1894).—L'héritier des Vauferis, par Mme de Nanteuil.—L'académie de France à Rome, par Albert Deville.—Douaniers et contrebandiers par Pierre de Mériel.—L'excellent baron de Pic-Ardant, par Danièle d'Arthez.—L'art en photographie par les petites épreuves, par Frédéric Dillaye.—Chaque numéro, 40 cent.

ILLUSTRATIONS DE: A. Paris, Myrbach, Le Blant, etc.

ABONNEMENTS: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Les architectes, entrepreneurs, contracteurs, s'ils tiennent à se renseigner et à donner à leurs clients tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus perfectionné en fait de Radiateurs devraient lire l'annonce de la Toronto Radiator Co. que l'on trouvera dans une autre page. Les Radiateurs brevetés "Safford" sont sans contredit les meilleurs et coûtent moins cher que les registres ordinaires en tuyaux. Il n'entre absolument pas de boulons dans leur construction, aucun paquetage n'est nécessaire et par conséquent il ne se produit aucune fuite. Tous ceux qui construisent devraient insister pour que leurs fournisseurs spécifient les radiateurs "Safford" dans leurs contrats.

On se rappelle que l'honorable M. Shehyn avait offert, lors de la dernière exposition provinciale de Québec, une médaille à la plus belle exposition des produits de l'industrie de la chaussure l'industrie de Québec par excellence. Cette médaille d'or a été accordée à la maison Jobin & Rochette, coin des rues Colomb et Voltigeurs, St Roch, Québec, et le verdict des juges a été approuvé

par tous ceux qui ont visité l'exposition. La maison Jobin et Rochette est une de celles qui ont porté le plus haut la réputation des chaussures de Québec dans tout le Canada et même au delà de nos frontières. Nos amis de Québec et d'ailleurs ne sauraient mieux faire que de se mettre en relations avec cette maison dont les produits se distinguent autant par l'élégance et la solidité que par le bon marché.

THOMAS MEALEY & CO.

Comment adoucir la marche, éteindre le bruit des pas et diminuer en même temps l'usure des tapis, a été de tout temps un des problèmes que la maîtresse de maison s'est le plus étudiée à résoudre. On a imaginé de mettre entre le tapis et le plancher une couche de paille ou de foin. D'autres y ont mis de vieux journaux. Plus récemment on s'est servi d'un papier-feutre spécial. Chacune de ces substances avait ses avantages, mais aussi ses désavantages. La perfection nous paraît avoir été atteinte par la doublure ouatée de tapis de MM. Thomas Mealey & Co, de Dundas et Hamilton, Ont. Cette doublure consiste en une feuille de ouate, d'un pouce environ d'épaisseur, recouverte des deux côtés d'un papier très fort et solidement cousue. Cette feuille a 36 pouces de large; elle est facile à placer et donne une surface unie pour y poser le tapis. Le pied porte mollement là dessus, le pas ne fait aucun bruit et le tapis ne subissant pas de frottement, se conserve indéfiniment.

Le coussinet ouaté pour doublure du tapis d'escalier est construit sur le même principe; de plus, il est fait de manière à s'emboîter de lui-même dans la marche et n'a besoin ni de braquettes ni de crampes pour tenir en place.

Ces articles sont devenus très populaires partout où l'on en a fait l'essai et ils ont dès maintenant une vente considérable. Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne l'annonce de MM. Thomas Mealey & Co, qui les renseignera sur l'adresse de la maison, etc.

Province de Québec,) **COUR SUPÉRIEURE**
District de Montréal) No 766.

DME MATHILDE BERGERON, de Montréal, épouse de Hector Rochon, gentilhomme du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse, vs Hector Rochon, gentilhomme du même lieu, défendeur. Une action en séparation de biens a été intentée ce jour en cette cause, contre le défendeur. Montréal, 13 novembre 1894. Louis Masson, avocat de la demanderesse. 11 12 13 14 15

A VIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

EDMOND ROY, plombier,

386 Avenue Laval, Montréal,

FAILLI.

Les soussignés vendront par encan public aux salles d'encan de Marcotte et frères No. 69 rue St Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le 3 décembre 1894 à 11 heures avant-midi, les immeubles suivants savoir:

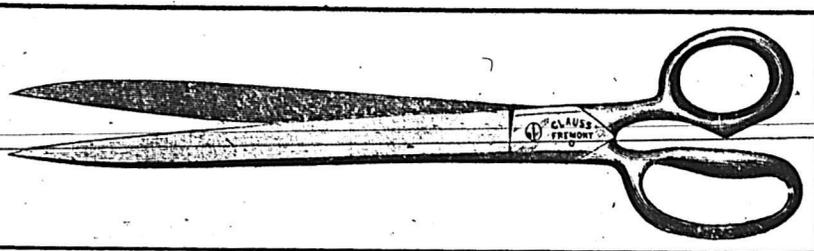
1er Un terrain situé sur l'Avenue Laval Nos 384 et 385 dans le quartier St-Jean Baptiste, en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de St-Jean Baptiste de la ville de Montréal, sous le numéro 15 subdivision 1238, avec maison et autres dépendances dessus construites;

2me Deux lots de terre situés au Bois de Boulogne, dans la paroisse du Sault-aux-Récollets, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse du Sault-aux-Récollets, sous les numéros 301, subdivision No 60 et 301 subdivision No 61, sans bâtisse. Les dites propriétés seront vendues suiettes à tous ce dont ils pourront être grevées le jour de la vente. Pour toutes autres informations s'adresser à

BILODEAU & RENAUD, Curateurs,
15 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 12-13

Les Ciseaux "CLAUSS"



SONT CONNUS

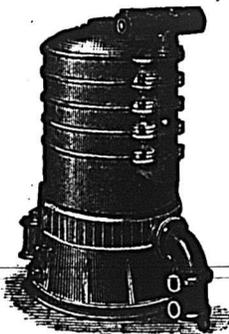
DANS LE MONDE ENTIER.

Avant de donner votre commande de ciseaux, écrivez nous, en mentionnant "LE PRIX COURANT," nous vous épargnerons de l'argent.

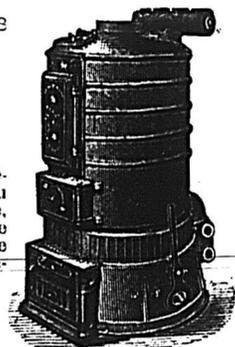
CLAUSS SHEAR CO, 67 rue Adelaide-E, Toronto.

LA FOURNAISE A EAU CHAUDE

"STAR"



Pour le chauffage des Eglises, Edifices Publics, Résidences Privées, etc. Reconnue aujourd'hui comme étant supérieure à toutes autres.



Elle possède toutes les améliorations les plus récentes apportées au système de fournaise à eau chaude. Elle est de beaucoup plus économique, plus active qu'aucune autre fournaise, et la seule possédant un syphon injecteur "Breveté," capable de chauffer à son niveau et de donner une température égale aux différents étages.

MANUFACTURÉE PAR

The Star Iron Company, 590 rue Craig, Montréal.

LE VENTILATEUR EOLIEN

(Breveté 28 mai 1894)

L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des

Edifices Publics,

Manufactures,

Eglises,

Maisons

d'éducation,

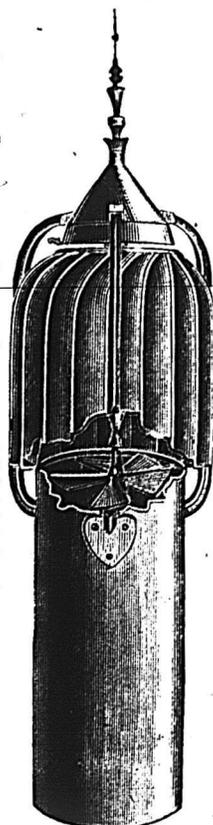
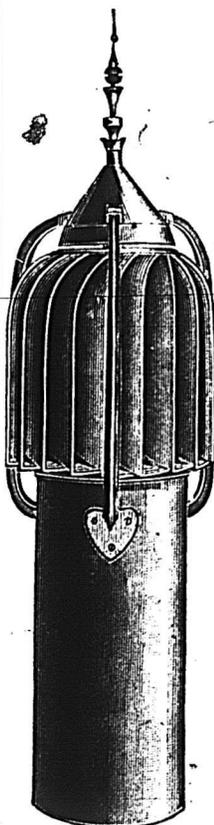
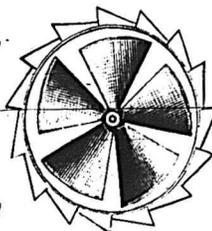
Résidences,

Ecuries,

Cabinets,

d'aisance,

Etc., Etc.



Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur non seulement établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc. LE "VENTILATEUR EOLIEN" est hautement recommandé par les principaux architectes, et est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

LESSARD & HARRIS

Propriétaires et Manufacturiers

421, RUE CRAIG, MONTREAL.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Montréal.—Odilon Bastien, nouveaux.
 Montreal Wire & Brush Works.
 Montreal Electrical Supply Co.
 Prénoveau, Turcot & Martineau, entrepreneurs.
 Desmarais & Paquin, carrossiers.
 H. P. Labelle & Cie, meubliers.
 Silverstone Bros & Co., commerçants etc.
 Chapleau & Naud, agents.
 A. F. Bishop & Co., vaiselle,
 The Canadian Military Gazette Publishing Co.
 F. X. Caron & Cie, commerçants.
 Mesdames Lafortune & Gagnon, modistes.
 Sauvageau Frères, épiciers.
 Waverly Livery & Boarding Stable.
 Québec.—Bloom & Segal, boulangers.
 East Farnham, Q.—M. B. & H. Jewell, instruments aratoires.
 Chatham, Ont.—Tighe & Stringer, provisions.
 Notre Dame de Grâce, Q.—Larose & Cie, jardiniers; Aimé Larose et Louis Dupras.
 Ashcroft, O. A.—Johnston & McInnes, hôtel.
 Vancouver, O. A.—Goldstein Bros, confection.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Montréal.—Contant et Cie, bouchers; Geo. Alp. Contant et Marie Augustus Louise Gauffault alias Le Chevalier.
 L. Paquin, tabacs; Liboire Paquin et Edmond Guérin.
 Pharmacie Nationale; Edmond Giroux, jr. et Frank Laugelier, commanditaire pour \$3,000 jusqu'à octobre 1895.
 T. W. Ness & Co, fournitures électriques; Theo. W. Ness seul.
 Vanier & Cie, marchands de chaussures; Urgel Vanier et Jos. I. Chouinard R. Bélaire & Cie, marchands de chaussures; Rose Anna Bélaire, seule.
 Craig & McDonald, fruits, etc.; Wm Craig et John McDonald.
 E. H. Kortosk, chapellerie etc.; Dame Eva Helena Ascher; épouse de Bernard Kortosk.
 Delisle & Cie, forgerons; Wilfrid Delisle et Hormidas Bougie.
 Séguin & Primeau, agents, etc.; Dame Ohresaldie Amiot, épouse de Ludger Séguin et Flavien H. Primeau.
 S. Thibault & Cie, grain, foin, etc.; Sévère Thibault gérant et George Thibault commanditaire pour \$25.00 jusqu'au 16 nov. 1896.
 Silverstone Bros & Co, commerçants, etc.; David Silverstone, Steven Silverstone et Charles Graffsky.
 Québec.—Golden et Segal, boulangers; Albert Golden et Aaron Segal.
 Ste-Cunégonde.—Authier frères, nouveautés; Dame Rosamande Robichon, épouse de Jos. Oscar Authier, seule.
 Campbellton, N. B.—McKenzie & Mowatt, magasin général; Geo. G. McKenzie et W. A. Mowatt.
 Granby, Q.—Savage & West, épicerie, etc.; Henry Savage et Fred W. West.
 Ste-Anne de la Pêrade, Q.—Desaulniers & Cie, ferronnerie Arthur Desaulniers, seul.

FONDS A VENDRE

Hereward, Ont.—John Brown, forgeron.
 Paris, Ont.—T. G. Watson, ferronnerie etc.; aux enchères.

Jarvis, Ont.—Park & Co., nouveautés et épicerie; aux enchères.
 Toronto, Ont.—Jos. Moses, ferronnerie et ameublement.
 Québec.—Arthur Brousseau & Cie, marchandises de fantaisie, aux enchères.
 Pipestone, Man.—H. T. Hatch, magasin général; aux enchères.
 Union, Man.—Jas. & Abrams, confection.
 Ottawa, Ont.—Mlle M. A. Porter, modiste; aux enchères.
 Teeswater, Ont.—Elizabeth Nixon, modiste; aux enchères.
 Fredericton, N. B.—T. A. Sharkey, nouveautés; aux enchères.
 Guelph, Ont.—H. G. Cockburn, charbons, bois, etc.
 Preston, Ont.—Edward Hagey, magasin général; sur soumission.
 Woodstock, Ont.—J. & T. Grant, chaussures, etc.
 Montréal.—Simpson Bros, confiseurs.
 Toussaint Décarie, épicier; sur soumission.
 O. Vinette, manufacturiers de chaussures; aux enchères le 27 nov.
 Louis Vermette, entrepreneur; aux enchères.
 Sherbrooke, Q.—F. X. Simoneau, entrepreneur; aux enchères.

FONDS VENDUS

Minden, Ont.—Wm. Terry, hôtel; vendu à W. S. Scott.
 Peterboro, Ont.—J. McF. Wilson, vaiselle.
 Port Perry, Ont.—T. O. Nichols, pharmacie; vendu à C. H. Allison.
 Drayton, Ont.—J. R. Hambly, ferronnerie et ferblanterie; O. B. Henry & Co. successeurs pour ferronnerie et J. D. Fawcett, pour ferblanterie.
 Toronto, Ont.—W. W. Larmour, marchand tailleur.
 Victoria & Vancouver, O. A.—McLenna & McFeely, fond de Victoria vendu à R. J. Mott.
 Kingsville, Ont.—Fitch & Co., chaussures; M. G. Brethour, successeur.
 Malcolm, Ont.—D. Sullivan, magasin général; vendu à A. J. Campbell
 Grand Valley, Ont.—Luxton & Lorce, bouchers; Haslem & Harris, successeurs.
 Fergus, Ont.—John Tindale, (succession) magasin général; vendu à C. M. Beattie.
 Paisley, Ont.—H. B. Putman, magasin général.
 Monton, N. B.—A. Herbert & Co., hôtel; Thos Leblanc successeur.
 Newmarket, Ont.—O. J. Wilson, boulanger et fruits; McOauley Bros.
 St Jean, N. B.—F. R. Butcher, tapisier; vendu à Reid Bros.
 Elmira, Ont.—Battenburg Bros, tailleurs; George Huchn, successeur.
 Ste-Anne de la Pêrade.—J. E. Lanouette, magasin général; vendu à 50c.
 Québec.—Jean Plamondon, manufacturier de chaussures; vendu à 78c.
 Montréal.—Stanislas Vallée, buvette; vendu à E. W. Hillman.
 Thos McCormick, buvette; vendu à Walter Martin.
 S. Thibault & Cie, épiciers; vendu à J. A. Fontaine.

INCENDIES

Portage La Prairie, Man.—W. M. Smith, élévateur.
 Winnipeg, Man.—W. J. Johnston, épier.
 Merrick, Anderson & Co., commission en gros.

BILODEAU & RENAUD

COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,
 No. 15 rue St-Jacques, Montréal.
 Spécialité:
 Règlement des Affaires de Faillites.
 Téléphone 2003.

NAP. MATTE,

Comptable, Auditeur et Liquidateur.

BUREAU:

Bâtisse de la Banque Nationale,
 75 RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE QUEBEC.
 Tél. Bell, bureau, 731. Tél. Bell, résid., 872.
 Spécialité:—REGLEMENTS DE FAILLITES

CHS. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur et Commissaire

No 1598 rue Notre-Dame.

SPÉCIALITÉ:

REGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

LOUIS VERMETTE,

contracteur, 186 rue Carrière, Montréal, failli.
 Les soussignés vendront par encan public, à la place d'affaire du failli

Mardi, 27 Novembre 1894, à 11 hrs a.m.

l'actif par inventaire, stock pierre de taille, derick:
 Chevaux, voiture, harnais, etc. \$ 619 50
 Dettes de livres par liste 417 99
 \$1037 49

Inventaire et liste des crédits en vue à nos bureaux.

Pour autres information s'adresser à

BILODEAU & RENAUD,

Cessionnaires,

15 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

AVIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

N GAUTHIER & CIE,

Entrepreneurs de la cité de Montréal,

FAILLIS

Les soussignés vendront par encan public, EN
 DÉTAIL, au No. 84 rue Berard,

Jedi, 29 Novembre 1894, à 10 hrs. a.m.

L'actif mobilier des dits faillis, savoir:

Bois de service, outillage, garnitures de bureau, 2 chevaux, atelages, express d'été, 2 buggies, 2 slighs (cutter) etc., se montant, d'après l'inventaire, à..... \$736 60

Pour autres informations, s'adresser à

CHS. DESMARTEAU, Curateur,

No 1598 rue Notre Dame,
 Montréal.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

O. VINETTE,

manufacturier de chaussures, de la cité de Montréal, Failli.

Les soussignés vendront par encan public en bloc, si une offre satisfaisante est faite, ou sinon en lots convenables aux acheteurs,

Mardi, le 27 Novembre 1894,

à 10 heures a.m., au No. 588 rue Craig, l'actif mobilier du dit failli, savoir:

Cuir et fournitures	\$ 1,197.46
Stock en voie de construction ..	731.73
Chaussures	1,668.99
Machine et outillage	10,022.75
Dies et formes	2,262.32
Ameublement	2,023.25
Roulant	330.00
Loyer d'ici au 1er mai 1895	550.00
	\$25,186 50

La manufacture, No. 588 rue Craig, sera ouverte pour l'inspection du stock, samedi, le 24, et lundi, le 28 novembre.

Pour autres informations, s'adresser à

CHARLES DESMARTEAU, comptable,

1598 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

SUPPLÉMENT AU "PRIX-COURANT,"

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil,

A l'Honorable Conseil Législatif,

A l'Honorable Assemblée Législative de la Province de Québec,

L'Humble Requête des soussignés, représente respectueusement :

Qu'il existe dans les villes et les campagnes de la province un certain nombre de petits marchands ambulants, souvent sans feu ni lieu, plutôt vagabonds que commerçants, qui font concurrence aux commerçants établis sans contribuer aucunement aux charges de l'administration des affaires publiques, provinciales ou municipales ;

Que le nombre de ces colporteurs s'est beaucoup accru depuis l'émigration des Juifs chassés de Russie, ce qui prouve que ces émigrants, au lieu de contribuer à augmenter la production et par conséquent la richesse du pays, n'ont pour objectif que de vivre aux dépens de nos concitoyens ;

Que les marchandises vendues par ces colporteurs proviennent souvent de toute autre source que d'un achat régulier à une maison de commerce ; que de fait, il est avéré dans tous les pays que ces colporteurs servent à écouler, sans danger de découverte, la plus grande partie des marchandises volées, qui leur sont fournies par les récéleurs en relations directes avec les voleurs ;

Que dans ces conditions, les marchandises vendues par ces colporteurs ne leur coûtent presque rien, mais que, cependant, ils savent les vendre presque toujours au-dessus de leur valeur réelle, au moyen de fausses représentations et de tromperies, au grand détriment des consommateurs généralement peu connaisseurs auxquels ils s'adressent ;

Que les faits ci-dessus exposés sont contraires, non seulement aux intérêts du commerce régulier et honnête, et à ceux du public en général, mais qu'ils sont également contraires au bon ordre et à la paix de la société ;

Qu'il convient, par conséquent, de réglementer le colportage de façon à exiger des colporteurs une contribution aux charges de l'état proportionnée à celle que paient les commerçants réguliers ; et de façon à garantir l'honnêteté de leur trafic ;

C'est pourquoi Vos Réquérants vous prient de vouloir bien adopter et sanctionner une loi d'intérêt général ayant pour effet :

1o D'obliger tout colporteur désirant vendre ses marchandises dans les limites de la province, à se procurer chaque année une licence du percepteur du revenu de son domicile ; le coût de cette licence devant être de \$50.00 pour le colporteur à pied, et de \$100.00 pour le colportage avec une voiture.

2o D'obliger tout colporteur avant d'obtenir sa licence, de fournir au percepteur du revenu deux cautions solvables qui répondront, jusqu'à concurrence de \$400.00 chacune de la bonne conduite du licencié.

3o D'imposer, pour chaque infraction à cette loi, une amende de \$100.00 ou trois mois de prison ; plus la confiscation de la marchandise.

4o De constituer constables spéciaux pour veiller à l'exécution de cette loi, tous les agents assermentés des polices municipales, dans leur juridiction ; tous les huissiers assermentés dans leur district judiciaire ; tous les fonctionnaires assermentés de l'administration municipale : inspecteurs des chemins, inspecteurs des cours d'eau, etc.

Pourvu que, si le colporteur qui demande une licence a déjà une licence de colportage imposée par une municipalité de cité, de ville, de comté, de village, de paroisse ou de township, le montant de la licence ainsi payée, soit déduit proportionnellement au temps qu'elle aura à courir, de la somme à payer pour obtenir la licence du percepteur du revenu provincial.

Pourvu, en outre, que cette licence ne donne le droit à un colporteur de faire son trafic que dans les limites du district du revenu où il l'aura obtenue.

Et pourvu que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant aux municipalités le droit d'imposer elle-même une licence d'un coût inférieur, égal ou même supérieur à celui de la licence provinciale.

Et Vos Réquérants ne cesseront de prier :

NOVEMBRE 1894.

SIGNATURES.

ADRESSES.

SIGNATURES.	ADRESSES.
<p style="text-align: center;">A</p>	

SIGNATURES.

ADDRESSES.

2

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil,
 A l'Honorable Conseil Législatif,
 A l'Honorable Assemblée Législative de la Province de Québec,

L'Humble Requête des soussignés, représente respectueusement :

Qu'il existe dans les villes et les campagnes de la province un certain nombre de petits marchands ambulants, souvent sans feu ni lieu, plutôt vagabonds que commerçants, qui font concurrence aux commerçants établis sans contribuer aucunement aux charges de l'administration des affaires publiques, provinciales ou municipales ;

Que le nombre de ces colporteurs s'est beaucoup accru depuis l'émigration des Juifs chassés de Russie, ce qui prouve que ces émigrants, au lieu de contribuer à augmenter la production et par conséquent la richesse du pays, n'ont pour objectif que de vivre aux dépens de nos concitoyens ;

Que les marchandises vendues par ces colporteurs proviennent souvent de toute autre source que d'un achat régulier à une maison de commerce ; que de fait, il est avéré dans tous les pays que ces colporteurs servent à écouler, sans danger de découverte, la plus grande partie des marchandises volées, qui leur sont fournies par les récéléurs en relations directes avec les voleurs ;

Que dans ces conditions, les marchandises vendues par ces colporteurs ne leur coûtent presque rien, mais que, cependant, ils savent les vendre presque toujours au-dessus de leur valeur réelle, au moyen de fausses représentations et de tromperies, au grand détriment des consommateurs généralement peu connaisseurs auxquels ils s'adressent ;

Que les faits ci-dessus exposés sont contraires, non seulement aux intérêts du commerce régulier et honnête, et à ceux du public en général, mais qu'ils sont également contraires au bon ordre et à la paix de la société ;

Qu'il convient, par conséquent, de réglementer le colportage de façon à exiger des colporteurs une contribution aux charges de l'état proportionnée à celle que paient les commerçants réguliers ; et de façon à garantir l'honnêteté de leur trafic ;

C'est pourquoi Vos Réquérants vous prient de vouloir bien adopter et sanctionner une loi d'intérêt général ayant pour effet :

1o D'obliger tout colporteur désirant vendre ses marchandises dans les limites de la province, à se procurer chaque année une licence du percepteur du revenu de son domicile ; le coût de cette licence devant être de \$50.00 pour le colporteur à pied, et de \$100.00 pour le colportage avec une voiture.

2o D'obliger tout colporteur avant d'obtenir sa licence, de fournir au percepteur du revenu deux cautions solvables qui répondront, jusqu'à concurrence de \$400.00 chacune de la bonne conduite du licencié.

3o D'imposer, pour chaque infraction à cette loi, une amende de \$100.00 ou trois mois de prison ; plus la confiscation de la marchandise.

4o De constituer constables spéciaux pour veiller à l'exécution de cette loi, tous les agents assermentés des polices municipales, dans leur juridiction ; tous les huissiers assermentés dans leur district judiciaire, tous les fonctionnaires assermentés de l'administration municipale : inspecteurs des chemins, inspecteurs des cours d'eau, etc.

Pourvu que, si le colporteur qui demande une licence a déjà une licence de colportage imposée par une municipalité de cité, de ville, de comté, de village, de paroisse ou de township, le montant de la licence ainsi payée, soit déduit proportionnellement au temps qu'elle aura à courir, de la somme à payer pour obtenir la licence du percepteur du revenu provincial.

Pourvu, en outre, que cette licence ne donne le droit à un colporteur de faire son trafic que dans les limites du district du revenu où il l'aura obtenue.

Et pourvu que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant aux municipalités le droit d'imposer elle-même une licence d'un coût inférieur, égal ou même supérieur à celui de la licence provinciale.

Et Vos Réquérants ne cesseront de prier :

NOVEMBRE 1894.

SIGNATURES.

ADRESSES.

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil,

A l'Honorable Conseil Législatif,

A l'Honorable Assemblée Législative de la Province de Québec,

L'Humble Requête des soussignés, représente respectueusement :

Qu'il existe dans les villes et les campagnes de la province un certain nombre de petits marchands ambulants, souvent sans feu ni lieu, plutôt vagabonds que commerçants, qui font concurrence aux commerçants établis sans contribuer aucunement aux charges de l'administration des affaires publiques, provinciales ou municipales ;

Que le nombre de ces colporteurs s'est beaucoup accru depuis l'émigration des Juifs chassés de Russie, ce qui prouve que ces émigrants, au lieu de contribuer à augmenter la production et par conséquent la richesse du pays, n'ont pour objectif que de vivre aux dépens de nos concitoyens ;

Que les marchandises vendues par ces colporteurs proviennent souvent de toute autre source que d'un achat régulier à une maison de commerce ; que de fait, il est avéré dans tous les pays que ces colporteurs servent à écouler, sans danger de découverte, la plus grande partie des marchandises volées, qui leur sont fournies par les récéleurs en relations directes avec les voleurs ;

Que dans ces conditions, les marchandises vendues par ces colporteurs ne leur coûtent presque rien, mais que, cependant, ils savent les vendre presque toujours au-dessus de leur valeur réelle, au moyen de fausses représentations et de tromperies, au grand détriment des consommateurs généralement peu connaisseurs auxquels ils s'adressent ;

Que les faits ci-dessus exposés sont contraires, non seulement aux intérêts du commerce régulier et honnête, et à ceux du public en général, mais qu'ils sont également contraires au bon ordre et à la paix de la société ;

Qu'il convient, par conséquent, de réglementer le colportage de façon à exiger des colporteurs une contribution aux charges de l'état proportionnée à celle que paient les commerçants réguliers ; et de façon à garantir l'honnêteté de leur trafic ;

C'est pourquoi Vos Réquérants vous prient de vouloir bien adopter et sanctionner une loi d'intérêt général ayant pour effet :

1o D'obliger tout colporteur désirant vendre ses marchandises dans les limites de la province, à se procurer chaque année une licence du percepteur du revenu de son domicile ; le coût de cette licence devant être de \$50.00 pour le colporteur à pied, et de \$100.00 pour le colportage avec une voiture.

2o D'obliger tout colporteur avant d'obtenir sa licence, de fournir au percepteur du revenu deux cautions solvables qui répondront, jusqu'à concurrence de \$400.00 chacune de la bonne conduite du licencié.

3o D'imposer, pour chaque infraction à cette loi, une amende de \$100.00 ou trois mois de prison ; plus la confiscation de la marchandise.

4o De constituer constables spéciaux pour veiller à l'exécution de cette loi, tous les agents assermentés des polices municipales, dans leur juridiction ; tous les huissiers assermentés dans leur district judiciaire ; tous les fonctionnaires assermentés de l'administration municipale : inspecteurs des chemins, inspecteurs des cours d'eau, etc.

Pourvu que, si le colporteur qui demande une licence a déjà une licence de colportage imposée par une municipalité de cité, de ville, de comté, de village, de paroisse ou de township, le montant de la licence ainsi payée, soit déduit proportionnellement au temps qu'elle aura à courir, de la somme à payer pour obtenir la licence du percepteur du revenu provincial.

Pourvu, en outre, que cette licence ne donne le droit à un colporteur de faire son trafic que dans les limites du district du revenu où il l'aura obtenue.

Et pourvu que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant aux municipalités le droit d'imposer elle-même une licence d'un coût inférieur, égal ou même supérieur à celui de la licence provinciale.

Et Vos Réquérants ne cesseront de prier :

NOVEMBRE 1894.

SIGNATURES.

ADRESSES.

SUPPLÉMENT AU "PRIX-COURANT,"

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil,

A l'Honorable Conseil Législatif,

A l'Honorable Assemblée Législative de la Province de Québec,

L'Humble Requête des soussignés, représente respectueusement :

Qu'il existe dans les villes et les campagnes de la province un certain nombre de petits marchands ambulants, souvent sans feu ni lieu, plutôt vagabonds que commerçants, qui font concurrence aux commerçants établis sans contribuer aucunement aux charges de l'administration des affaires publiques, provinciales ou municipales ;

Que le nombre de ces colporteurs s'est beaucoup accru depuis l'émigration des Juifs chassés de Russie, ce qui prouve que ces émigrants, au lieu de contribuer à augmenter la production et par conséquent la richesse du pays, n'ont pour objectif que de vivre aux dépens de nos concitoyens ;

Que les marchandises vendues par ces colporteurs proviennent souvent de toute autre source que d'un achat régulier à une maison de commerce ; que de fait, il est avéré dans tous les pays que ces colporteurs servent à écouler, sans danger de découverte, la plus grande partie des marchandises volées, qui leur sont fournies par les récéleurs en relations directes avec les voleurs ;

Que dans ces conditions, les marchandises vendues par ces colporteurs ne leur coûtent presque rien, mais que, cependant, ils savent les vendre presque toujours au-dessus de leur valeur réelle, au moyen de fausses représentations et de tromperies, au grand détriment des consommateurs généralement peu connaisseurs auxquels ils s'adressent ;

Que les faits ci-dessus exposés sont contraires, non seulement aux intérêts du commerce régulier et honnête, et à ceux du public en général, mais qu'ils sont également contraires au bon ordre et à la paix de la société ;

Qu'il convient, par conséquent, de réglementer le colportage de façon à exiger des colporteurs une contribution aux charges de l'état proportionnée à celle que paient les commerçants réguliers ; et de façon à garantir l'honnêteté de leur trafic ; C'est pourquoi Vos Réquérants vous prient de vouloir bien adopter et sanctionner une loi d'intérêt général ayant pour effet :

1o D'obliger tout colporteur désirant vendre ses marchandises dans les limites de la province, à se procurer chaque année une licence du percepteur du revenu de son domicile ; le coût de cette licence devant être de \$50.00 pour le colporteur à pied, et de \$100.00 pour le colportage avec une voiture.

2o D'obliger tout colporteur avant d'obtenir sa licence, de fournir au percepteur du revenu deux cautions solvables qui répondront, jusqu'à concurrence de \$400.00 chacune de la bonne conduite du licencié.

3o D'imposer, pour chaque infraction à cette loi, une amende de \$100.00 ou trois mois de prison ; plus la confiscation de la marchandise.

4o De constituer constables spéciaux pour veiller à l'exécution de cette loi, tous les agents assermentés des polices municipales, dans leur juridiction ; tous les huissiers assermentés dans leur district judiciaire ; tous les fonctionnaires assermentés de l'administration municipale : inspecteurs des chemins, inspecteurs des cours d'eau, etc.

Pourvu que, si le colporteur qui demande une licence a déjà une licence de colportage imposée par une municipalité de cité, de ville, de comté, de village, de paroisse ou de township, le montant de la licence ainsi payée, soit déduit proportionnellement au temps qu'elle aura à courir, de la somme à payer pour obtenir la licence du percepteur du revenu provincial.

Pourvu, en outre, que cette licence ne donne le droit à un colporteur de faire son trafic que dans les limites du district du revenu où il l'aura obtenue.

Et pourvu que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant aux municipalités le droit d'imposer elle-même une licence d'un coût inférieur, égal ou même supérieur à celui de la licence provinciale.

Et Vos Réquérants ne cesseront de prier :

NOVEMBRE 1894.

SIGNATURES.

ADRESSES.

W. J. Mitchell, pharmacie; dommages par l'eau.
 Wright Bros, nouveautés.
 St-Hyacinthe, Q.—R. R. Roy et Frère, meubliers; dommages par feu et eau.
 Lumby, Msn.—L. Morand, hôtel.
 Markdale, Ont.—R. B. Currie, œufs; pertes par le feu.
 Midland, Ont.—Mary Arbuckle, nouveautés.
 N. Laurandau, cordonnier.
 E. Donohue, nouveautés; mercerie et chaussures.
 Margaret Timmins, meubles.
 St-Mary's, Ont.—J. N. Gray, photographe.
 Smith et Burns, épiciers.
 Woodstock, Ont.—Minnie E. Dent, épicerie.

DÉCÈS.

Toronto, Ont.—W. A. Pink, épicier.
 Montréal.—Labelle & Cie, marchande de bric à brac; Pierre Labelle, décédé.
 George Lépine, nouveautés.
 Bowmanville, Ont.—W. P. Prower; meublier et entrepreneur de pompes de funèbres.
 St Thomas, Ont.—James Lanson, épicier.
 Québec.—J. Gosselin, boulanger.
 Fredericton, N. B.—Chas. Parsons, hôtel.
 Sackville, N. B.—Geo. C. Fawcett, pianos, orgues, etc.
 Sonora, N. E.—James G. Pride, commerçant.
 Barrie, Ont.—Dayman & Stewart, meuniers; Peter Dayman, décédé.
 Fairview, C. A.—John Moffat, hôtel.

DEMANDES DE SÉPARATION DE BIENS

St-Césaire.—Madame Virginie Lemay épouse de M. Uldéric Paradis, cultivateur.
 St-Stanislas de Kotska — Madame Mouique Monakey, épouse de M. Édouard Collette.

DIVIDENDES DE FAILLITES

Montréal. — E. U. Lesage; premier dividende le 4 décembre.
 D. Schwerzenski; premier et dernier dividende le 4 décembre.

CURATEURS

Sherbrooke. — F. X. Simoneau; C. Millier et J. J. Griffiths, conjoints.
 Québec.—George Roy; Nap. Matte, curateur.
 Bryson.—Camille Turpain; John Mc-D. Hains, curateur.

FAILLITES QUÉBEC

St Henri de Montréal.—A. Sauvé & Cie, nouveautés; cession à Kent & Turcotte.
 Matane, Q.—L. H. Chouinard, magasin général; cession à Lefebvre & Tachereau.
 St Valère de Bulstrode.—Champagne et Senex, magasin général; offrent 40c.
 Québec.—F. F. Soucy, épicier.
 Scott's Junction.—Ovide Julien, marchand.
 Drummondville. — George Marcotte, maître charretier.
 Gaspé.—H. I. Lowndes, scierie.
 Montréal.—W. A. Harper, fabricant de salaisons; assemblée le 26 nov.
 Martineau & Guérin, nouveautés; cession à Kent & Turcotte.
 Frederick C. Miller, écurie de louage; assemblée le 26 nov.
 W. F. Beck, vaisselle; cession à Charles Dermartean; assemblée le 27 nov.

R. G. Gauher, ferronnerie; assemblée le 26 nov.

FAILLITES ONTARIO

Aylmer.—L. A. Laur, charpentier; cession à W. Price.
 Huntsville —W. Mathew, magasin général; cession à Richard Tew.
 Almonte.—Alfred J. Abernethy, magasin général; cession à J. W. Lawrence.
 Picton.—A. W. Garbutt, horloger; cession à James Gillepie.
 Tamworth.—Geo. S. Hinch, magasin général; cession à James Aylsworth.
 Lindsay.—W. A. McClure, vaisselle, etc., cession à Richard Tew.
 Lucan.—Charles Hill, carrossier; cession à H. L. Wilkinson.
 Bowmanville.—W. H. Osborne, épicerie et provisions, cession à Frederick Cubitt.
 Ottawa. — Philomène Lalonde, marchand, cession à Alex. Mutchmor.
 Toronto.—T. R. Allison, épicier et forgeron; cession à Henry Barber & Co.
 Hamilton.—F. L. Cherrier, épicerie et liqueurs; cession à F. S. Stephens.
 North Gower, Ont.—David Barr, harnais; cessions à John Kerr.

FAILLITES NOUVEAU BRUNSWICK.

Bathurst.—Hugh W. Meahan, magasin général.
 Edmunston. — N. Bernier, magasin général.

EN DIFFICULTÉS

Brockville, Ont.—Fitzsimmons & Bro, épiciers; vente par huissier.
 Cornwall, Ont.—Lally & Cavanagh, cigares et fruits; offrent 30c.
 St-Thomas, Ont.—J. G. Bennett, vaisselle; demande du délai.
 Montréal — A. L. C. Merrill, tapis; suspension de paiements.
 J. F. Beckham, moulin à planer; vente par huissier.
 Québec.—Jean Lortie, marchand de chaussures; offre 25c comptant.
 Thivierge, Morin & Morin, carriers; offrent 10c comptant.
 Sudbury, Ont.—MacEwan & Co., nouveautés; assemblée de créanciers.
 Toronto, Ont.—T. R. Allison, épicier et forgeron; offre à composer.
 Cap St-Ignace, Q.—A. Bernier, magasin général; offre 75c.

CONCORDATS

Lotbinière, Q.—Adélar Lapointe carrossier; a obtenu du délai.
 Québec —M. Hamel, commerçant; a composé à 50c.
 Yorkton, Man.—N. & D. Livingston, magasin général; ont composé à 60c.
 St-Thomas, Ont.—Wm. M. Morse, fonderie, a composé à 30c comptant.
 Montréal.—Nap. Turcot, plombier; a composé à 40c.
 St-Henri de Montréal —C. Chouinard, ferronnerie; a composé à 50c.
 Plantagenet, Ont.—Jos. Pariseau, magasin général; a composé à 56c.

notes

Le nom de la société "Chapleau et Naud", agents, qui aurait dû être placé, la semaine dernière, parmi les dissolutions de société, a été mis par erreur, parmi les faillites. Nous nous excusons de rectifier, afin que le public ne reste pas plus longtemps sous l'impression que ces Messieurs ne sont pas en état de faire face à leurs obligations. Au contraire, nos renseignements nous permettent de constater qu'ils sont parfaitement solvables.

J. G. A. GENDREAU
 Chirurgien-Dentiste

EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR, PAR L'ELECTRICITE ET PAR L'ANESTHESIE

Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.

No. 20 RUE ST-LAURENT, MONTREAL.

BERNIER & CIE,

GRAINS, FARINES, SON ET GRU, MOULÉE, GRAINES DE SEMENCE.

271 & 273 rue CASCADES SAINT-HYACINTHE



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Travaux à Belœil," seront reçues au bureau jusqu'à Vendredi le 7 Décembre prochain, pour la construction des travaux sur la Rivière Richelieu à Belœil, Comté de Verchères, P. Q.
 Les plans et devis pourront être vus au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, ainsi qu'au bureau de Poste de la gare de Belœil, et les soumissionnaires pourront y obtenir des formules de soumission ainsi que tous les renseignements voulus.
 Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.
 Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée, égal à cinq pour cent (5%) du chiffre de la soumission, et fait payable à l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre a été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.
 Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.
 Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre.

E. F. E. ROY,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 14 Novembre, 1894. 12-13

AVIS DE FAILLITE DANS L'AFFAIRE DE FRANÇOIS BRISSON, fils,

Épicier, de la cité de Montréal, failli.

Les soussignés vendront par encan public, en bloc.

Vendredi, le 23 Novembre 1894, à 11 hrs a. m.,

à leur salle d'encan, No 69 rue St-Jacques, tout l'actif du failli, savoir:

Stock d'épicerie, vins, liqueurs	\$ 406.01
Garnitures de magasin	231.50
Roulant	207.75
Licences	338.25

\$1181.51

Les dettes de livres d'après liste seront vendues séparément \$1244.10

\$2425.61

Le magasin No 474 rue St-Dominique sera ouvert pour l'inspection le 22 courant.

Pour autres informations, s'adresser à CHS. DESMARTEAU, Curateur,

1598 rue Notre-Dame, Montréal.

ARCOTTE FRERES, Encanteurs.

Chronique de Québec

Mercredi, 21 novembre 1894.

Les semaines succèdent aux semaines avec une rapidité vertigineuse. On a beau essayer de suivre le mouvement des affaires et de s'en rendre compte, il est difficile d'en arriver à une solution absolument exacte. Ainsi, le commerce de la dernière semaine ne présente pas à l'observation une différence sensible avec la précédente. Si, cependant, l'on examine plus minutieusement, l'on ne tarde pas à découvrir que l'influence de l'hiver commence à se faire sentir. Ainsi, les chemins qui conduisent de la ville aux paroisses environnantes n'étaient guère praticables en voiture, il s'ensuit que l'on constate une diminution notable des affaires de ce côté. De même plusieurs des bateaux à vapeur qui font le trajet entre Québec et les diverses paroisses échelonnées le long du fleuve ont pris leurs quartiers d'hiver, et les communications sont maintenant interrompues.

Je parle d'aujourd'hui, car samedi dernier encore il y avait sur les différents marchés de la ville une abondance et surabondance des produits de la ferme : volailles, beurre, pommes de terre, tabac canadien, moutons en carcasses, etc., etc. Tous ces effets se vendaient fort bon marché et trouvaient assez preneurs, ce qui faisait dire à un boucher de ma connaissance que c'avait été une très mauvaise journée pour la vente des viandes et produits fermiers à l'étalage, précisément à cause de la concurrence que faisaient les cultivateurs. Et comme il y a toujours un revers à la médaille, voici le propos que, de mes oreilles, j'ai entendu.

Le cultivateur. — Ce n'est pas la peine de

venir sacrifier mes effets sur le marché de la ville ; j'aurais pu, sans déplacement, avoir un meilleur prix chez moi ; mauvaise journée.

Le vendeur à l'étalage. — Ces habitants nous font grand tort ; ils viennent ici sacrifier leurs effets, à notre détriment ; mauvaise journée.

L'acheteur, et surtout la ménagère. — J'ai payé mes légumes et mes viandes au moins un tiers meilleur marché que d'habitude. Excellente journée.

De toutes ces appréciations contradictoires je tire la conclusion suivante. La concurrence fait baisser les prix des marchandises, c'est fatal, le producteur voit ses produits diminuer ; mais le consommateur, qui est la masse, en bénéficie. On comprend toutefois que, avec un marché plus vaste, la demande serait plus abondante et conséquemment les profits seraient plus rémunérateurs, mais, si j'allais expliquer en détail toutes ces choses, l'on pourrait m'accuser de faire de la politique et je préfère m'arrêter là.

Les affaires en général sont un peu ralenties. Plusieurs maisons même ont commencé leur inventaire annuel. Il ne paraît pas qu'en définitive l'année ait été bien inférieure à la précédente. L'automne a été dans la bonne moyenne pour les rentrées d'argent. Si les ventes ont été un peu moins fortes, elles ont été par contre faites dans de meilleures conditions. L'industrie de la chaussure est active et emploie maintenant un bon nombre de mains. Les prix sont plus fermes et la perspective est encourageante.

ÉPICERIES

La semaine a été bonne. Les commandes d'approvisionnement d'hiver sont des plus satisfaisantes. La collection pourrait

être meilleure cependant. Dans les prix peu de changements :

Sucres : Jaune, 3½ à 4c; Powdered 5½c; Out Loaf, 6½c; ¼ qt, 6½c; boîtes, 6½c; granulé, 4½c; ext. ground, 6½c; boîte, 6½c.

Sirops : Barbades, tonne, No 30 à 31c; tierces, 31 à 32c; quarts, 33 et 34c. Il y a, me dit-on, une marque de sirop Barbades actuellement dans le marché dont il est bon de se défier. Ce sirop est classé comme No 1 Barbades et offert en vente à 29c. On dit que sa qualité est bien inférieure au vrai No 1 à 30 et 32 : avis à qui de droit.

Vermicelle : français et pâtes françaises, de 9½ à 10c.

Vermicelle de Québec : Boîte 4½c. lb. Quart 4½c. lb.

Riz \$3.30 à \$3.40; Pot Barley \$4.00.

Conserves en gros : Saumon, \$1.2 à \$1.35; Homard, \$1.60 à \$1.75; Tomates, 95c; Blé d'Inde, 95c; Pois 95c; Huîtres \$1.45; Sardines domestiques, ¼ bte 4½c; do importées ½ bte 9 à 12c; ¼ bte 14 à 18c.

Soda à laver, 90c; do à pâte \$2.40; Em pois, No. 1, 4½c; do satin, 7½c; caustique cassé, \$3.00.

Allumettes : cartes, \$3.00 à \$3.25; Telegraph, \$3.50; Dominion, Lévis et Royales, \$2.00.

Sel : en magasin, 52½c; sel fin, sacs, \$1.30; ½ sac, 35c.

Risins : Valence, fine "off stalk" 5c lb.; Do, Selected 6c lb.; Do, Layers 7c lb.; Courants, 3½ à 4c; Do, extra 5c lb.

Amandes : Tarragone, 12 à 13c la lb; do écallées, 22 à 25c; Noix de Bordeaux 11 à 12c la lb; do Grenoble 13 à 14c; Avelines, Cécile 8½ à 9c la lb.

FRUITS & LÉGUMES

Semaine bien ordinaire, sans changements très notables. En fait de pommes,

PLAMONDON & CHASSÉ MARCHANDS EN GROS

FARINE, GRAINS et PROVISIONS, en lots, à la satisfaction des clients; Blé, Tréfle, Farines par char, Lard, Saindoux, Poissons, Mil, Foin Pressé, Fleur Préparée, etc.

VISITE ET CORRESPONDANCE SOLLICITÉES.

Coin des rues ST. ANDRE, DALHOUSIE et BELL'S LANE, Québec.

Les "POMPES DROLET" brevetées

Pour les Mines, les Tanneries, les Fabriques de Vinaigre; pour les approvisionnements d'eau en général, et pour tous autres usages.

POMPES D'ALIMENTATION POUR CHAUDIERES

Les pompes les plus économiques et les meilleures dans le marché canadien.

DEMANDEZ LE CATALOGUE.

F. X. DROLET,

Manufacturier et porteur des brevets.

Nos 75 à 79 rue St-Joseph, à Québec, P.Q.

MELASSES BARBADES DE CHOIX

NOUVELLE RECOLTE

EN MAGASIN ET A ARRIVER

MARQUES "MUSSON" ET "LEACOCK"

QUALITE GARANTIE.

Ecrivez pour nos prix.

WHITEHEAD & TURNER

Épiciers en Gros, Québec.

FARINES de toutes qualités

EN Poches et en Quarts

PAR LOT OU CHAR.

Demandez mes prix avant d'acheter.

S'adresser à

D. E. DROLET,

50-52 Rue Dalhousie, QUÉBEC.

MARCHANDS SOUCIEUX DE VOS INTÉRÊTS

N'ACHETÉZ PAS VOS

TAPISSERIES

AVANT D'AVOIR VU

Notre ASSORTIMENT et nos PRIX

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph,

68 Rue St-Pierre

QUÉBEC.

BOTTES

Nos BOTTES

SONT GARANTIES

DONNER SATISFACTION.

Et les Prix sont Équitables.

UN ORDRE D'ESSAI VOUS CONVAINCRA.

THE STANDARD BOOT CO., QUÉBEC.

nous cotons aujourd'hui au complet, toutes les marques actuellement dans le marché. Les autres fruits sont sans variation :

Pommes : Russet \$3.50 à \$4.00 ; Calvert \$2.25 à \$2.50 ; Baldwin et Greening \$3.25 à \$3.50 ; St-Laurent \$3.50 à \$4.00 ; fameuses No 1, \$3.00 à \$3.50, No 2, \$1.25 à \$1.50 ; N. Spils \$3.50.

Oranges : Messine \$6.00 ; do Rhodi (200) \$5.50 à \$6.00.

Citrons : (350), \$3.50.
Poires 7.50 le quart ;
Melons : \$2.25 le quart.
Raisin vert, le panier, \$0.75 à \$1.00.
Raisin bleu, panier, de 5 lbs, 20 à 30c ; do Delaware 4c la livre.
Pommes de terre : de 40c le minot.
Choux : 25 à 30c la doz.
Oignon : Can. Red 2,00 à \$2.50 le quart.

CHARBON ET BOIS.

Egg : \$6.00 la tonne.
Slove : \$6.25 à \$6.50.
Chestnut : \$6.25 à \$6.50.
Sydney Steam : de \$4.00 à \$4.50.
Scotch Steam : \$4.50.

La corde.

Cypres	3 pds.	de \$2.80 à \$2.90
Epinette rouge	3	3.40 3.50
Epinette noire	3	2.50
Bouleau	3	3.00
Mérisier	3	4.00
"	2½	3.40
Erable	3	4.80
"	2½	3.60

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Semaine satisfaisante. La navigation est maintenant close et les ordres s'expédient par chemins de fer en grande quantité. Les prix n'ont pas varié depuis la dernière cotation :

Morue No 1, \$4.00 à \$4.25 ; Do No 2,

\$3.75 ; Hareng Labrador No 1, \$5.50 ; Do No 2, \$4.00 ; Do Cap Breton No 1, [large] \$5.50 ; Saumon No 1, \$14.00 ; Do No 2, \$12.50 ; Do No 3, \$11.00 ; Morue sèche, \$4.50 le cent ; Anguilles 6¼ à 6½ la lb ; Truite \$8.50 [le quart].

Farines en baril : Farine (patente), \$3.60 à \$4.00 ; Farine de cylindre, \$3.10 à \$3.25 ; Extra, \$2.80 à \$3.00 ; Superfine, \$2.70 à \$2.75 ; Commune, \$2.40 à \$2.50 ; Forte de boulanger, \$3.50 à \$4.00 ; Fine, \$2.50 à \$2.60.

Farines (en poche) : Patente, \$1.60 à \$1.65 ; Forte de boulanger, \$1.70 à \$1.80 ; S Roller, \$1.50 à \$1.55 ; Extra, \$1.35 à \$1.45 ; Superfine, \$1.30 à \$1.35 ; Commune, \$1.20 à \$1.25.

Grains : Avoine Ontario par 34lbs (nouvelle) 39 à 40c ; do, Province de Québec par 34 lbs, ancienne 36 à 38c ; son 85 à 90c ; fèves blanches, \$1.50 à \$1.60 ; pois No 1, 85 à 90c ; No 2, 75 à 80c ; gruau, \$2.25 à \$2.40 ; gru, \$1.15 ; blé d'Inde jaune, 70 à 75c ; moulu \$1.50 ; orge 60c.

Lards : Mess. Can. \$18.00 à \$18.50 ; Short Cut \$19.00 à \$19.50.

Saindoux : Pur, \$2.10 le seau ; Cotte-lene, \$2 le seau. Chaudière 10½, saindoux composé, \$1.55 à \$1.60 le seau.

Huiles : Loup-Marin-Straw, 32½c ; de morue, 31 à 32c ; de pétrole, au quart, 10½c le gallon.

Jambon : de 10 à 11c ; sucré, de 13 à 15c.

Beurre frais, de crémeries, 19c à 20c. Beurre de première qualité, 16 à 18c ; marchand, 12 à 13c.

Œufs frais en gros, 16c.

Fromage : grosses meules, 10c à 10½c ; petites meules, lbs, 2 lbs, 11c.

La législature de Québec, est en session. Nos députés nous sont arrivés hier, mardi, solennels, décidés à légiférer dans l'intérêt du peuple et à faire honneur à

leur mandat. La session sera courte, dit-on, mais particulièrement intéressante. Les finances de la province et les récents emprunts seront l'objet de débats acrimonieux ; la question des taxes sera longuement débattue ; Montréal en particulier se plaindra, paraît-il, d'être la vache à lait du gouvernement etc., etc. Je n'ai pas à donner mon appréciation sur toutes ces choses, mais je fais des vœux pour que le choix du prochain Trésorier provincial tombe sur un homme qui appartienne au monde financier ou commercial et qui soit résolu, une fois installé en office, à traiter les affaires publiques, non plus dans le sens du favoritisme de parti, mais au point de vue des intérêts généraux et bien entendus de la province. J'ai confiance qu'il y a dans l'enceinte législative une majorité d'hommes pratiques et aux intentions droites, et que les lois de la présente session seront favorables à la classe commerciale et industrielle.

Sur les représentations des compagnies qui font l'assurance industrielle, et qui se sont émues des remarques contenues dans nos lettres du 2 et du 9 novembre, nous avons fait une nouvelle enquête sur la manière dont elles fonctionnent et sur la conduite de leurs agents. Cette enquête nous a convaincu que nous avons été induits en erreur par un ou deux cas isolés qui paraissaient accuser les agents des compagnies ; mais qui, au fond, ne prouvent rien contre les compagnies ni contre leurs agents. Nous devons, par conséquent, retirer nos critiques.

L'assurance industrielle est une vulgarisation de l'assurance sur la vie, mise à la portée de toutes les bourses, même les plus humbles. Beaucoup de compagnies acceptaient le paiement des primes par trois mois ; le paiement à la semaine n'est

Fabrique de Sacs en Papier de Québec

Fabricants de SACS EN PAPIER de toutes sortes.

JOBBERs DE PAPIER A JOURNAUX, MANILLE, BRUN, GOUDRONNÉ, PAPIER A LAMBRIS, FEUTRE, ETC., ETC.

DEMANDEZ NOS ÉCHANTILLONS ET NOTRE LISTE DE PRIX.

CHAREST & JULIEN

FABRICANTS DE HARNAIS,

Coin des rues du Pont et du Roi, ST-ROCH, QUEBEC

125 HARNAIS DE FANTAISIE VALANT \$18 POUR \$10.

Vingt bons ouvriers s'élèveront de l'ouvrage en s'adressant à notre bureau.

CHAREST & JULIEN, A L'ENSEIGNE DE LA BRIDE D'OR

J. B. BEDARD & FRÈRES

Manufacturiers de

BROSSES, BALAIS, ETC

Importateurs

D'Articles pour Epiciers, Marchands de Nouveautés et Marchands d'Articles Emailés, Etc

44 ET 46 RUE ST-PIERRE, QUEBEC

POISSONS!

EN RECEPTION :

Harengs Labrador de choix, Harengs C. B. et Anticosti. Saumon, Morue, Anguille, Truite, Nauves, Etc

HUILE DE MORUE ET DE LOUP MARIN. Aussi, FLEUR, GRAINS, LARD, SAINDOUX, GRUAU, BARLEY.

Acheteurs et Exportateurs de Fromage.

J. B. RENAUD & CIE, 126 et 140 Rue St-Paul, QUEBEC.

ALF. T. TANGUAY

MARCHAND A COMMISSION

Farines, Grains

50 RUE ST-PAUL, QUEBEC

Tél. 659. B. P. 663.

Commis Voyageur bien connu

Écrit ce qui suit :

MONTREAL, 1er Août, 1894.

A la ANCHOR MED. CO., Montréal.

Je prends plaisir à proclamer l'effet réellement étonnant et bienfaisant que votre ANCHOR WEAKNESS CURE a produit sur moi et dans ma famille. Un de mes enfants en particulier, souffrait d'une grande débilité et après avoir essayé plusieurs toniques sans bon résultat, j'achetai une bouteille de ANCHOR et il m'a donné satisfaction complète. Dans quelques semaines, mon enfant prit des forces et du poids, et jouit maintenant d'une bonne santé. Je comprends bien que votre excellent tonique jouisse d'une grande popularité et d'une grande vogue, partout où il est en usage depuis quelque temps, parce qu'il les mérite, et je considère que c'est mon devoir envers le public, maintenant où il y a tant de charlatanisme, de proclamer mon expérience.

Votrp, etc., GEO. BROWN, Voyageur pour MM. Crathern & Caverhill.

S'adresser au

ANCHOR MEDICINE CO'Y
 QUEBEC ET MONTREAL

qu'une application plus étendue du même principe. L'Angleterre et les Etats-Unis l'ont adopté depuis longtemps et il était en usage à Montréal bien longtemps avant d'être établi à Québec. Mais c'est une compagnie franco-canadienne qui a eu assez d'esprit d'entreprise pour mettre les avantages de ce système à la portée des ouvriers de Québec. Il n'est que juste de constater en même temps que les agents à Québec de "La Canadienne" sont des hommes bien et favorablement connus dans la ville, jouissant d'une excellente réputation et que la compagnie exécute honnêtement les engagements qu'ils prennent en son nom. "La Canadienne" d'ailleurs, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, est une compagnie recommandable à tous les points de vue et digne de la confiance du public.

SI VOUS VOULEZ

Vous procurer les Dernières Nouveautés en

MEUBLES DE MENAGE

Et aux plus Bas Prix du Marché

— ALLEZ CHEZ —

RENAUD, KING & PATTERSON

652 rue Craig, Montréal.

Réductions spéciales aux acheteurs hors de Montréal qui mentionneront le " PRIX COURANT "



(Patent applied for)

Cie Loterie Nationale de Honduras.

(Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.)

Les tirages ont lieu mensuellement sous le contrôle et la direction du

Gen. W. L. CABELL du Texas.
Col. C. J. VILLERÉ, de la Louisiane.

Tirage public à Puerto Cortez, Honduras, C. A. tous les mois comme suit :

1894.	Janvier 9,	Février 13,
	Mars 13,	Avril 10
	Mai 8,	Juin 12,
	Juillet, 10,	août 14,
	Septembre 11,	Octobre 9,
	Novembre 13,	Décembre 18.

PRIX CAPITAL \$75,000

PRIX DES BILLETS.

En monnaie équivalente à celle en cours aux Etats-Unis d'Amérique.

Billets entiers \$5 ; Deux cinquièmes \$2 ;
Cinquième \$1 ; Dixièmes 50 Cents ;
Vingtièmes 25 Cents

Tarif pour clubs :—Onze billets entiers ou leur équivalent pour \$50.

COMMENT SE PROCURER DES BILLETS.

En achetant un billet, voyez qu'il soit payable à Puerto Cortez ; que le billet soit signé par Paul Conrad, Président ; qu'il soit contresigné par W. L. Cabell, du Texas, et Chas. J. Villers, de la Louisiane et qu'il porte l'empreinte du sceau de la République de Honduras. Les autres ne sont pas véritables.

Nous paierons tous les frais de l'Express sur les envois de cinq dollars et au-dessus pour billets, y compris les charges du Central America Express de Port Tampa City à Puerto Cortez et nous paierons d'avance les charges d'Express sur tous envois de billets d'une valeur de cinq dollars ou plus. Les ordres pour moins de cinq dollars à la charge de l'envoyeur, excepté les frais du Central America Express que nous paierons et nous paierons d'avance les dépenses d'envoi par Express des listes de prix envoyées à tous les acheteurs de billets.

Nouvelle adresse : PAUL CONRAD,
PUERTO CORTEZ, HONDURAS, C. A.
Care Central America Express,
PORT TAMPA CITY,
Florida.

AVIS SPECIAL.

Comme les lois de chaque Etat des Etats-Unis interdisent le tirage de quelque loterie que ce soit après le 1er Janvier 1894,

MEFIEZ-VOUS
de toute loterie qui est annoncée comme devant tre tirée en quelques lieu que ce soit aux Etats-Unis.

La liste Officielle des Prix sera envoyée sur demande aux Marchands Locaux, après chaque tirage, en quantité voulue par Express et sans frais.

ATTENTION AUX LOTERIES IMAGINAIRES.

Les acheteurs doivent être en garde contre les loteries malhonnêtes.

Les loteries imaginaires donnent aux vendeurs de trente à quarante cents sur chaque dollar pour la vente de leurs billets, de la sorte un vendeur sans scrupule poussera la vente pour accroître son profit.

Les acheteurs doivent en conséquence, se protéger eux-mêmes, en insistant pour avoir seulement des BILLETS DE LA HONDURAS NATIONAL COMPANY et pas d'autres, s'ils veulent avoir la chance d'un prix tel qu'annoncé.

N. F. & V. GUERTIN . . .

IMPRIMEURS

ET FABRICANTS DE

TELEPHONE 2732 . . . LIVRES BLANCS

79 Rue St-Jacques

SOLLICITENT VOS COMMANDES
OUVRAGE DE PREMIER ORDRE

PRIX MODÉRÉS

Offerte par l'Honorable Joseph Sheyhn, à l'Exposition Provinciale de 1894, à Québec, a été décernée à

JOBIN & ROCHETTE

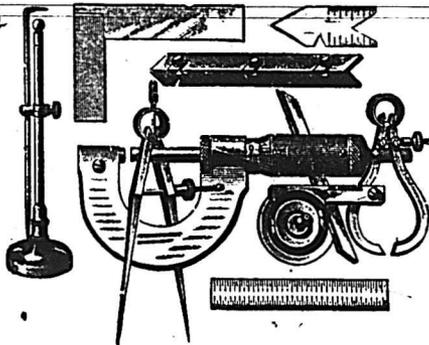
Fabricants de Chaussures

Magasins ;
Coin des Rues Sous-le-Fort et St-Pierre.
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Manufacture ;
Coin des Rues Colomb et Voltigeurs.
ST-ROCH, QUEBEC.

BONS OUTILS de MACHINISTES

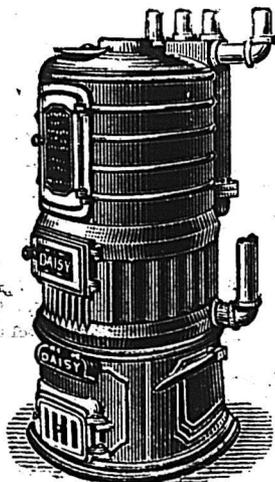
ACHETEZ . . .
CE
QU'IL Y
A
DE MIEUX . . .



ACHETEZ . . .
CE
QU'IL Y
A
DE MIEUX . . .

Ecrivez nous et nous vous enverrons le catalogue de L. S. STANETT, dont nous sommes les seuls agents

Mechanics Supply Co., 96 Rue Saint-Pierre, QUEBEC.



LA FOURNAISE SPENCE

A L'EAU CHAUDE "DAISY"

La meilleure et la plus efficace des fournaises à l'eau chaude dans le marché ; celle qui contient le moins de joints, chaque section ayant sa circulation propre à elle. N'importe quelle partie peut être remplacée sans déranger le tuyau. Nous n'exagérons pas ses qualités.

WARDEN KING & SON, MONTREAL.

BOURSE DE MONTREAL.

Cotes de MM. L. J. FORGET & CIE, Courtiers, 1715, rue Notre-Dame, à Montréal.

VALEURS. ACTIONS.	CAPITAL.				SEMAINE. DU 15 NOV. AU 22,		CLOTURE DU 22 NOV. 1894		CLOTURE PRECEDENTE.	
	Capital versé. \$	Réserve.	Pair des Va- leurs.	Dernier divid.	Plus haut.	Plus bas.	Vendeurs.	Acheteurs.	Vendeurs.	Acheteurs.
BANQUES.										
Bank of Montreal ... x d	12,000,000	6,000,000	\$200	10						
Ontario Bank ... x d	1,500,000	345,000	100	9	107	218	225	218½	225	220½
Bank of British N. America	4,866,666	1,338,333	248	7½			108½	105½	109	107
Banque du Peuple	1,200,000	600,000	50½	6						
Molson's Bank	2,000,000	1,150,000	50	8	168		125	122	125	122½
Bank of Toronto ... x d	2,000,000	1,800,000	100	10			168½	165	170	168
Banque Jacques-Cartier ... x d	500,000	215,000	25	7			260	246½	260	246
Merchant's Bank	6,000,000	2,900,000	100	7	164	162½	120	111½	120	111
Merchant's Bank of Halifax ... x d	1,100,000	510,000	100	6			164½	163	166	163
Eastern Township Bank	1,499,905	650,000	50	7			155	151		157
Quebec Bank	2,500,000	550,000	100	7					126	127
Banque Nationale	1,200,000	30,000	30	6					56	156
Union Bank ... x d	1,200,000	250,000	100	6					100	100
Canadian Bank of Commerce ... x d	6,000,000	1,100,000	50	7	140	138	140	138	140	137½
Banque Ville-Marie ... x d	479,500		100	7			85	70		67
Banque d'Hochelega ... x d	710,100	270,000	100	7	127		127	124	130	123½
Ottawa Bank				7	176					173
CHEMINS DE FER.										
Canadian Pacific	65,000,000		100	5	60½	58½	59	58½	62	61
Duluth SS. & Atlantic	12,000,000		100		4		4	3	5	3½
do do Preferred	10,000,000		100		9½		10	9	12	9½
Montreal Street Railway	2,000,000		50	8	158	156½	157½	157	158	157½
do do New	2,000,000		50		155½	154½	156	155	156½	155½
TELEGRAPHES, Etc.										
Commercial Cable	10,000,000		100	7	142½	140	140	139½	142½	142½
Montreal Telegraph	2,000,000		40	8	153½	152	154½	153½	153½	152½
Bell Telephone Co.	2,500,000		100	8	153½	152½	154	152½	154	153
DIVERS.										
Montreal Gas Co.	2,500,000		40	12	187½	185½	186½	185½	188	187
Royal Electric	1,000,000		100	8	129½		140	126	140	129½
Intercolonial Coal Co.	500,000		100				60	60	60	
do do pref.	219,700		100				100	52	100	50
North West Land Co	7,000,000		25				60	40	60	
Canada Shipping Co	1,400,000		100							
Canada Paper Co	500,000		100	6					110	
Montreal Loan & Mortgage Co	500,000		25	7			140	130	143	130
Guarantee Company of N. A.	304,500		50	6						
Diamond Glass Co	500,000		100	10			148½	140	148½	140
Richelieu & Ontario Nav. Co. ... x d	1,350,000		100	6			96	83½	84½	83
CIENS DE COTON.										
Montreal Cotton Co ... x d	1,000,000		100	8			127½	121	127½	
Canadian Col. Cotton Mills	3,000,000		100				60	55	69	55
Merchant's Manfg Co	1,000,000		100	8			130	110		
Dominion Cotton Mills	3,000,000		100	8	96		96	94	102½	95
OBLIGATIONS.										
Bell Telephone Co. Bonds								110		110
Canada Central Bonds								99½	99	99½
Champlain & St. Lawrence Bonds								99	98	99½
Pacific Land Grant Bonds								99½	98	98½
Colored Cotton Mills Bonds										
Dominion Cotton Mills Bonds										

FOURRURES



FOURRURES

Assortiment complet des Modèles les plus nouveaux en fait de

MANTEAUX, COLLERETTES, GARNITURES, MANCHONS, BOAS, Etc., Etc.

Spécialité de MANTEAUX et COLLERETTES EN SEAL POUR DAMES.—Modèles Exclusifs.

Toujours en mains un assortiment considérable de

PEAUX DE LION, TIGRE, LEOPARD, OURS POLAIRE, BUFFLE et autres

PRIX ENVOYÉS SUR DEMANDE

G. R. RENFREW & CO

35 ET 37 RUE RUADE, QUEBEC.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 22 NOVEMBRE 1894.

Allumettes.	
	Prix en gros
Télégraphe, la caisse.....	\$3 70
Tiger " " " " " "	3 40
Telephone " " " " " "	3 50
Star No. 2 " " " " " "	2 50
Carnaval " " " " " "	2 80
Parlor " " " " " "	1 75
Louiseville " " " " " "	\$2 50 à 2 85
Dominion " " " " " "	2 25
Allumettes Nelson.	
Steamship..... la caisse.	2 85
Railroad..... " " " "	2 75
Articles divers.	
Briques à couteaux, doz. \$0 37	0 40
Bouchons communs gr..	0 20 0 30
Bien Parisien.....	0 11 0 13
Briquets pour lampes	
No 1, doz.....	0 90 1 00
No 2 " " " "	0 00 0 80
No 3 " " " "	0 00 0 70
Bougie Paraffine, lb.....	0 12 0 13
London Sperm.....	0 00 0 11
Fournier.....	0 18 0 19
" " " " " "	0 00 0 21
" " " " " "	0 00 0 23
Chandelles suif, lb.....	0 94 0 00
Cartes à jouer, doz.....	0 40 2 50
Camomille, lb.....	0 25 0 35
Epingles à linge, bt. 5 gr	0 60 0 00
Lessis concentré, com.....	0 35 0 40
" " " " " "	0 00 0 65
" " " " " "	0 00 0 70
Mine Royal Dome g.....	1 70 0 00
" James " " " "	2 40 0 00
" Rising Sun large doz	0 70 0 00
" " " " " "	0 40 0 00
" " " " " "	0 70 0 00
" " " " " "	0 00 0 35
Silverine grande, doz.....	0 75 0 00
Mèches à lampe No. 1.....	0 18 0 22
" " " " " "	0 00 0 15
" " " " " "	0 12 0 13
" " " " " "	1 00 3 45
Savons, botte.....	0 08 0 10
Savon de Marseille (Castille) lb.....	0 18 0 22
Cable coton 1/2 pce., lb.....	0 12 0 14
" " " " " "	0 38 0 09
" " " " " "	0 08 0 09
Floccles 3 fils, 30 peds.....	0 40 0 60
" " " " " "	0 48 0 70
" " " " " "	0 60 0 85
" " " " " "	0 72 1 00
" " " " " "	1 00 1 25

Ficelles 6 fils, 30 "		Pr. x en gros	
" " " " " "	40	" " " " " "	0 75
" " " " " "	48	" " " " " "	1 00
" " " " " "	60	" " " " " "	1 20
" " " " " "	72	" " " " " "	1 40
" " " " " "	100	" " " " " "	1 60
" " " " " "	100	" " " " " "	2 10
Vernis à harnais, gal.....	0 00 1 80	" " " " " "	0 00 1 80
" " " " " "	1 10 1 20	" " " " " "	0 00 1 20
" " " " " "	1 10 1 20	" " " " " "	0 00 1 20
" " " " " "	0 70 0 75	" " " " " "	0 00 1 25
" " " " " "	0 00 1 25	" " " " " "	1 60 1 70
Seaux, 2 cercles, doz.....	1 80 1 90	" " " " " "	1 80 1 90
" " " " " "	1 80 1 90	" " " " " "	0 65 0 90
Pipes, en boîtes.....	0 00 0 03	" " " " " "	0 00 0 04
Graine de lin, lb.....	0 00 0 04	" " " " " "	0 00 0 04
" " " " " "	0 00 0 04	" " " " " "	0 05 0 05
" " " " " "	0 05 0 05	" " " " " "	0 00 0 05
" " " " " "	0 00 0 05	" " " " " "	0 00 0 07
" " " " " "	0 00 0 07	" " " " " "	0 00 0 07
" " " " " "	0 00 0 07	" " " " " "	0 00 0 07
Balais.			
Balais H. A. Nelson & Sons. doz.			
Rose 4 cordes, manche vernis	\$3 00		
Parsy 4 " " " "	2 70		
Thistle 4 " " " "	2 40		
Maple Leaf A & C. " " " "	3 00		
" " " " " "	B 4 cordes, stained	2 45	
" " " " " "	A 4 " " " "	2 40	
" " " " " "	B 4 " " " "	2 40	
" " " " " "	A 3 " " " "	2 20	
" " " " " "	B 3 " " " "	1 90	
" " " " " "	Tulip No. 1 " " " "	1 75	
" " " " " "	No. 2 " " " "	1 45	
Wicks H. A. Nelson & Sons.			
No 2, 1 corde, manche uni.....	\$0 85		
No 2, 1 " " " " " "	0 95		
No 2, de poche, 1 corde, manche uni	0 85		
Léger, de poche, 1 corde, manche émaillé	0 85		
A. " " " " " "	1 30		
B. " " " " " "	1 45		
C. " " " " " "	1 60		
X. Velvet, 1 c'de, m'che wiak	1 10		
XX " " " " " "	1 25		
XXX " " " " " "	1 35		
L. de poche, 1 " " " "	1 25		
IN " " " " " "	1 80		
INR " " " " " "	2 00		
2 N R " " " " " "	2 40		
2 P T, 2 c'des, m'che émaillé, bout peluche	1 60		

Maple Leaf, 2 c'des, m. émaillé		Prix en gros	
" " " " " "	bout peluche.....	1 75	
Barbers' own, 3 c'des, m. wiak	" " " " " "	2 00	
C. P. R. " " " " " "	" " " " " "	1 95	
1 Hearth " " " " " "	" " " " " "	1 40	
2 " " " " " "	" " " " " "	1 30	
3 " " " " " "	" " " " " "	0 95	
A manche long pour plafond.....	" " " " " "	2 00	
Pour ériers.....	" " " " " "	0 45	
Cafés.			
Cafés rôties.			
Standard Java.....	36c		
Old Gov. " " " "	34c		
Imperial " " " "	31c		
Arabian Mocha.....	36c		
Pure " " " " " "	33c		
Standard Java et Mocha.....	37c		
Old Gov Java et Mocha.....	35c		
Java Siftings.....	31c		
Jamaïque.....	27c		
Maracabo.....	30c		
Rio.....	24 à 27c		
Confitures et Gelées			
Confitures :			
Crosse et Blackwell, doz.....	2 40 à 2 50		
De Michel Lefebvre et Cie :			
Canistres de 1 et 2 lbs..... la lb.	0 13		
do " " " " " "	3, 4 et 5 lbs.....	0 12	
do " " " " " "	6, 7 et 10 lbs.....	0 11	
Seaux de 7 lbs..... la lb.	0 12		
do " " " " " "	14 " " " " " "	0 11	
do " " " " " "	28 " " " " " "	0 11	
Tumblers de 8 onces..... la douz.	\$1 25		
do " " " " " "	de 1 lb.....	2 25	
Gelées :			
Michel Lefebvre et Cie :			
Canistres de 1 et 2 lbs..... la lb.	0 11		
do " " " " " "	3, 4 et 5 lbs.....	0 10	
do " " " " " "	6, 7 et 10 lbs.....	0 09	
Seaux de 7 lbs..... la lb.	0 10		
do " " " " " "	14 " " " " " "	0 09	
do " " " " " "	28 " " " " " "	0 09	
Tumblers de 8 onces..... la douz.	\$1 25		
do " " " " " "	de 1 lb.....	2 25	
Divers :			
Citrouilles.....	\$0 80 0 90		
Marmelades.....	2 10 2 15		
Conserves alimentaires.			
Légumes :			
Blé d'Inde..... doz.	0 85 0 95		
" " " " " "	Yarmonth 2 lbs	0 00 0 00	
" " " " " "	Windsor " " "	0 85 0 95	

Hoegg Baked Beans		Prix en gros	
Windsor " " " " " "	" " " " " "	1 35	0 00
Haricots de Boston.....	" " " " " "	2 10	2 25
Pois canadiens 2 lbs.....	" " " " " "	0 85	0 95
Petits pois français..... botte	0 10 0 11		
" " " " " "	extra fins, botte	0 15 0 16	
" " " " " "	extra surfins	17 0 18	
Tomates..... doz.	0 85 0 95		
Haricots verts.....	0 85 1 10		
Champignons la botte.....	0 15 0 24		
Truffes la douz.....	2 25 2 50		
Olives.....	2 25 3 60		
Poissons :			
Clams, 1 lb..... doz.	1 40 1 50		
Homards " " " " " "	1 90 2 00		
" " " " " "	de botte plate.....	2 50 2 60	
Huitrea, 1 lb.....	1 40 1 50		
" " " " " "	" " " " " "	0 00 2 40	
Maquereau.....	0 95 1 00		
Sardines 1/2 canad..... botte	0 00 0 05		
" " " " " "	1/2 am.....	0 09 0 10	
" " " " " "	1/2 frs.....	0 07 0 20	
" " " " " "	1/2 frs.....	0 16 0 25	
Smelts (Eperlans)..... doz.	0 55 0 60		
Saumon.....	1 25 1 40		
Hareng mariné.....	0 00 0 90		
Anchois.....	3 25 0 10		
Fruits :			
Ananas, 3 lbs..... doz.	2 25 3 00		
Blueets, 2 lbs.....	0 80 0 85		
" " " " " "	3 lbs.....	0 00 0 00	
Fraises.....	1 75 2 00		
Pêches, 2 lbs.....	2 25 2 35		
" " " " " "	3 lbs.....	3 10 3 25	
Poires, 2 lbs.....	1 80 2 01		
" " " " " "	3 lbs.....	2 60 3 00	
Pommes, gal.....	0 00 2 85		
" " " " " "	3 lbs.....	1 00 1 05	
Prunes, 2 lbs.....	1 50 2 00		
Flandes en conserve :			
Corned Beef, 1 lb..... doz.	1 65 1 70		
" " " " " "	2 lbs.....	2 50 2 75	
" " " " " "	14 lbs.....	20 00 4 00	
Dinde, 1 lb.....	0 00 2 30		
Langue, 1 lb.....	0 00 4 00		
" " " " " "	2 lbs.....	0 00 7 00	
Langue de boeuf, 1 lb.....	0 00 7 00		
" " " " " "	2 lb.....	0 00 8 25	
English Brown.....	0 00 1 50		
Boeuf émiette sec.....	0 00 2 75		
Pâtés de foie gras.....	6 00 8 00		

LESSARD & HARRIS

Ci-devant de BRODEUR & LESSARD,

Contracteurs-Plombiers, Couvreur et Poseurs d'Appareils de Chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, MONTREAL.

Téléphone Bell, 2194.

C. RIVET & Cie

Manufacturiers de Chaussures

842, RUE ALBERT, - - ST-HENRI DE MONTREAL.



Vous êtes toujours à l'affut de Nouveautés ?
EN VOICI UNE !
THE GROCEER'S FRUIT IMPROVER

La seule machine qui puisse nettoyer et polir les Corinthes et les Raisins secs et les prunes de la nouvelle récolte aussi rapidement que les vieux. Cela fait plaisir à la ménagère et cela attire la clientèle. N'en achetez pas d'autre ! Si nos voyageurs ne sont pas chez vous à temps, écrivez-nous directement. Un enfant peut la mettre en opération.

PRIX, \$16.00.

Fabriquée et vendue seulement par
BEAMER & RYAN,
 Brampton, Ont.

BANQUE D'HOCHELAGA.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demie pour cent (3 1/2 p.c.) sur le capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le semestre courant et qu'il sera payable à sa mise de banque, à Montréal, et à ses succursales, le 1er après le premier décembre prochain.

Le livre de transferts sera fermé du seize au trente novembre prochain, inclusivement.
 Par ordre du bureau,
 M. J. A. PRENDERGAST,
 Gérant Général.

Montréal, le 23 octobre 1894. 9 10 11 12 13

L. J. HERARD



Soul Propriétaire et Fabricant du
CÉLÈBRE COUDE (Plaited)

Au delà d'un million de vendus.
 474 rue St-Paul et 291 rue des Commissaires,
MONTREAL.

Nous mettons le public en garde contre un individu se donnant le nom de J. Richard, qui, paraît-il, sollicite des abonnements à notre journal. Nous n'avons pas d'agent de ce nom.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 22 NOVEMBRE 1894

Prix en gros		Prix en gros		Fruits de Californie.		FARINES	
Pieds de cochon, 1 lb.	0 00 2 30	Cassia en nattes.....	0 10 0 12	Poires, la 1/2 boîte	0 00 à 0 00	Patente d'hiver.....	3 00 3 65
Poulets, 1 lb.	0 00 2 30	Gingembre Jam. moulu..	0 25 0 35	Prunes, " "	0 00 à 0 00	Patente du printemps...	3 60 3 65
Soupes assorties, 1 lb.	2 00 2 20	" racines.	0 00 0 20	Pêches, " "	0 00 à 0 00	Patente Américaine.....	0 00 0 00
Marinades :		" Afrique moulu.	0 00 0 00	Oranges, " "	200... 0 00 à 0 01	Straight roller.....	3 00 3 05
Marinades Morton	doz. 2 30 2 85	" racines.	0 00 0 00	" "	150... 0 00 à 0 00	Extra.....	2 63 2 70
" Crose & Blackwell,	doz. 0 00 3 25	Muscade blanche.....	0 00 0 65	" "	126... 0 00 à 0 00	Superfine.....	2 50 2 60
" Suffolk, 20 oz.	doz. 3 00 2 10	non blanche.....	0 00 0 90	Cerises " "	0 00 à 0 00	Forté de boulanger, cité...	3 50 3 55
" Suffolk, 16 oz.	doz. 0 00 1 80	Macis.....	0 62 0 70	Abricots	0 00 à 0 00	Forté du Manitoba.....	3 50 3 55
Cornichons arom., A. C.	doz. 0 00 2 50	Piment.....	0 10 0 00				
Dionne.....	doz. 0 00 2 50	Anis.....	0 08 0 10				
Sauces :		Fruits Secs.		Raisins.		EN SACS D'ONTARIO	
Sauce Worcester, 1/2 chop	3 50 3 75	Raisins nouv. Valence lb.	0 04 0 05 1/2	Malaga, le quart.....	5 00 à 7 00	Medium.....	1 50 1 60
" Harvey, 1/2 chop	6 25 6 50	" Elme.....	0 00 0 00	Raisin bleu, le panier...	0 00 0 00	Superfine.....	1 25 1 30
Catsup de tomates	1 00 3 50	" Loose Muscatels, bte	1 70 1 75	" vert,	0 00 0 00	FARINES D'AVOINE	
de champignons...	1 20 3 40	London Layers.....	2 10 2 20	" Catawba, la lb	0 00 0 10	Farine d'avoine standard,	
Sauce aux anchois.....	3 25 3 50	Black Baskets.....	0 00 3 00	" Delaware, " "	0 00 0 00	en barils.....	3 90 4 00
Sauce Chili.....	3 75 4 00	Imperial Cabinet.....	2 30 2 40	" Niagara, " "	0 01 0 00	do en sacs.....	1 90 1 95
Empois et Féculés.		Connaisseurs Clus.	2 65 2 75	" Californie, caisse. 1 51	2 00	Farine d'avoine granulée,	
Canada Laundry lb, esc. 3 p.c.	4 1/2	ters.....	0 00 0 00	Concord, la lb....	0 00 0 00	en barils.....	3 85 3 90
Canada White Laundry la lb.	4 1/2	" Black Crown.....	0 00 0 00	Fruits du pays.			
Benson's No. 1 White la lb.	4 1/2	" Fine Dehesa.....	3 75 4 00	Poires, le quart.....	0 00 à 0 00	do en sacs.....	1 87 1 90
" Blue la lb.....	5 1/2	" Sultana.....lb.	0 05 0 06	Prunes, le panier.....	0 00 à 0 00	do en sacs.....	3 85 3 90
Lily White Gloss en livres	7	" Corinthe nouv.....	0 03 0 04	Pêches, " "	0 00 à 0 00	Avoine roulée en barils...	3 85 3 93
Benson's en lbs, la lb.....	7 1/2	Prunes Atlas.....	0 05 0 05 1/2	Bluets, la boîte.....	0 00 à 0 00	do do en sacs.....	1 90 1 95
en 1/2 lb.....	7 1/2	Amandes 1/2 molles.....	0 10 0 11	Atocas, le quart.....	8 00 à 9 00	ISSUES DE BLE	
St. Lawrence en lbs la lb	7 1/2	molles.....	0 12 0 13	Cerises le panier.....	0 00 à 0 00	Son d'Ontario au char, t....	16 00 16 50
Brantford Rice St'ch en lbs la lb	9	Noisettes.....	0 08 0 09 1/2	Pommes.			
Berger en 1/2 lbs la lb	10 1/2	Noir Marbot.....lb.	0 10 0 12	Pommes hâtives, le qrt.	0 00 à 0 00	" de Manitoba " "	16 00 00 00
en lbs la lb	11 1/2	" Grenoble.....	0 11 0 13	" d'automne, " "	1 50 à 2 00	Grue " "	18 00 17 50
Glucose en bte de 1/2 grosse la gr.	2 50	" Brésil.....	0 10 0 11 1/2	" Fameuses, " "	1 75 à 3 00	Moulée " "	22 00 24 00
Canada Corn Starch la lb.	6 1/2	Peanuts rôtis.....	0 07 0 08	" St. Laurent, " "	0 00 à 0 00	Huiles et graisses.	
Durham " "	6 1/2	Pecan do polles.....	0 08 0 15	" d'hiver, " "	2 25 à 3 00	HUILES.	
Challenge " "	6 1/2	Figues, layers.....	0 10 0 11	GRAINS			
British America Corn St'ch la lb	6 1/2	en paillons.....	0 05 0 07	Blé roux d'hiver Can. No 2	0 00 0 56	Huile d. morue T. N. gal. \$0 40 à \$0 15	
Benson's No. 1 " "	7 1/2	Dattes, en boîtes.....	0 05 0 06	Blé blanc	0 00 0 56	" loup-marin raffi. " "	0 38 0 45
St. Lawrence No. 1 " "	7 1/2	en paillons.....	0 04 0 05	Blé du printemps " "	0 55 0 56	" paille " "	0 35 0 37 1/2
Epices pures.		Pommes séchées.....	0 06 0 07	Blé du Manitoba No 1 dur.	0 72 0 73	" de lard, extra " "	0 65 0 75
Poivre blanc, lb.....	0 20 0 00	Pommes évaporées.....	0 00 0 9 1/2	No 2 dur.	0 70 0 71	" "No. 1, " "	0 60 0 70
noir, lb.....	0 15 0 00	Fruits Verts.		No 3 dur.	0 00 0 00	" d'olive p. mach. " "	0 80 1 00
Cannelle, lb.....	0 18 0 00	Citrons de Messine, bte..	\$3 00 à \$3 50	" d'hiver, " "	2 25 à 3 00	" à salade, " "	0 70 0 85
Clous de girofle, lb.....	0 25 0 30	do do 1/2 bte.	0 00 à 0 00	Blé du Nord No 2.....	0 00 0 00	" d'olive à lampion " "	1 20 2 00
" ronds, lb.....	0 15 0 20	Oranges de Jamaïq. qrt.	0 00 à 0 00	Avoine.....	0 35 0 35 1/2	" de spermaceti " "	1 40 1 60
		" Floride	2 25 à 2 75	Blé d'inde, en douane.....	0 00 0 00	" de marsouin " "	0 50 0 60
		" de Valence, caisse	0 00 à 0 00	Blé d'inde, droits payés...	0 00 0 00	" de pétrole, par char....	0 00
		Bananes, le régime.....	2 50 à 3 00	Pois No 1.....	0 00 0 00	" p. 20 qrt.....	0 12 1/2
		Cocos, le cent.....	1 00 à 3 00	Pois No 2, ordinaire.....	0 66 0 67 1/2	" de 1 à 19 qrt	0 13
		Oignons rouges, le quart.	1 75 à 2 00	Orge, par minot.....	0 45 0 47	" Américaine, par char..	0 00
		" jaunes, " "	2 25 à 2 75	Sarrasin, par 50 lbs.....	0 46 0 47	" par 10 qrt.	0 16
				Seigle, par 56 lbs.....	0 49 0 50	" par 5 qrt.	0 18

LE CELEBRE EMPOIS GLACÉ • ROWE •

Produit un blanc d'ivoire et lustré sur toutes les étoffes empoisées. F. W. ROWE & Co., Manufacturiers, 639 rue Lagachetière, Montréal.

H. B. MUIR & Co + LAINAGES et FOURNITURES EN GROS

No. 1, RUE SAINTE-HELENE, MONTREAL.

SYNDICAT D'AGENCES, 69 RUE ST-PIERRE,

QUEBEC.

La POUDRE A PATE

Est une Marchandise honnête et justement l'article avec lequel on peut établir ou étendre un commerce.



de McLAREN

Les premières maisons d'épicerie se font une loi d'en tenir constamment en stock.

H. A. NELSON & FILS

IMPORTATEURS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIE

— TELS QUE —

Albums, Boîtes à Ouvrage, à Gants, à Mouchoirs, et de Toilette; Bouteilles pour Parfum, Boîtes pour Collets et Poignets, et Triple-Miroirs pour la toilette, et aussi un assortiment complet de toutes sortes de jeux, Traîneaux, Chevaux Bergants, Jouets en Fer et Ferblanc, Jouets Mécaniques, Jouets à Vapeur et beaucoup d'autres articles que vous pouvez voir en demandant notre catalogue d'automne.

59 à 63 RUE ST-PIERRE, MONTREAL—H. A. NELSON & FILS—56 à 58 RUE FRONT, TORONTO

PRIX COURANTS.—MONTRÉAL, 22 NOVEMBRE 1894.

Prix en gros	
Huile olive, Barton & G. qts.	0 00 8 30.
" " pints	0 00 9 20.
" " Possel, qrts	0 00 2 75.
" " pint	0 00 3 50.
" " 4 doz.	0 00 3 75.
" " Loubon, la	1 40 1 50.
" " caisse 2d.	1 40 1 50.
" " Plagniol c.	6 00 9 50.

Lavauses, etc.	
Cuves No 0, la douz.	\$8 50
" 1	7 00
" 2	6 00
" 3	5 00
Lavauses Waterwich (3 p.c.)	1 15
" Eddy X	1 25
" All wood	1 25
" Waverly	1 50
" Planet	1 60
" Royal Rose	1 45
" N'th'n Queen	2 25
" Duplex	2 25
Plat'x à b'irre, 1 lb., le millenet	1 85
" " 1	1 80
" " 2	2 10
" " 3	2 40
" " 5	3 00

Liqueurs et spiritueux.	
<i>Brandies. (droits payés.)</i>	
Hennessy * caisse	12 00 à 12 50
" V O gallon	18 00 0 00
" V O gallon	6 75 0 00
Martel * caisse	12 25 0 00
" gallon	0 00 6 50
Jules Rizat caisse	10 50 0 00
" gallon	3 90 0 00
Marceau caisse	9 50 0 00
Bandet et Brisset caisse	10 75 0 00
Jockey Club * * * caisse	7 50 0 00
" V.O.	8 75 0 00
" V.S.O.	10 00 0 00
" V.S.O.P.	12 00 0 00
" W.V.S.O.P.	17 00 0 00
P. Richard carte blanche	12 qrts 8 50
" 24 pts	9 50
" 48 pts	10 50
" carte d'or	12 qrts 12 00
" 24 pts	13 00
" 48 pts	14 00
" Imp. flasks 16 à la c.	10 00

Prix en gros.	
Derby, caisse	7 00 0 00
Bisquit Dubouché, caisse	8 75 0 00
" gallon	4 00 4 25
Renault & Cie, caisse	15 00 0 00
" gallon	3 95 4 15
Quantin & Cie, gallon	3 95 4 15
Barnett & Fils, * caisse	9 25 10 00
" V S O	14 00 15 00
" V S O P	15 00 16 00

Rhums.	
Jamaïque gallon	4 75 à 6 00
Hurard (Martiniq.) caisse	0 00 10 50
" gallon	0 00 3 90
St. Georges " 12 lit.	0 00 12 00
" " 24 1/2 pts imp.	14 00
Diamant " 12 bout.	7 50
White Ball " 12	7 50
de l'Ecu " 12	11 50
" " 12 lit.	13 75

Gins	
Jno. De Kuyper 1 c. à 24.	5 75 11 00
" 25 à 49 c.	5 70 10 95
" 50 c. et plus	5 65 10 90
Melchers et Eagle 1 c. à 24.	4 95 9 95
" 25 à 49 c.	4 90 9 85
" 50 c et plus	4 85 9 75
Visser " 1 à 24 c.	5 50 10 50
" 25 c et plus	5 10 10 10
" gallon	2 80
Méeus " 5 60	0 00
Jno. De Kuyper caisse bl.	3 50
" gallon	2 75 3 00
Méeus, gallon	2 75 2 80
Vaughan, Jones D.G. caisse	7 50
" qts.	8 50
Nicholson, Old Tom	7 25
" qts.	8 25
Sir Rob. Burnett	7 50
" qts.	8 50

Whiskeys Importés.	
H. Fairman & Co.	7 25 8 25
" gallon	3 75 3 85
Royal Eagle	9 00 9 25
" criff's	9 25 9 75
" gallon	3 90 4 00

Prix en gros	
Mackie's R.O. sp Scotch c'se	10 00 10 50
" Islay " " "	8 00 8 25
" Brand " " "	" " " "
Glenfalloch " " "	8 50 8 55
" Hig'd " " "	" " " "
" gallon	3 40 3 55
Glenlivet * caisse	8 75 9 00
" " " "	9 75 10 00
" " " "	4 00 5 00
" old gall.	4 00 5 00
Watson old Scotch, caisse	7 00 8 00
" qts.	8 00 9 00
" " " "	8 50 10 00
J Jameson & Sons * Ir.	11 25 0 00
" " " "	0 00 12 50
Geo Rae & Co " "	8 75 0 00
" " " "	9 50 10 25
Banagher " "	9 50 10 00
" gal.	3 75 4 00
Dunville & Co " c'se	7 50 7 75
Watson old Irish, caisse qts	7 00 8 00
" pts	8 00 9 00

Liquors Cusentier.	
Crème de Menthe glaciale	Prix en gros
verte	10 75 13 00
Curaçao	00 00 10 50
Prunelle	00 00 13 50
Kummel doux	00 00 12 00
Crème de Cacao	00 00 14 50
Anisette, caisse	11 00 13 00
Cherry Brandy, caisse	00 00 11 00
Crème de Noyau, Moka	00 00 10 50
Vanille, etc., caisse	00 00 10 50
Absinthe supér. caisse	00 00 11 00
Vermouth, caisse	6 00 6 50
Kirsch de com. caisse	0 00 10 00
Kirsch fin	10 50 11 00

Liquors Saintoin Frères.	
Curaçao triple sec. c'se	\$17 50 0 00
Curaçao vert.	14 00 0 00
Marasquin de Zara.	13 50 0 00

Liquors Marspoll & Cie.	
Menthe glaciale c'se	\$12 50 0 00
Peppermint	12 50 0 00
Kirsch vieux	12 50 0 00
Maro vieux	12 50 0 00

Liquors Rouvière Fils.	
Crème de Cassis, caisse	\$10 50 0 00
Fleur de Cassis	12 00 0 00
Cassis Rouvière Sec	13 50 0 00
Cassis Savary	11 00 0 00
Kirsch Côte d'Or, 1er ch.	10 00 13 00
Kirsch Côte d'Or *** c.	12 50 15 50
Kirsch Savary	11 00 0 00
Crème de Framboise	15 00 0 00
Prunelle Superfine	15 50 0 00
Guignolet	10 50 0 00
Dijonnaise jaune	16 00 17 50
Sirup de Framboise	8 00 0 00
Sirup de Groseille	8 00 0 00
Sirup d'Orgeat	8 00 8 00

Liquors Saintoin Frères.	
Curaçao triple sec. c'se	\$17 50 0 00
Curaçao vert.	14 00 0 00
Marasquin de Zara.	13 50 0 00

Liquors Marspoll & Cie.	
Menthe glaciale c'se	\$12 50 0 00
Peppermint	12 50 0 00
Kirsch vieux	12 50 0 00
Maro vieux	12 50 0 00

Liquors Rouvière Fils.	
Crème de Cassis, caisse	\$10 50 0 00
Fleur de Cassis	12 00 0 00
Cassis Rouvière Sec	13 50 0 00
Cassis Savary	11 00 0 00
Kirsch Côte d'Or, 1er ch.	10 00 13 00
Kirsch Côte d'Or *** c.	12 50 15 50
Kirsch Savary	11 00 0 00
Crème de Framboise	15 00 0 00
Prunelle Superfine	15 50 0 00
Guignolet	10 50 0 00
Dijonnaise jaune	16 00 17 50
Sirup de Framboise	8 00 0 00
Sirup de Groseille	8 00 0 00
Sirup d'Orgeat	8 00 8 00

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Bureau Principal, 107 Rue Saint-Jacques, Montréal,

ÉDIFICE IMPÉRIAL, BUREAUX 80 et 81.

Président, Hon. J. G. LAVIOLETTE, M.C.L.; Vice-Président, F. X. MOISAN;
Gérant et Secrétaire, P. GARON.

Situations vacantes pour agents et collecteurs.
S'adresser personnellement ou par lettre à

P. GARON, Gérant.

N. B.—En faisant votre demande, mentionnez LE PRIX COURANT.

Fondée en 1867.

L. W. TELMOSSÉ & CIE

Successors de Gaucher et Telmosse

Importateurs d'Épiceries, Vins, Liqueurs, Conserves Alimentaires, Etc

87 et 89 rue des Commissaires, 242, 244 et 246 rue St-Paul, Montréal.

N. B.—Nous faisons une spécialité des Vins de Messe, Sicile, Tarragonne, et nous tenons constamment en mains les vins de Sauterne et Clarets.

AND. BRISSET & FILS

IMPORTATEURS EN GROS DE

VINS, LIQUEURS ET PRODUITS FRANÇAIS

EAU DE CONTREXEVILLE

SOURCE DU PAVILLON

Bue comme eau de table, prévient et guérit la gravelle, la goutte, le diabète et les maladies des voies urinaires.

21, 23 et 25 rue Gosford et rue du Champ de Mars, Montréal.

BRODIE & HARVIE

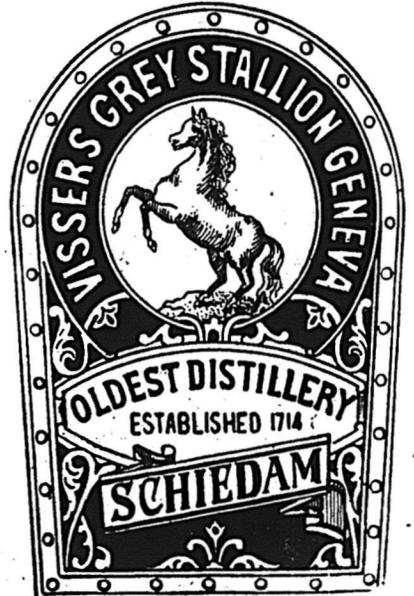
Marchands de Farine

Manufacturiers de la

Farine Préparée de Brodie & Harvie

Nos 10 et 12 Rue BLEURY, Montreal.

Farine d'avoine, Farine Graham, Blé Cassé, Farine de Seigle, Maïs pilé, Farine de Blé d'Inde, Sorgho, Grains d'alimentation.



En vente chez tous les Epiciers et Marchands de Liqueurs.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 22 NOVEMBRE 1894

Mélasse.		Prix en gros	
Barbades tonne	gal.	0 29	0 30
tierce		0 33	0 00
quart		0 00	0 33
Antigua		0 00	0 00
Trinidad		0 28	0 28

Montardes.		Prix en gros	
Moutarde Keene, 1 lb.		0 43	0 44
" " 1 lb.		0 40	0 42
" " 1 lb.		0 39	0 40
" " 4 lbs.		0 72	0 76
Coleman, 1 lb.		0 43	0 44
" " 1 lb.		0 40	0 42
" " 1 lb.		0 39	0 40
Moutarde Coleman, jars.		0 72	0 75
Durham, jars.		0 00	0 65
Poney, jars.		0 70	0 75
Imperial, doz.		0 85	1 00

Pâtés et denrées alimentaires		Prix en gros	
Macaroni importé, lb.		0 11	0 00
Vermicelle		0 11	0 00
Macaroni du Canada		0 04	0 04
Vermicelle		0 04	0 04
" en boîte de 5 lbs		0 20	0 00
" " 10 lbs		0 40	0 00
Lait concentré, doz.		1 90	0 00
Nestlé's food, doz., 5 p.c.		4 50	4 65
Rolled oats, le sac.		2 35	0 00
Dessicated wheat, le sac		2 25	2 40
Pois fendus, qrt. 100 lbs.		4 00	4 25
Chocolat des gourmets			
fin la livre		0 00	0 31
Farine préparée, Brodie			
XXX, 6 lbs.		2 30	
" " 3 "		1 20	
" " superb 6 "		2 10	
" " 3 "		1 10	
Farine d'orge, doz.		2 00	
de seigle, doz.		2 00	
de Gluten lot, doz.		3 00	
Biscuits Gluten, lb.		0 12	0 12

Pâte Cook's Friend.		Prix en gros	
No. 1, 4 doz. paq. & 1 caisses.		\$2 40	
" " 2 6 "		0 80	
" " 3 4 "		0 45	
" " 10, 4 doz. 1 caisses		2 10	
" " 12, 6 "		0 70	
1 lb.—2 doz. en boîte fer blanc, ch		3 10	
" " 3 "		1 75	
" " 4 "		1 10	

Poissons.		Prix en gros	
Harengs Shore	brl.	0 00	5 00
" " Labrador	brl.	0 00	3 00
" " b.		0 00	4 75
Harengs Cap Breton	brl.	4 75	0 00
" " b.		0 00	2 90
Morue sèche	ovt.	4 75	5 50
" No 1 en quart.	lb.	0 00	0 24
" No 1 large quart.	lb.	0 00	0 24
" No 1 Draft lb.		0 00	0 00
Morue désossée.	lb.	6 00	6 50
Poisson blanc lac Sup.	brl.	0 00	0 00
Traite des lacs	qt.	0 00	4 50
Saumon Labrador	brl.	0 00	12 50
Saumon do	brl.	0 00	0 00
Maquereau No 1	brl.	0 00	0 00
" No 2	brl.	0 00	0 00
" No 3	brl.	0 00	0 00
Saumon Colombie A.	brl.	0 00	6 00
do do	baril	0 00	11 00
Anguille	lb.	0 00	0 00

Produits de la ferme.		Prix en gros	
(Prix payés par les épiciers.)			
Beurre.			
Townships frais	"	0 18	0 19
" 2de qual.	"	0 15	0 17
De l'Ouest	"	0 15	0 18
Rouleaux	"	0 00	0 00
Beurre de beurrieres	"		
frais	"	0 19	0 22
Fromage.			
De l'Ouest	la lb.	0 10	0 11
De Québec	"	0 10	0 11
Petites meules	"	0 10	0 11
Œufs.			
Mirés à la caisse		0 00	0 15
Chauvés à la caisse		0 00	0 14
Strictement frais		0 18	0 20
Sirop et sucre d'érable.			
Sirop d'érable en qrts	la lb.	0 00	0 00
" en canistre		0 60	0 65
Sucre	la lb.	0 05	0 08
Miel et citre.			
Miel coulé	la lb.	0 08	0 07
Miel blanc nouveau	"	0 08	0 09
Miel en gateaux	"	0 13	0 14
Cire vierge	"	0 25	0 27

Ris.		Prix en gros	
J. 1 à 4 sacs.	sacs & sacs poches	3 95	4 00
5 9		3 80	3 85
10 24		3 85	3 90
25 et plus.		3 80	3 85
B. 1 à 4 sacs.		3 45	3 50
5 9		3 40	3 45
10 24		3 35	3 40
25 et plus.		3 30	3 35

English style.		Prix en gros	
En sacs de 250 lbs.			
1 à 4 sacs		3 30	
5 9		3 25	
10 24		3 20	
25 et plus		3 15	
Ris "Crystal"			
En sacs de 25 lbs	le sac,	1 35	
" " 50 "		2 60	

Salaisons, Saïndoux, etc.		Prix en gros	
Lard Canada Short Cut Mess		18 00	
" " le quart		9 50	
" " Short Cut Clear		19 00	
" " le qt.		18 50	
" " le "		0 00	9 75
Saïndoux :			
Pur de panne en saux		2 00	2 00
Canistres de 10 lbs		10 11	
" " 5 "		10 11	
" " 3 "		10 11	
Composé, "Anchor" en saux		1 45	
Canistre de 10 lbs		7 7c	
" " 5 "		7 7c	
" " 3 "		0 7 1/2	
Jambons, la lb.		10 1/2	11
Saïndoux			
Standard, en saux		1 50	
Globe,		1 40	
Divers :			
Lard fumé, la lb.		0 12	0 13
Lard salé de l'Ouest le qrt		19 00	20 50
Lard Mess de l'Ouest,		17 50	18 00
Spécialités de Jos. Quevillon & Cie.			
Prix en gros			
Saucisses au porc frais	lb.	0 07	0 08
" de Bologne	lb.	0 06	0 07
" au poulet	doz.	0 00	1 00

Sel.		Prix en gros	
Sel fin, quart,	3 lbs.	\$3 90	\$4 00
" " "	5 lbs.	2 75	2 80
" " "	7 lbs.	2 50	2 60
Sel gros livré, sac		0 49	0 50
Sirops.			
Sirop américain	gal.	0 19	0 24
Amber	qts	0 30	0 00
Extra V. B.		0 35	0 38
Sirop canadien fins	3 lbs.	0 40	0 08
" " 8 lbs		0 30	0 32
Sucres.			
Brut		0 02	0 03
Jaunes raffinés		0 03	0 04
Boucauts et quarts.			
Extra ground	qts	0 04	0 00
Cutloaf	qts	0 04	0 00
" "	qts	0 05	0 00
" "	bte	0 05	0 00
" "	qts	0 05	0 00
" "	bte	0 05	0 00
Powdered	qts	0 05	0 00
" "	bte	0 05	0 00
Extra granulé	qts	0 04	0 00
" "	qts	0 04	0 00
Sucre Lefebvre		0 03	0 04
Tabacs.			
Navy	3s, 4s et 12s	la lb.	48
Solace	7s	et 12s	48
Butt's No 1		12s	48
British consols.		4s	59
Laurel		8s	49
Brier		7s	47
Honey suckle		7s	58
Napoleon		8s	56
Victoria		12s	47
Index		7s	44
Brunette		12s	44
" Derby " Plug			
" Solace à fumer		12s	46
" " "		7s	46
" " "		3s	46
Old Chum Solace			
à chiquer			54
Thés.			
Japon commun à bon		0 15	0 23
" bon à choix		0 20	0 27
Nagasaki commun à bon		0 15	0 23
Congou		0 15	0 23
Colong, bon à fin		0 45	0 50
" Formosa		0 55	0 50
Y. Hyson commun à bon		0 14	0 20
" moyen à choix		0 25	0 35
" choix extra		0 40	0 55

Wm. WARE & SONS
 Importateurs de
FROMAGE
 Les Meilleurs Prix garantis sur consignations.
 169 Chambers Street, NEW YORK. 63 Rue William, MONTREAL.

B. P. 730. Téléphone 1263.
ALEX. W. GRANT,
 EXPORTATEUR DE
BEURRE et de FROMAGE
 ET MARCHAND A COMMISSION
 61 Rue William, Montréal,
 Et Chambre 19 Mercantile Exchange, New York.

DUCKETT, HODGE & CIE
 Exportateurs de
Beurre et Fromage
 Et Marchands de Provisions en Général,
 104 Rue des Soeurs Grises.
 Coin de la rue William. - - MONTREAL



M. AUBIN
 MARCHAND EN GROS DE
PROVISIONS, BEURRE, ŒUFS, FROMAGE, etc
 Manufacturier et propriétaire de la
CÉLÈBRE GLACIÈRE BREVETÉE AUBIN.
 La Glacière Aubin est en usage chez au-delà de
 200 épiciers à Montréal, qui sont tous prêts à pro-
 clamer sa supériorité incontestable.
 Magasin et bureau :
 No 708 AVENUE PAPINEAU, MONTREAL.
 Tél. Bell, 6354.

Si vous 

tenez le **Sel de Table Acme**,
 et si vous le laissez savoir à vos
 pratiques, vous vendrez plus de
 sel que n'importe qui ; il ne se

Durcit pas 

Demandez le à votre marchand
 de gros.

TORONTO SALT WORKS
 128 ADELAIDE ST., E.
 TORONTO, Ont.

BANQUE VILLE-MARIE
 Avis est donné par le présent qu'un dividende de
trois pour cent sur le capital payé de cette insti-
 tution a été déclaré pour le semestre courant, et
 sera payable au bureau principal de la banque, le
 et après
Samedi, le 1er Décembre prochain.
 Les livres de transfert seront fermés du 16 au
 novembre, ces deux jours inclusivement.
 Par ordre du Bureau de Direction.
 W. WEIR, Président.
 Montréal, 19 Octobre 1894. 8-9-10-11-12-13

HODGSON BROTHERS
 Exportateurs et Marchands à Commission
 DE
FROMAGE et BEURRE
 Spécialité pour fromage.
 65, 67 et 69 rue William, Montréal

Nous sommes en communication directe avec
 tous les principaux négociants d'Angleterre et nous
 pouvons toujours obtenir les plus hauts prix sur
 consignations.
 Nous avons aussi constamment en mains un fort
 approvisionnement de fournitures pour beurres et
 fromages aux plus bas prix, aussi matériel pour
 boîtes, etc., etc.

JOS. QUEVILLON & CIE
 Les plus grands Manufacturiers et Mar-
 chands de la province de

SAUCISSES Française, Allemande, Italienne,
ET SAUCISSONS AUX POULETS.

Nos voitures délivrent nos marchandises dans
 toutes les parties de la ville.
 Une attention spéciale portée aux commandes
 de la campagne.

JOS. QUEVILLON & CIE,
 17, 19, 21 Ruelle Josephat, Montreal, Canada.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 22 NOVEMBRE 1894

Prix en gros		Prix en gros		Essence de chocolat de Cowan non sucre, en paquets, la dz. 1 40		Essence de chocolat de Cowan sucré, en tins de 1 lb., la dz. 2 25		Produits Pharmaceutiques.	
Poud. à canon, com. à bon	0 15 0 30	Louis Roderer, caisse...	29 00 31 00	Acide tartrique..... la lb.	0 33 0 35	Huile de ricin (castor), la lb.	0 10 à 0 11	Prix en gros	
" moyen à fin	0 24 0 46	Gold Lack Sec, caisse...	30 00 32 00	" carbolique.....	0 30 0 40	" " " 1 oz. p. doz	0 35		
" fin à extra	0 57 0 65	Piper Heidsieck, caisse...	28 00 30 00	" oxalique.....	0 10 0 12	" " " 4 " "	0 70		
Impérial, moyen à bon	0 25 0 30	Perrier-Jouet, caisse...	30 00 32 00	" citrique.....	0 50 0 55	" de foie de morue, demiards	1 00		
" fin à extra	0 35 0 50	E. Mercier & Cie., carte		Alun..... lb.	0 01 0 24	" " " par doz	1 00		
Souchong	0 25 0 60	or, caisse.....	31 00 33 00	Aloès du Cap.....	0 14 0 15	" " " Wyeth's	1 75		
Suif.		Gd vin des Ambassades, c	14 00 15 25	Borax raffiné.....	0 07 0 09	" " " demiards par doz	6 50		
Suif raffiné, la livre.....	0 06 à 0 06 1/2	Vin des Princes, caisse...	24 00 25 00	Bleu (carré).....	0 12 0 16	" " " par gal.	1 20 à 1 50		
Suif brut.....	0 03 1/2 à 0 04 1/2	Vin d'été, caisse.....	18 00 19 00	Bromure de Potass.....	0 55 0 60	Trézor des nourrices, par doz	1 40		
Sapallo.		Mousseux.		Bicarbonate de Soude, brl.	2 70 2 75	Sirap Dr Coderre (5 p.c.)	1 75		
En caisses de 1/2 à 1 grosse, la gr.		Bourgogne Mousseux, c.		Bichrom. de Potasse..... lb.	0 10 0 15	Hop Bitters, " "	7 00		
11 30		Moselle Mousseux, c.....		Pearline, boîte.....	5 00 0 00	Radway Ready Relief, " "	1 90		
Vinaigres.		Hook Mousseux, caisse.		Campbre anglais..... lb.	0 75 0 80	Pain Killer, par doz	1 75 à 2 00		
Vinaigre Bordeaux.....	0 65 0 70	Saumur, Tessier & Co., c		Campbre américain.....	0 60 0 70	Eau de Cologne.....	1 50 0 00		
" M. Lefebvre & Cie, en cruche	1 50 0 00	Nerea Raphael, c		Chlor. de Potasse.....	0 23 0 25	" Hoyt's.....	1 85 1 90		
" Malt, gallon.....	0 60 0 00			Chlorure de chaux.....	0 02 1/2 0 05	Eau de Floride, Murray & Lanman.....	4 75		
" La Bruyère.....	1 60 0 00			Crème de tartre.....	0 20 0 22	Essences..... 55c, \$1, 1 50	1 75		
Vins.		Vins toniques.		Cendres de soude.....	0 01 1/2 0 02	" café.....	\$2, 3 50 6 75		
Non Mousseux:		Vin de Chevrier, la douz..		Couperose, 100 lbs.....	0 80 1 00	Spécialités de L. Robitaille, Joliette.			
Bordeaux ord., caisse...		Stimulant au vin de Ran-		Garance..... lb.	0 00 0 00	Doz. Gros.			
" gall.....		cio, la douz.....		Glycérine..... lb.	0 16 0 20				
Bordeaux Médoc caisse.				Gomme arabique..... lb.	0 50 1 25	Elixir Résineux Pectoral \$1 75 \$18 00			
" St Julien, " 6 65 7 65		Chocolats.		Gomme épinette..... lb.	0 25 0 00	Restaurateur de Robson 3 50 38 00			
" Châteaux, " 20 00 25 00		Menter.		Indigo Madras..... lb.	0 70 0 80	Pilul. antibill. du Dr Ney 1 50 15 00			
Bourgogne, caisse.....		Par caisse Par boîte		Indigo Bengal..... lb.	1 50 1 75	Spéc. antiasthmat. gr. " 6 25 65 00			
gallon.....		de 120 lbs. de 12 lbs.		Soda à laver par 100 lbs...	0 75 0 90	" petite 3 25 33 00			
Stolle, gallon.....		Papier Jaune..... lb. \$0 34 \$0 36		Soda à pâte par baril.....	0 00 2 50	Anticholérq. du Dr Ney 3 50 40 00			
Sherry, caisse.....		" Chamois..... " 0 43 0 48		Soufre poudre lb.....	0 02 0 03	Salsepareille grande " 7 00 90 00			
gallon.....		" Rose..... " 0 50 0 56		Soufre bâtons " 0 02 0 03		" petite 3 75 40 00			
Porto, caisse.....		" Bleu..... " 0 58 0 68		Soufre en sac (rock) par		Onguent antihémor. " 1 75 18 00			
gallon.....		" Vert..... " 0 50 0 56		100 lbs.....	1 50 2 00	" antidart. " 1 75 18 00			
Moselle, caisse.....		" Lilas..... " 0 58 0 66		100 lbs.....	2 00 2 25	Onguent magique gr. " 1 75 18 00			
Sauternes, caisse.....		" Bronze..... " 0 65 0 74		Soda caustique 60° 100 lbs	2 00 2 25	" magique pot. " 1 00 10 00			
Graves, caisse.....		" Blanc glacé " 0 73 0 83		Soda caustique 70° 100 lbs	2 25 2 50	Pommade " c. les cors " 1 75 18 00			
		" Premium..... " 0 38 0 42		Sels d'Epsom.....	1 50 3 00	Baume Catarrhal gr. " 7 00 75 00			
Champagnes,		Chocolat hygiénique de Cowan		Sel de soude..... 100 lbs	0 90 0 95	" petite 3 50 36 00			
grts. pcs.		en tins de 1 lb., la douz.....		Extrait de Campêche lb.	0 10 0 11	Tue-douleur dentaire " 1 75 18 00			
J. Mumm, caisse.....		\$26 00 28 00		Extrait de en paquets lb.	0 12 0 14	Poudre dépurative, Vink 1 75 18 00			
G. H. Mumm, caisse.....		\$31 00 33 00		Sulfate de morphine.. lb.	1 90 2 00	Spécifique du prof. Vink 6 00 65 00			
Arthur Roderer, caisse.....		\$25 00 27 00		Sulfate de cuivre..... lb.	0 44 0 06	Vermifuge " 4 00 42 00			
Vve Cliquot, caisse.....		\$31 00 33 00		Strychnine..... oz.	0 90 1 00				
Pommery, caisse.....		\$31 00 33 00		Sumac..... la tonne	85 00 70 00				
Fréminet, caisse.....		\$26 00 27 00		Opium..... lb.	4 50 4 75				
Morizet, caisse.....		\$25 00 27 00		Phosphore..... lb.	0 60 0 75				
				Iodure de potasse..... lb.	4 00 4 25				
				Sulphate de Quinine.. oz.	0 40 0 45				
				Salpêtre..... lb.	0 06 0 12				
				Vert de Paris.....	0 00 0 75				
				Vitriol.....	0 05 0 08				

COWAN'S CACAO ET CHOCOLATS EXQUIS.

CAFÉ ET ICINGS.

THE COWAN COMPANY, (LTD.) TORONTO.

CANADIAN LEAF TOBACCO CO.

Toujours en mains un grand assortiment de

TABAC EN FEUILLE PRÉPARÉ, NATUREL ET A LA VAPEUR

En balles de 50 livres ou en boîtes de 100 livres. Demandez les échantillons et les prix.

CANADIAN LEAF TOBACCO CO., JOLIETTE.

JAS. W. PYKE

(Successor de feu Geo. Reaves)

MARCHAND DE FERS et ACIERS

35 Rue St. François-Xavier, MONTREAL.

Tuyaux à gaz et à vapeur en fer battu. Tubes de chaudières. Déchets de coton (cotton waste), etc.

Vous avez Besoin de Forces

— PRENEZ LE —

JOHNSTON'S FLUID BEEF

Il donne DES FORCES.

Wm. Harkness, F. C. S., Chimiste analyste du gouvernement anglais, dit :

C'est un des aliments le plus parfait que j'aie jamais analysé.

A. DEMERS. Tél. 589. C. BRUNET.

Faisant affaire sous les noms de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 Grande Rue St-Laurent, Montreal

FERBLANTIERS, PLOMBIERS, COUVREURS,

Et Poseurs d'Appareils de Chauffage

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés.

Ils se chargent de tout ouvrage, tel que Couverture en Ardoise, en Ferblanc, en Tôle galvanisée, et toutes espèces de réparations à des prix très modérés.

Spécialité pour la pose et les réparations de Fournaises à eau chaude, à vapeur, haute et basse pression, et Fournaises à l'air chaud.

Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinés.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 22 NOVEMBRE 1894.

Prix en gros	
Spavin-Cure grande	7 00 80 00
" petite	3 50 38 00
Colic-Cure	3 00 33 00
Pastilles Vermif. français.	1 40 15 00
Spécialités de Picault & Contant.	
Elixir Pulmon. Balsami.	Doz. Gros. \$1 75 \$18 00
Biscuit Purgat. Parisien	1 20 12 00
Pastille à vers	1 50 15 00
Poudre de condition	1 lb. 0 80 7 20
" "	1 lb. 1 25 13 00
" "	1 lb. 1 80 13 00
Huile d. foied. morue 8oz	18 00
" " " 6oz	15 00
Emulsion	4 00
Huile Vétérinaire	1 50
Essence d'épinette	0 80
Spécialité de A. C. Dionne.	
Sirap de merisier compos.	\$1 50 0 00
Spécialités de la Anchor Medicine Co	
Anchor Weakness Cure.	Doz. Gros. 8 00 78 00
Pilules du Dr Nelson (tonique du sang)	3 50 36 00
Vermineur Français au chocola.	1 25 12 00
Castorol (huile de castor préparée (2 oz))	1 20 12 06 (4 oz) 2 40 25 92
Cuir et peaux.	
Cuir à semelles.	
Spanish No 1 18lbs en moy.	0 19 0 21
" " " 25 " et au-des.	0 18 0 19
" " " léger	0 16 0 17
" " " No 2	0 15 0 15
" " " 18lbs en moy.	0 16 0 16
Zanzibar	0 16 0 20
Slaughter sole No 1 steers.	0 20 0 21
" " " p. ord.	0 19 0 20
" " " No 2	0 18 0 19
" " " sans acide.	0 00 0 19
" " " union crop No 1-0-26	0 00 0 19
" " " " No 2-0-20	0 00 0 20

Prix en gros	
Harnais finis à la main p.lb.	0 25 0 26
" " No. 2	0 23 0 24
" " finis à la roue p.lb.	0 20 0 21
" " No. 2	0 18 0 19
" " taureau	0 17 0 19
Vache cirée mince	p. lb. 0 25 0 26
" " forte No. 1-p.	lb. 0 21 0 23
Vache grain. pesante p. lb.	0 23 0 25
" " Hm. M. Lun le p.	0 10 0 11
" " écossaise	p. lb. 0 21 0 26
Taure française	p. pied. 0 00 0 85
" " anglaise	0 00 0 70
" " canadienne	0 50 0 60
Veau can. 25 à 30 lbs p. lb.	0 60 0 70
" " 35 à 45 " p. lb.	0 57 0 62
" " 45 et plus p. lb.	0 55 0 57
Vache fendue moy. Ont p. lb.	0 14 0 16
" " forte de Q. p. lb.	0 14 0 16
" " mince	p. lb. 0 16 0 00
Vache vernie	le pied. 0 00 0 16
" " d'Ontario	0 18 0 19
Cuir verni uni, grainé	0 00 0 16
Mouton mince	la doz. 4 00 0 00
" " épais	9 00 0 00
Dongola glacé, ord. le pied.	0 11 0 19
Kid Chevette	0 20 0 38
Chèvre des Indes glacée	0 15 0 00
Kangourou	0 38 0 45
Dongola dull	0 11 0 19
Buff d'Ontario H.	0 11 HM. 0 11
" " M.	0 10 L. 0 10
Buff d'Ontario No 2	0 00 0 08
Buff de Québec H.	0 10 HM. 0 10
" " M.	0 9 L. 0 08
Buff de Québec No 2	0 00 0 08
Glove Grain Ontario	0 00 0 11
" " Québec	0 00 0 09
Pebble " Ontario	0 10 0 11
" " Québec	0 09 0 10
Cuir à bourrure No 1.	0 17 No 2 0 16
" " fini français	0 20
" " russe	0 19
Cuir à Reiture.	
Maroquin large	doz. \$24 00 \$36 00
" " petit	18 00 22 00
" " persian	12 00 20 00
Veau de loi, im.	\$48 00 S. Royal \$40 00
" " "	Royal 38 00
Veau de loi	M. \$30 00 D. \$20 00
Vache Russe en peau la pièce.	18 00
" " imitation le pied.	0 30
" " " seal	0 20
Veau de Russie	doz. 72 00

Prix en gros.	
Peaux.. Prix payés aux bouchers.	
Peaux vertes, par 100 lbs. No. 1	\$4 00
do do No. 2	3 00
do do No. 3	2 00
Veaux, la livre	0 05
Agneaux, la pièce	0 65 à 0 70
Moutons, laine	0 00 à 0 60
Moutons, tendus	0 20 à 0 00
Sizera, par 100 lbs	5 00 à 7 50
Les tanneurs paient de 50c à \$1.00 de plus pour les peaux assorties et inspectées.	
Peaux de l'Ouest	No. 1 0 00
do do do	No. 2 0 00
Laines.	
Toison du Canada, la lb.	0 17 à 0 19
Arrachée, non assort.	0 18 à 0 20
Chaussures.	
Brogans	Hommes. \$0 75 à 1 00
Cobourgs	0 90 1 10
Split Balmorals	0 85 1 10
Kip	1 15 1 40
Buff	1 10 1 90
Veau	1 95 3 85
Buff Congress	1 10 1 70
Veau	2 10 3 40
Split boots	1 40 2 15
Kip	2 00 2 90
Veau	2 75 3 90
Bottes en feutre	1 60 2 00
Wigwams	1 70 2 50
Mocassins	0 65 0 90
" "	1 50 2 15
A CHEVILLE.	
Split Boots	Femmes. \$0 60 à 0 70
Split Balmorals	0 75 1 05
Kip	1 00 1 10
Buff	0 80 1 25
Pebble	1 00 1 25
Buff Bals clous en cuivre	1 00 1 15
A COUTURE.	
Pebbles Boutonnées	1 05 1 30
Buff lustré	1 10 1 20
Pebble	1 10 1 50
Lustré	1 25 1 50
Chèvre	1 30 1 90
Veau poli	1 30 1 60
Cheveau français	1 80 3 50
" " canadien	1 40 2 75

Prix en gros.		
A, extra supérieure,	0 20 à 0 21	
B, supérieure,	0 00 à 0 00	
Noire,	0 17 à 0 18	
Cap de B. E. en suint,	0 14 à 0 16	
Australle, lavée,	0 00 à 0 00	
Buenos Ayres,	0 31 à 0 34	
Natal, en suint,	0 00 à 0 00	
Pelletteries brutes.		
Prix payés à Montréal.		
Vison, la pièce	\$1 50 à \$2 00	
Rat musqué (printemps)	0 12 0 15	
Marte, No. 1	1 90 2 00	
Renard roux	1 30 1 40	
Loup-cervier	3 00 3 50	
Bête puante	0 00 0 00	
Ours	7 00 18 00	
Loutre	8 00 12 50	
Castor, la livre	0 00 5 00	
Chat sauvage	0 25 0 75	
Prix en gros.		
Hommes.	Garçons.	Enfants.
\$0 75 à 1 00	\$0 70 à 0 80	\$0 65 à 0 75
0 90 1 10	0 80 0 95	0 70 0 75
0 85 1 10	0 80 1 05	0 70 0 75
1 15 1 40	0 90 1 15	0 80 0 95
1 10 1 90	1 00 1 40	0 90
1 95 3 85		
1 10 1 70		
2 10 3 40		
1 40 2 15	1 25 1 60	
2 00 2 90	1 60 1 90	1 25 1 50
2 75 3 90		
1 60 2 00		
1 70 2 50		
0 65 0 90		
1 50 2 15		
Femmes.		Enfants.
\$0 60 à 0 70	\$0 50 à 0 60	\$0 40 à 0 50
0 75 1 05	0 60 0 85	0 50 0 60
1 00 1 10	0 85 1 00	0 65 0 75
0 80 1 25	0 80 1 00	0 60 0 70
1 00 1 25	0 90 1 00	0 50 0 65
1 00 1 15	0 90 1 00	0 50 0 65
Filles.		Enfants.
\$0 60 à 0 70	\$0 50 à 0 60	\$0 40 à 0 50
0 75 1 05	0 60 0 85	0 50 0 60
1 00 1 10	0 85 1 00	0 65 0 75
0 80 1 25	0 80 1 00	0 60 0 70
1 00 1 25	0 90 1 00	0 50 0 65
1 00 1 15	0 90 1 00	0 50 0 65
A CHEVILLE.		Enfants.
\$0 60 à 0 70	\$0 50 à 0 60	\$0 40 à 0 50
0 75 1 05	0 60 0 85	0 50 0 60
1 00 1 10	0 85 1 00	0 65 0 75
0 80 1 25	0 80 1 00	0 60 0 70
1 00 1 25	0 90 1 00	0 50 0 65
1 00 1 15	0 90 1 00	0 50 0 65
A COUTURE.		Enfants.
1 05 1 30	0 95 1 05	0 65 0 80
1 10 1 20	0 95 1 05	0 70 0 80
1 10 1 50	0 85 1 00	0 65 0 80
1 25 1 50	0 80 1 10	0 70 0 85
1 30 1 90	1 10 1 40	0 90 1 15
1 30 1 60	1 10 1 30	0 85 1 00
1 80 3 50	1 90 2 50	1 40 1 70
1 40 2 75	1 20 0 00	1 00 0 00

COURROIES EN CUIR

ROBIN & SADLER
2518, 2520 ET 2522 RUE NOTRE-DAME
Manufacturiers.

H. C. LeTOURNEUX, prés. C. LeTOURNEUX, vice-prés. J. LeTOURNEUX, sec.-tr.
LeTOURNEUX, FILS & CIE
MARCHANDS-FERRONNIERS
Nos 261, 263 et 265, RUE ST-PAUL, MONTREAL. A l'enseigne de l'Enclume.

MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU
Fondée en 1860.
No 1637 Rue Notre-Dame, Montréal.
Téléphone Bell 1297.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS
HARDMAN, de New York, MARSHALL & WENDELL, d'Albany, N. Y., IVERS & POND, de Boston,
Et des meilleurs PIANOS et ORGUES fabriqués au Canada.

Cette maison, si avantagement connue par l'excellence es Instruments qu'elle offre en vente, et par la satisfaction générale qu'elle a toujours donnée pendant plus de trente années d'existence, mérite à juste titre la confiance illimitée dont elle a toujours joui.
REPARATIONS ET ECHANGES à des conditions très acceptables, et toutes sortes de PIANOS D'OCCASION en maifis.

LAWRENCE A. WILSON & CO, MONTREAL
SEULS AGENTS EN CANADA POUR

DEUTZ & GELDERMANN, Gold Ay.
Lack Sec. Oporto.
CLODE & BAKER, Invalid's Port, Oporto.
J. W. BURMESTER, Tarragona.
BONSOMS & MULLER, Reus.
J. ORNOSA & CO., Jerez.
SANCHEZ ROMATE HERMANOS, Malaga.
JIMINEZ & LAMOTHE, Beaune.
CHAMPY PERE & CO., Bordeaux.
ST BONNET & BELLEMER, Cognac.
BOUTELLEAU FILS, Doctor's Special Brandy.

COMANDON & CO.,
QUANTIN & CO.,
PETER F. HEERING,
R. THORNE & CO. "Kilty Scotch,"
GREENLESS BROS.,
"Claymore Scotch,"
BUSHMILLS OLD DISTILLERY CO.,
J. W. NICHOLSON & CO., Dry Gin,
BLANKENHEYM & NOLET,
Key Gin,
ALFRED GRATIEN,
MARTINI, ROSSI & CO., Vermouth,

Cognac.
Cognac.
Copenhagen
Greenock.
Glasgow.
Belfast.
London.
Rotterdam
Saumur.
Torino.

MARIANI & CO., Vin de Coca Mariani, Paris.



G. G. GAUCHER
Farines, Provisions, Produits de la ferme
SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à corne.
TONIQUE, STOMACHIQUE, DEPURA-
TIVE et VERMIFUGE.
91 et 93 Rue des COMMISSAIRES
MONTREAL

THE EDWARD CAVANAGH COY
Manufacturiers et Importateurs
DE
QUINCAILLERIES, HUILES, PEINTURES, CHARBONS,
Etc., Etc.
2547 à 2553 rue Notre-Dame,
Coin de la rue es Seigneurs.
Bell Tél. 8025. MONTREAL

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 22 NOVEMBRE 1894.

Tuyaux en grès—liste

4 pcs. par longueur de 3pd....	\$0 45
6 " " " " " " " " " " " "	0 60
9 " " " " " " " " " " " "	0 90
12 " " " " " " " " " " " "	1 25
18 " " " " " " " " " " " "	2 10
24 " " " " " " " " " " " "	2 70

Coudes ronds :

4 pouces chacun	0 75
6 " " " " " " " " " " " "	1 00
8 " " " " " " " " " " " "	1 25
12 " " " " " " " " " " " "	2 50

Tuyaux de réduction :

6 x 4 pouces chacun	1 40
9 x 6 " " " " " " " " " " " "	1 90
12 x 9 " " " " " " " " " " " "	2 75

Connection carrée ou fausse équerre :

Prix en gros simple doub.

4 x 4 pouces chacun	0 90	1 40
6 x 4 " " " " " " " " " " " "	1 50	1 90
8 x 4 " " " " " " " " " " " "	1 50	1 90
9 x 6 " " " " " " " " " " " "	2 10	2 75
9 x 8 " " " " " " " " " " " "	2 10	2 75
12 x 9 " " " " " " " " " " " "	3 00	4 00
12 x 12 " " " " " " " " " " " "	3 00	0 00

Syphon : simple. double.

4 pouces	1 40	2 00
6 " " " " " " " " " " " "	1 90	2 75
9 " " " " " " " " " " " "	2 75	3 30
12 " " " " " " " " " " " "	4 00	6 00

Tuyaux à cheminée :

9 pouces, par pied	0 25
12 " " " " " " " " " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.

Prix de détail.

Acajou de 1 à 3 pouces le pied	22 à 24
Cèdre rouge 1 pouce do	10 à 12
Noyer noir 1 à 4 pouces do	10 à 14
Noyer noir 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8 do	12 à 13
Cerisier 1 à 4 pouces do	9 à 11
Frêne 1 à 3 pouces le M.	21 00 à 25 00
Merisier 1 à 4 pouces do	20 00 à 25 00
Merisier 6 x 6, 8 x 8, 7 x 7, 8 x 8 do	26 00 à 35 00
Erable 1 à 3 pouces do	20 00 à 30 00
Orme 1 à 3 pouces do	18 00 à 25 00
Noyer tendre 1 à 2 pouces do	30 00 à 40 00
Cotonnier 1 à 4 pouces do	40 00 à 45 00
Bois blanc 1 à 4 pouces do	18 00 à 22 00
Chêne 1 à 2 pouces rouge do	30 00 à 35 00
Chêne 1 à 2 pouces blanc do	40 00 à 50 00

Plaquage (veneers):

Uni par 100 pieds	90 à 1 00
Français la feuille	50 à 1 25
Américain do	25 à 50

Charbons.

PRIX DE DÉTAIL.

Grate par tonne de 2000 lbs. ..	\$5 75
Furnace do ..	5 75
Egg do ..	5 75
Stove do ..	6 00
Chestnut do ..	6 00
Peanut do ..	4 75
Screenings do 2240 lbs. ..	1 50
Scotch Grate do 2000 " " ..	0 00 3 00
Scotch Steam do 2240 " " ..	4 50 5 00
Vale Grate do 2000 " " ..	5 25
Welsh Anthracite do 2000 " " ..	5 75
Plotou do 2240 " " ..	" " " "
Cape Breton do " " " " ..	3 60
Glace Bay do " " " " ..	" " " "
Sydney do " " " " ..	4 00
Reserve do " " " " ..	" " " "
Charbon de forge do 2000 " " ..	5 50 6 00
Lehigh pour fond. do " " " " ..	6 50 8 75
Coke " par chaldron 6 75 7 00	" " " "
" usage domestique	3 00
" concassé	3 50

* Selon distance et qualité.

Bois de chauffage.

Prix payé par marchand, aux chars, gare Hochelaga.

Erable la corde	\$0 00 à \$5 00
Merisier do	0 00 à 4 75
Bouleau, &c. do	0 00 à 0 00
Epinette do	0 00 à 4 25
Slabs par chars	28 00 à 31 00
" en barge. Corde ..	2 30 à 3 00
Rognures, le voyage ..	2 25 à 0 00

Bois durs.

Erable la corde	\$0 00 à \$5 00
Merisier do	0 00 à 4 75
Bouleau, &c. do	0 00 à 0 00
Epinette do	0 00 à 4 25
Slabs par chars	28 00 à 31 00
" en barge. Corde ..	2 30 à 3 00
Rognures, le voyage ..	2 25 à 0 00

Erable piqué le pied	04 à 05
Noyer noir ondé do	04 à 08
Acajou (mahogany) do	8 à

Bois de Service

1 pouce strip shipping cull, 6 à 16 pieds le M.	\$12 00 15 00
1 1/2 et 2 pces. do do	12 00 15 00
1 pouce shipping cull sidings do do	14 00 16 00
1 1/2 et 2 pces. do do	15 00 18 00
1 pouce qualité marchande do do	20 00 30 00
1 1/2 et 2 pces. do do	20 00 30 00
1 pouce mill cull, strip, etc. No. 2 do do	10 00 10 50
1 1/2 et 2 pces. do do	10 00 10 50
1 pouce mill cull No. 1 do do	12 00 15 00
1 1/2 et 2 pces. do do	12 00 15 00
3 pces. do do	10 00 12 00
do do. No 2 do do	6 50 8 50

Epinette.

1 pouce mill cull 5 à 9 pouces do	9 00 10 00
1 1/2 et 2 pces. mill cull do do	10 00 11 00
3 pces mill cull do do	9 00 10 00
1, 1 1/2 et 2 pces. qualité march. do do	12 00 13 50

Frêche.

1, 2 et 3 pces do	9 00 10 00
Colombages en pin, 2 x 3, 3 x 3, 4 x 4—aux chars do	10 00 11 00
Lattes—1ère qualité do	1 80 2 00
2ème do do	1 50 1 60
Bardeaux pin XXX 16 pouces do	2 90 3 00
do XX do do	2 40 2 50
do X do do	1 50
do 1ère qualité 18 pouces do	3 00
do 2ème do do	1 75
Bardeaux cèdre XXX 16 pouces do	2 90 3 00
do XX do do	2 40 2
do X do do	1 50

Bardeaux pruche marchande

Charpente en pin.

de 16 à 24 pieds—3 x 6 à 3 x 11 do	16 00 17 00
de 25 à 30 do do do do	18 00 18 50
de 31 à 35 do do do do	21 00 22 50
de 16 à 24 do —3 x 12 à 3 x 14 do	18 00 19 00
de 25 à 30 do do do do	20 00 21 00
de 31 à 35 do do do do	23 00 24 00

Bois carré—pin.

de 16 à 24 pieds—de 5 à 11 pouces carrés do	17 00 18 00
de 25 à 30 do do do do	19 00 20 00
de 31 à 35 do do do do	21 00 22 00
de 16 à 24 do —de 12 à 14 pouces carrés do	19 00 20 00
de 25 à 30 do do do do	21 00 22 00
de 31 à 35 do do do do	23 00 24 00

Charpente en pruche.

de 17 à 30 pieds jusqu'à 12 pouces do	15 00
Charpente en épinette do	16 00
do en épinette rouge do	25 00 30 00

LES MEILLEURS CIGARES

• • • SUR LEMARCHÉ

SONT SANS CONTREDIT

Aberdeen, - - -
Paul Jones, - - -
Melrose, - - -
Blackstone,
Little Buck

BLACKSTONE CIGAR FACTORY
VILLENEUVE & CIE.

ESTABLISHED 1855

Taylor's Safes

145 & 147 FRONT ST. EAST TORONTO

Coffres-Forts. Coffres-Forts.

Clotures! Balustrades!

Toutes sortes de Travaux en fer.

Toronto Fence & Ornamental IRON WORKS
 78 Adelaide O., Toronto, Ont.

LITERIE

DE LA

MAISON LA PLUS RENOMMÉE, ÉTABLIE DEPUIS 25 ANS.

Prix absolument les PLUS BAS.

J. E. TOWNSEND

1 Petite Rue St-Antoine, coin Rue St-Jacques seulement.
 Téléphone 1906 GROS et DÉTAIL

HORMIDAS CONTANT,
 Contracteur Plâtrier,
 275, Rue Lagachetiere, Montreal.

JOSEPH FABIEN
 PLÂTRIER.—Ouvrages Unis et Ornementés
 NO 47 rue Knox, Pointe St Charles.
 Ouvrage en Ciment une spécialité.

AMBERT & FILS, Constructeurs.
 Rue Berri, Montreal.

LABRECQUE & MERCURE,
 Entrepreneurs-Menuisiers,
 37 RUELLÉ ST-ANDRE, MONTREAL
 Téléphone Bell. 6328.

THIBODEAU & BOURDON

No. 1203 Rue Ste-Catherine.

Coin de l'Avenue Papineau - MONTREAL

Ont constamment en mains une quantité considérable de **BOIS DE SCIAGE SEC** qu'ils vendent à bas prix. Vente par char et par pile avec légère avance. Noyer noir et cotonnier de 1 à 4 pouces.
Téléphone No 6039.

BOIS DE SCIAGE

Bureau : 512 Lagachetière
MONTREAL

D. PARIZEAU
CLOS, Canal Lachine
BASSIN No 3.
Vis-à-vis rue Ottawa.
Tél. Bell No 8808.

T. PREFONTAINE H. BOURCOUIN

T. PREFONTAINE & CIE

Marchands de

BOIS de SCIAGE

BUREAU :

Coin des rues NAPOLEON et TRACEY,

STE-CUNEGONDE

CLOS A BOIS :-
Le long du Canal Lachine, des deux côtés.
Tél. Bell 8141. MONTREAL.

PRODUITS FRANÇAIS.

Quincaillerie pour Batisses et Meubles
OUTILLAGE.

Ustensiles de Ménage en ferblanc, émaillé
cuivre et bois, Articles de chasse.
Lampes, Jouets, Bimbeloterie, Lunettes, Ins-
truments d'Optique et tous
Articles de Paris.

ROYER & ROUGIER Freres

Maison fondée en 1827.

9 PLACE DES VOSGES | 73 RUE ST-JACQUES

PARIS. MONTREAL.
Téléphone 1516

PORTE • ORDURE

.. A LONG MANCHE PLIANT ..

Se détaille à **25c** Brevet demandé.
Le manche est fixe lorsqu'il est en usage. Se tient debout seul. Evite de se pencher.

Tous en ont besoin.

FABRIQUÉ PAR

TARBOX BROS.

73 rue Adelaide Ouest, Toronto, Ont.

Prix la douzaine \$ 2.00
" grosse 21.60

Escompte sur fortes commandes.
Emballés en boîtes prêtes à être ré-expédiées.

En venté chez tous les Marchands de gros.

J. CRADOCK SIMPSON & CIE

AGENTS D'IMMEUBLES ET DE FINANCES.

OFFRENT EN VENTE. — Résidences de première classe ; bonnes maisons ; propriétés commerciales et magnifiques lots à bâtir.

OFFRENT A LOUER. — Maisons meublées, maisons non-meublées et Magasins.

FONT DES PRETS — Sur bonnes hypothèques à des taux d'intérêt très bas.

ASSURENT — Les risques de tout genre dans les Compagnies de premier ordre.

ADMINISTRENT LES PROPRIETES — Pour les propriétaire ou fidéli-commissaires, au mieux de leurs intérêts.

VENTE D'IMMEUBLES A L'ENCAN — Tous les quinze jours, le MERCREDI.

Bâtisse de l'Assurance " Guardian, "

181, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

TELEPHONE 714

R. A. MAINWARING

Courtier d'Immeubles

ET PLACEMENTS

— BUREAUX —

147 St. Jacques | 2358 Ste Catherine

MONTREAL

Téléphone Bell 2433

JOHN JAMES BROWNE, Architecte.
JOHN JAMES BROWNE & SON, Agents d'Immeubles

Si vous désirez acheter, vendre ou acquérir des

PROPRIETES

Adressez-vous à

JOHN JAMES BROWNE & SON

207 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

(Bâtisse Nordheimer)

Evaluation de propriétés, Règlement de pertes d'incendie

JOHN MORRIS

AGENT D'IMMEUBLES

Assurances Contre le Feu,

Prets sur Hypotheques

126, RUE ST-JACQUES

Téléphone 2290. MONTREAL

FRED. R. ALLEY

Achète, Vend et Échange

— LES —

PROPRIETES

Administration de Successions,
Collection de Loyers,
Placement d'Assurance.

BUREAU PRINCIPAL,

116 Rue ST-JACQUES, Montréal

Téléphone 1251.

A PRÊTER . .

\$17,000 a 5 p.c.

\$10,000 a 5½ p.c.

PAR SOMMES DE PAS MOINS DE \$5,000.

ALBERT E. LEWIS

Téléphone 1842,

185 rue St-Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES

ENCANTEURS

— ET —

Agents d'Immeubles

Avances faites sur consignations.
Emprunts négociés sur hypothèques.

No 69 rue St-Jacques,

MONTREAL.

PROPRIÉTÉS

ET

LOTS A BATIR

A Vendre
Au Mois

Résidences
d'Été

A Vendre
ou à
Louer

Prêts

Négociés
aux
Plus Bas Prix

Assurances

Evaluations

L.F. LAROSE AGENT D'IMMEUBLES

1627 Rue Notre-Dame
TÉL. Bell, 2985.

Ventes enregistrées

Pendant la semaine terminée le 17 novembre 1894.

MONTREAL EST

QUARTIER ST-JACQUES

Rue Berri. Lot 1203-149, terrain 25 x 109, vacant, Alphonse Valiquette à Jos. A. Brault; \$1,500 [37653].

Rue Wolfe, Nos 183 à 189. Lot 609, terrain 39.9 x 75.6, Louis Simard à Adolphe Labelle; \$2,100 [37659].

Rue Beaudry (Brock). Partie sud-ouest du lot 40, terrain vacant, Mme Gustave U. Jetté à Joseph Jobin; \$2,000 [37687].

Rue Lagauchetière, Nos 197 et 199. Lot 364, terrain 42.6 x 87, Louis S. A. Courtemanche à Joseph Consineau; \$2,300 [37669].

Rue St André. Lot 1207-72, terrain 24 x 94. James Whelan à Damase Leclair \$700.00 [37684].

QUARTIER ST-LAURENT

Rue Guilbault No 17, maison en brique. Lot 18-42 et partie du lot 18-41 et 40 terrain 23 x 82. Fred W. Blacklock à Fred. William Blacklock, jr \$2,000 [37676].

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST-ANTOINE

Avenue Belmont, No 46, maison en pierre et brique. Partie du lot 1111, terrain 123.8 en front, 124 en arrière x 235.3 d'un côté et 244.4 de l'autre. The Montreal Loan & Mortgage Co. à la succession H. O. Andrews; \$31,000 [126259].

Rue Shuter, No 5, maison en pierre et brique. Lot 1845-b-3, terrain 20.6 x 107. Wm. B. Hamilton à Jane Johnston, veuve de Henry A. Brown; \$7,000 [126263].

Rue City Councillors, No 50, cottage en brique. Partie du lot 1193, terrain 24 x 43.5 et, de là 32 x 34, (superficie 2090 p.) Les héritiers Wm. Abraham à James Stewart; \$3,200 [126270].

Rue Cathédrale, Nos 7 et 9, maison, etc. Lot 788, terrain 40.6 x 79. Le Shérif de Montréal à Thomas W. Lamb; \$3,400 [126271].

Avenue Forgue, Nos 43 à 47, maison en bois et brique etc. Lot 469-36 et partie du lot 35, terrain 36 x 70. Mme veuve Hesdras Lapointe à Bazile Proulx; \$2,500 [126272].

Rue Dorchester. Lot 1639-53, terrain 24 x 110 vacant. Mme James W. Léonard à Abner W. Kneeland; \$2,500 [126249].

QUARTIER STE-ANNE

Rue Bourgeois, No 49, maison etc. Lot 173-1, terrain 15 x 87. Jean A. Desjardins à George Barcham; \$900.00 [126251].

Rue William Nos 22 à 26 et King Nos 111 à 117. Lots 1590 et 1591, terrains mesurant ensemble 12,794 p. en superficie. Le shérif de Montréal à The North British and Mercantile Insurance Co; \$20,000 [126254].

Rue Nazareth, coin Brennan, Nos 21 à 23 et rue Duke de 26 à 30, maisons en brique, etc. La moitié indivise de la partie du lot 1518 et lot 1524, terrain, le ler rue Nazareth, coin Brennan, mesurant 4000 pieds et le second 4600 pieds en superficie. Daniel S. Hislop à John Meldrum; \$4,000 [126282].

QUARTIER OUEST

Rue Notre Dame, Nos 1797 et 1799, magasin en pierre. Un tiers indivis du

lot 168, terrain mesurant 1634 pieds en superficie. Roméo H. Stephens à Geo. W. Stephens; \$3,500 [126266]

HOCHELAGA

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

Rue Rivard No 407 et 409 maison en bois et brique. Lot 15-252, terrain 20 x 70, Ed. Domina Roy, à Ferdinand Lavallée \$2,300 [54105].

Rue Oadioux Nos 805 à 807 maisons en bois. Lot 91, terrain 20 x 77, Mme veuve C. Désordy, à Joseph Boucher, \$1,250 [54168].

QUARTIER ST-DENIS

Rue Baubien. Lot 7-612, terrain de 25 x 90, vacant. H. V. Meredith à Arthur Laramée; \$101.25 [54130].

Rue des Carrières, maison en bois et brique. Partie des lots 162-220, 221 et 222, terrains irréguliers, mesurant 1216 1492 et 1981 pieds en superficie, respectivement. The Montreal Loan & Mortgage Co. à Edouard Lamothe; \$3,800 [promesse de vente] [54162].

QUARTIER HOCELAGA.

Rue Lafontaine, Nos 91 à 95, maison en bois et brique. Lot 166-148 et 149, terrains de 21.6 x 80 chacun. Les mineurs Charles Corbeille à Charles Corbeille; \$1,750 [54116].

MILE END

Rue St Hippolyte. La moitié nord du lot 137-38, terrain 21.3 x 87.6, vacant, Mme Maxime Corbeil à Calixte Thérien; \$480.00 [54132].

Rue Stuart, maison en construction. Parties des lots 137, 245 et 246, terrain 22 x 75. Moïse Gingras à Joseph Filion; \$200.00 (à réméré) [54155].

Rue St Joseph, maison etc Lot 134-5 et 137-69, terrain 26 x 120, Mme Veuve Alexis Coutu à l'Intitution Catholique des Sourds Muets; \$1,500 [54170].

Rue Robin, Nos 13 à 35, maison en bois et brique. Lot 167-18 à 21, terrains de 40 x 80 chacun, The Montreal Loan & Mortgage Co, à Martial Ladouceur; \$5,000 [54113].

MONTREAL ANNEXE

Rue St Louis. Lot 11-183, 184, 195 et 196, terrain vacant. Robert S. C. Bagg à Louis A. T. Généreux \$2,595 [54108].

ST-HENRI.

Rue St Antoine. Lot 385-82 terrain 25 x 100, vacant. Mme L. A. Piché à Alfred Fauteux \$1,700 [54110].

Avenue Walker. Lot 385-61 et 62, terrains de 22.6 x 95 chacun, vacants. Alexander Walker à Hannach Wallace, épouse d'Alexander P. Mc Donald, \$2,137.50 [54143].

Rue Delinelle. Lot 1707-35, terrain 25 x 73, vacant. James C. Wilson à Phidime Cyr; \$500.00 [54177].

VERDUN

Rue Wellington. La moitié sud-ouest du lot 3282, terrain 30 x 120, vacant. Joseph Copping à Alice Ward, épouse de Henry Hadley; \$650.00 [54134].

COTE ST-ANTOINE

Rue Lewis. Lot 1434-47 et 48, terrain merant le 1er, 25 x 95.3 et le second, 25.6 en front, 45.6 en arrière x 95.3, vacant Thomas Evans à Edward Riel; \$895.30 [54103].

Rue York, (Dorchester), maison, etc. Lot 214-48b et partie du lot 49; partie des lots 214-50a et 49, terrain 23 6 x 130. Hirsch Brothers à William Luttrell; \$2,550 [54179].

Avenue Claudeboye. Lot 383-18, 19 et 20, terrain de 75 pieds de largeur par 109 d'un côté et 108.9 de l'autre. Jos. H. Macduff à Macduff, Bray & Co.; \$4,853 40 [54183].

MONTREAL JUNCTION

Avenue Gazette. Lot 140-329, terrain, 50 x 88. John J. Cook à James Walker; \$1,434 58 [54117].

MAPLEWOOD

Avenue Maplewood. Lot 28-254 et partie des lots 28-6, 227 et 255, terrain de 12 462 pieds en superficie, vacant. Les héritiers Flav. Filiatrault à Thomas R. Hughes, \$651.42 [54126].

Avenue Maplewood. Lot 28-35 à 38, 53, 54, 274 et 277, et partie de 28. 34 et 255, terrain vacant. Les héritiers Flav. Filiatrault à Emélie Brien dit Durocher \$2,500 [53372].

Revue Immobilière.

Montréal, 22 novembre 1894.

Si l'on jette un coup d'œil sur les chiffres alignés plus bas, qui indiquent les totaux des prix des ventes enregistrées à cette date, depuis 1888, on s'aperçoit que ces totaux n'ont fait qu'augmenter jusqu'à 1892, point culminant de la série et qu'ils ne font que diminuer depuis. C'est en 1892 que fut appliquée pour la première fois la taxe sur les mutations; l'effet de cette taxe a été nécessairement de diminuer la spéculation sur les immeubles et, par conséquent, de diminuer le nombre des ventes; c'est un effet direct, mais elle a eu aussi un effet indirect qui est responsable d'une partie de la diminution constatée dans les prix de vente, par suite de la déclaration à l'acte fréquemment, d'une somme inférieure au prix d'achat réel.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Ville :	LS PIED
Rue Berri.....	55 c
" St André (nord).....	31 c
" Dorchester (ouest).....	\$1 00 c
<i>Mile-End :</i>	
Rue St Hippolyte.....	24 c
<i>St Henri</i>	
Rue St Antoine.....	68 c
Avenue Walker.....	50 c
<i>Verdun :</i>	
Rue Wellington.....	18 c
<i>Côte St Antoine :</i>	
Avenue Claudeboye.....	60 c

Le marché des immeubles, comme on le voit, est bien calme; mais il n'y a encore dans les prix payés pour les terrains vacants, aucun signe de baisse.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier St. Jacques.....	\$ 8,300.00
" St. Laurent.....	2,000 00
" Antoine.....	49,600.00
" Ste Anne.....	24,900.00

Quartier Ouest.....	3,500.00
" St-Jean-Baptiste.....	3,550.00
" St-Denis.....	3,901.25
" Hochelaga.....	1,750.00
" St-Louis.....	2,595.00
Mile End.....	7,180.00
St-Henri.....	4,337.50
Verdun.....	650.00
Côte St-Antoine.....	8,298.70
Montréal Junction.....	1,434.58
Maplewood.....	3,151.42

Semaine précédente.....	\$125,148.45
Ventes antérieures.....	121,469.19
	8,012,065.61
Depuis le 1er janvier.....	\$3,258,683.25

Semaine correspondante. 1898.....	\$145,062.90
" " 1892.....	319,586.27
" " 1891.....	536,466.76
" " 1890.....	813,943.52
" " 1889.....	193,268.58
" " 1888.....	165,139.88

A la même date 1898.....	\$ 9,043,281.01
" " 1892.....	11,905,019.27
" " 1891.....	11,240,126.06
" " 1890.....	9,821,757.26
" " 1889.....	8,871,916.69
" " 1888.....	6,820,109.49

Le total des prêts hypothécaires n'est plus au niveau normal; la demande de fonds pour la construction a naturellement diminué et ce qui s'emprunte aujourd'hui n'est employé généralement qu'à consolider des engagements antérieurs. Les taux sont, dans quelques cas, assez bas. Ainsi nous trouvons six prêts à 5 p.c. pour des sommes relativement peu considérables: \$600, \$1,000, \$3,000, \$4,000 (2), et \$7,000; avec un seul à 5½ p.c. pour \$3,500. Les autres sont à 6, 7 et 8 p.c.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts.....	\$ 1,335
Assurances.....	4,000
Autres corporations.....	3,000
Successions.....	500
Particuliers.....	54,269
Total.....	\$ 63,104
Semaine précédente.....	108,925
Semaines antérieures.....	5,290,018

Depuis le 1er janvier 1894..... \$5,462,147

Semaine correspondante. 1898.....	\$107,181
" " 1892.....	115,650
" " 1891.....	119,155
" " 1890.....	144,377
" " 1889.....	104,511
" " 1888.....	59,760

A la même date 1898.....	\$7,319,039
" " 1892.....	7,228,265
" " 1891.....	5,866,171
" " 1890.....	4,504,697
" " 1889.....	4,317,313
" " 1888.....	3,732,859

Le Daily Trade Bulletin de Chicago a fait une enquête sur la consommation du blé par les animaux. Il a reçu 235 réponses venant de vingt Etats et Territoires. "Toutes répondent affirmativement et un grand nombre ajoutent que cette consommation va en augmentant. On ajoute, cependant, que le blé est trop échauffant pour être employé seul.

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 17 novembre 1894.

Chez MM. PERRAULT & LESAGE, Architectes.

Rue Notre-Dame, ouest.—Une bâtisse à 3 étages, formant deux magasins et deux logements.

Appareil d'Eclairage Electrique F. Simoneau.

Propriétaire, Ed. Marcell.

Rue Notre-Dame, Ouest.—Une bâtisse à 3 étages, formant 2 logements et 2 magasins.

Charpente et menuiserie, A. Boire.

Plomberie, Thomas Moll.

Enduits, H. Contant.

Propriétaire, Jos. Versailles.

Rue St-Laurent.—Une bâtisse à 3 étages, magasin.

Comptoirs et tablettes, Lalonde & Girard.

Propriétaires, Amiot, Lecours & Larivière.

Rue Notre-Dame.—Une bâtisse à 3 étages, deux magasins et logements.

Maçonnerie, Prénoveau, Turcot et Martineau.

Charpente et menuiserie, A. Charbonneau.

Acier, Dominion Bridge Co.

Brique, A. Léger.

Propriétaire, J. B. Charbonneau.

Rue Notre-Dame.—Une bâtisse à 3 étages; un magasin et logement.

Maçonnerie, Guilbault & Frère.

Charpente et menuiserie, John O'Leary.

Brique, E. Morache.

Propriétaire, D. Gallery.

Rue Notre-Dame.—Une bâtisse à 3 étages un magasin et logement.

Maçonnerie, Prénoveau Turcot et Martineau.

Brique, E. Morache.

Propriétaire, P. A. Rodier.

NOTES

Le département des Travaux Publics demande des soumissions, jusqu'au 7 décembre, pour des travaux hydrauliques à Belœil, sur la rivière Richelieu. Plans, devis et formules au département et au bureau de poste de la station de Belœil. Chèque de 5 p.c.

Des soumissions sous enveloppes cachetées adressées à E. Marchand secrétaire-trésorier de la corporation de la ville de St-Jérôme, seront reçues jusqu'à samedi le premier décembre prochain, pour reculer la maison des héritiers W. Prévost sur la rue Labelle vers l'est à une distance de quatre à six pieds; mais un alignement sera, dans les cas, donné par le conseil de la ville de St-Jérôme, le terrain devra être remis dans son état normal.

La corporation ne s'oblige pas d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

La cité de Québec donne avis que des soumissions cachetées, portant à l'endos les mots "Soumissions pour un nouvel Hôtel de ville" et adressées au soussigné, seront reçues MERCREDI, le 21 du courant, à 4 h. p. m., au bureau de l'Ingénieur de la cité pour l'exécution des travaux se rapportant à la dite bâtisse suivant les plans et devis qui seront visibles à partir de lundi, le 12 du cou-

rant, au bureau de MM. Emile Tanguay et Alfred N. Vallée, architectes, No 38, rue Saint-Eustache.

Nulle soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur un blanc imprimé qu'on pourra se procurer de MM. les architectes Tanguay et Vallée et qui portera les signatures de deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

Des prix seront reçus pour les items suivants :

No 1—Maçonnerie, excavations, pierre de taille, enduits, drainage, ventilation.

No 2—Charpenterie et menuiserie.

No 3—Plomberie, tuyauterie d'éclairage au gaz.

No 4—Chauffage.

No 5—L'ouvrage du couvreur.

No 6—Peinturage et vitrage.

No 7—Un prix pour le tout en bloc.

Chaque soumission couvrira un chèque accepté égal à 5 p. c. du montant de la soumission, qui sera retenu contre tous les soumissionnaires jusqu'à signature du contrat, et contre le contracteur jusqu'à l'exécution de l'ouvrage, et confisqué à celui qui, le cas échéant, refuserait de signer le contrat.

La Cité ne s'engage point de donner l'ouvrage au plus bas ou même à aucun des soumissionnaires.

Les contracteurs paieront au notaire de la Cité le coût de rédiger le contrat et en feront tenir une copie certifiée à l'Ingénieur de la Cité.

A la dernière réunion de la Fabrique de Notre-Dame de Lévis, il a été décidé de faire faire des plans et devis pour les réparations de l'église. Il est question d'agrandir la sacristie de 21 pieds sur la longueur et de la relier au presbytère par un chemin couvert, à côté duquel il y aurait un parloir pour recevoir ceux qui ont affaire aux prêtres. La sacristie sera peut-être aussi haussée d'un étage qui servirait de chapelle pour les congrégations. On ferait encore disparaître les escaliers à l'intérieur pour les placer en dehors.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.

Le greffier de la cité d'Ottawa a donné avis de l'intention du conseil de ville de faire construire un égout en grès vernis sur la rue Cumberland, entre le déversoir de la rue Botelier et le côté sud de la rue McTaggart, devant coûter \$180.